

Auto-identification et données sur les étudiants autochtones dans le système postsecondaire en Ontario : Défis et possibilités

Rapport préparé par Stephanie Oldford et Charles Ungerleider
pour le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Avertissement :

Les opinions exprimées dans ce rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres agences ou organismes qui ont offert leur soutien, financier ou autre, à ce projet.

Cite this publication in the following format:

Oldford, S. et Ungerleider, C. (2010). Auto-identification et données sur les étudiants autochtones dans le système postsecondaire en Ontario : Défis et possibilités. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Publié par :

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402

Toronto (Ontario) Canada

M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893

Télécopieur : 416 212-3899

Site Web : www.heqco.ca

Courriel : info@heqco.ca

Table des matières

Sommaire.....	3
A. Introduction	6
Renseignements sur le projet	8
Énoncé de l'enjeu.....	9
Buts et objectifs du projet.....	9
Portée et limitations du projet.....	9
Structure du document.....	10
B. Méthodes	11
Cadre conceptuel.....	11
Analyse documentaire.....	12
Examen des pratiques courantes en Ontario et ailleurs	13
Sondage en ligne	13
C. Contexte.....	14
Les peuples autochtones au Canada – Terminologie et définitions.....	14
Les peuples autochtones et le recensement canadien	16
Profil de la population autochtone en Ontario	20
Le système postsecondaire public de l'Ontario.....	21
D. Comment pouvons-nous utiliser les données pour mieux comprendre les étudiants autochtones?	23
Résumé.....	29
E. Questions liées à l'auto-identification des Autochtones	31
La formation de l'identité culturelle.....	31
L'auto-identification par opposition à l'identification par une tierce personne	33
Facteurs liés au contexte	34
Mobilité ethnique	36
Les caractéristiques de la question.....	38
Les caractéristiques de l'instrument de cueillette de données	42
Résumé.....	43

F.	Pratiques actuelles en Ontario	44
	Système d'éducation de la maternelle à la 12 ^e année de l'Ontario	44
	Caractéristiques des questions et instruments de collecte des données.....	45
	Intégration, analyse et utilisation des données.....	47
	Programmes et efforts pour encourager l'auto-identification.....	48
	Questions relatives à l'auto-identification actuellement utilisées dans.....	48
	les formulaires et questionnaires au niveau postsecondaire	
	Ascendance ou origine ethnique par opposition à identité autochtone.....	49
	Détails des renseignements démographiques demandés	51
	Réponses multiples.....	52
	Renseignements supplémentaires - exemples, motifs et définitions.....	53
	Collecte et utilisation des données dans le système d'éducation postsecondaire:...	54
	Ententes pluriannuelles de reddition de comptes	
	Résumé.....	58
G.	Résultats du sondage en ligne	59
	Profil des réponses	59
	Opinion des répondants au sujet des données actuelles.....	61
	Le choix de l'auto-identification	65
	Caractéristiques des questions	67
	Caractéristiques des instruments de collecte des données	70
	Caractéristiques des ensembles de données	73
	Initiatives et programmes pour encourager l'auto-identification	76
H.	Examen des constatations	77
	Considérations préliminaires	77
	Établir la confiance et éclairer le consentement au moment	78
	de la collecte de données	
	Options pour la collecte de données.....	79
	Problèmes de définitions et la question sur l'auto-identification.....	82
I.	Conclusion.....	87
	Références.....	89

Une **annexe** en anglais seulement est disponible sur demande à info@heqco.ca.

Sommaire

Les peuples autochtones du Canada ont toujours été sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire. Parallèlement, les populations autochtones sont proportionnellement plus jeunes et connaissent une croissance plus rapide que la population non autochtone au pays. Il est impératif d'améliorer les résultats dans le domaine de l'éducation afin que ce nombre croissant de jeunes autochtones ait accès aux possibilités d'emploi qui, de plus en plus, exigent des études postsecondaires. Il est toutefois nécessaire que les éducateurs et les décideurs aient une meilleure compréhension des étudiantes et étudiants autochtones et de leurs interactions avec les systèmes d'éducation. Pour ce faire, il faut disposer de meilleures données sur ces étudiants.

Pour concevoir, dispenser et assurer le suivi des programmes à l'intention des étudiants autochtones, il faut mettre en place une méthode rigoureuse, uniforme et fiable d'identification de ces étudiants et de leurs besoins. Les données sur les étudiants autochtones dont dispose l'Ontario, tant au sein du système que dans les établissements d'enseignement, sont insuffisantes pour obtenir l'information fiable et cohérente nécessaire pour prendre des décisions et concevoir des programmes. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'approche uniforme en Ontario pour recueillir ou présenter les données sur l'auto-identification des Autochtones dans les systèmes d'éducation postsecondaire.

Le plan *Vers des résultats supérieurs* lancé par le gouvernement de l'Ontario en 2005 comportait un investissement de 55 millions de dollars dans le but d'améliorer les résultats postsecondaires des étudiants autochtones et d'autres groupes sous-représentés. Pour mesurer l'efficacité de ces investissements et d'autres initiatives, on doit s'appuyer sur des données provenant d'une variété de sources, telles que des sondages auprès des étudiants et les dossiers administratifs des établissements d'enseignement postsecondaire. Lorsque les données de ces diverses sources sont regroupées, nous pouvons alors effectuer des analyses en profondeur afin d'obtenir une perspective plus claire de l'ensemble du système.

Mesurer les façons dont les étudiants autochtones interagissent avec le système d'éducation postsecondaire présente des défis à plusieurs égards. Par exemple, bien que l'auto-identification soit perçue comme la méthode la plus appropriée pour déterminer qui est une personne autochtone, l'identité des étudiants autochtones peut être fluide. Prenons l'exemple d'une personne qui sera plus encline à s'identifier comme Autochtone dans un certain contexte qu'un autre. En outre, il existe plusieurs termes s'appliquant aux peuples autochtones au Canada, dont certains ont des connotations péjoratives sur le plan historique et politique. Les mots utilisés et la formulation de la question doivent être pesés afin d'éviter tout scepticisme, confusion et indignation.

Ces facteurs contribuent à un enjeu auquel on a donné l'appellation générale d'*auto-identification des Autochtones*. Le nœud de cet enjeu réside dans la façon la plus efficace d'enjoindre les étudiants autochtones à s'identifier comme tels, grâce à des méthodes de collecte fournissant les données les plus exactes possible. Le présent rapport est le fruit d'un projet qui visait à fournir de l'information documentaire au Conseil ontarien de la qualité de

l'enseignement supérieur (COQES). Ce projet s'est appuyé sur trois méthodes principales pour recueillir cette information : une analyse documentaire; un examen des pratiques courantes en Ontario et ailleurs, et un bref sondage en ligne auprès des personnes qui travaillent étroitement avec les étudiants autochtones et leurs dossiers dans les établissements postsecondaires. Voici un résumé des principales constatations et conclusions issues du projet.

L'obtention de données de qualité dans l'ensemble du système nécessite une approche uniforme de collecte de données. Il est difficile d'évaluer le rendement du système sans disposer de données complètes, claires et comparables. Une collecte de données uniforme est donc la meilleure approche à adopter lorsque l'on veut procéder à des analyses sur les étudiants dans l'ensemble du système. Ce postulat est fondé sur les principes de validité et de fiabilité. Quelles que soient les données recueillies, leur utilité sera fonction de leur qualité et de leur exhaustivité, tout autant que de la capacité à identifier la sous- population étudiante autochtone.

Il existe de multiples facteurs influençant la décision d'une personne de s'identifier comme Autochtone dans le contexte d'une collecte de données dans n'importe quel cadre d'enseignement. Les personnes qui conçoivent les sondages n'ont aucun contrôle sur bon nombre de ces facteurs. La formation de l'identité, les facteurs contextuels et les effets de la mobilité ethnique peuvent donner lieu à des comportements d'auto-identification grandement variables, particulièrement parmi les diverses populations étudiantes autochtones. Cette variabilité est amplifiée lorsque l'on utilise différentes méthodes de collecte de données et questions d'auto-identification.

Les récentes approches en regard de l'auto-identification dans le système d'éducation postsecondaire en Ontario sont peu susceptibles de produire des données globales utiles. Un examen des rapports issus de l'entente pluriannuelle de reddition de comptes a révélé l'existence d'un important nombre de méthodes pour identifier et recenser les étudiants autochtones parmi les établissements postsecondaires publics de la province. Il est improbable que l'on puisse tirer une information significative sur les étudiants autochtones de l'Ontario grâce au regroupement des données provenant des méthodes de collecte actuelles. Parmi les répondants au sondage, un certain nombre ont indiqué que les méthodes actuelles d'identification et de recensement des étudiants autochtones étaient laborieuses et fastidieuses, et la plupart ont exprimé un doute quant à l'exactitude des estimations de leurs établissements.

Les réponses au sondage ont révélé un accueil positif envers l'adoption d'une question normalisée en ce qui a trait à l'auto-identification. L'adoption d'une question normalisée est essentielle à l'amélioration de la collecte de données sur les étudiants autochtones au sein du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario. Pour une foule de raisons, entre autres sur le plan de l'efficacité, de la commodité et de la cohérence des données, l'approche privilégiée devrait aussi comporter l'élaboration d'un ou plusieurs instruments de collecte normalisés devant être utilisés de façon uniforme par tous les établissements postsecondaires. Idéalement, ces instruments seraient administrés par l'entremise d'un processus centralisé, tel que le service d'admission des collèges et universités de l'Ontario. Étant donné que tous les étudiantes et étudiants du palier postsecondaire en Ontario doivent remplir une demande d'inscription, ils ont ainsi la possibilité de s'identifier dans le cadre de cet instrument.

Même avec l'adoption d'une question normalisée, il faut s'attendre à un certain degré d'imprécision lorsque l'on recueille des données sur l'ethnicité au moyen de la déclaration volontaire (auto-identification). Les personnes qui travaillent à la collecte des données sur l'ethnicité doivent s'attendre à un certain degré d'imprécision inhérent à ces efforts et accepter cet état de fait. Cette imprécision découle d'un certain nombre de facteurs pouvant parfois être influencés par des changements sur le plan des pratiques et des politiques. Ces facteurs comprennent notamment la nature fluide, subjective et contextuelle de l'identité culturelle, la réticence à s'identifier suscitée par la méfiance dans certaines situations, les définitions et classifications ethniques imprécises et le manque de clarté parmi les responsables de la collecte de données, et les sujets visés concernant les fins auxquelles seront utilisées ces données.

Il est indispensable que les responsables de la collecte de données sur l'auto-identification des Autochtones expliquent de façon claire et transparente les raisons de cette collecte. Les personnes qui travaillent avec les étudiants autochtones et leurs dossiers en Ontario croient que ces étudiants peuvent être réticents à s'identifier par crainte de singularisation ou de discrimination. Aux termes des mesures législatives sur la protection de la vie privée, il est primordial de préciser clairement à quoi serviront les renseignements personnels recueillis. Dans le contexte de l'auto-identification des Autochtones, cette clarté est aussi nécessaire à l'établissement de la confiance et de protocoles appropriés.

La mise en œuvre intégrale du numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) à l'échelle postsecondaire faciliterait la création de meilleurs systèmes de données nous permettant de dresser un tableau plus complet de l'ensemble des étudiants. Cela permettrait de faire le suivi des élèves de la maternelle à la 12^e année jusqu'au palier postsecondaire. Nous pourrions ainsi suivre les étudiants du postsecondaire d'année en année afin d'obtenir un tableau plus précis de leur persévérance, du degré d'achèvement des programmes et de la mobilité entre les établissements dans l'ensemble de la province. Cela améliorerait les données sur l'ensemble du corps étudiant. Grâce à la possibilité d'identifier des groupes sous-représentés à partir des données globales du système, nous pourrions mesurer l'efficacité des initiatives gouvernementales visant à améliorer l'accès et les résultats de ces étudiants.

Si l'on pouvait lier les dossiers des élèves des paliers élémentaire, intermédiaire, secondaire et postsecondaire grâce au NISO, nous pourrions faciliter le rapprochement des données au niveau des dossiers ainsi que le suivi des étudiants dans le système d'éducation publique dans la province d'année en année. Il serait possible d'identifier les élèves classés comme Autochtones au palier élémentaire, intermédiaire, secondaire ou postsecondaire, dans la mesure où cette information est disponible. Toutefois, une telle intégration des données nécessite une importante collaboration entre les établissements, ainsi que des efforts concertés sur le plan de la mise en œuvre, de la sécurité et de la protection de la vie privée, sans compter sur celui du nettoyage des données.

Des communications et consultations inclusives et transparentes sont les prochaines étapes nécessaires de la démarche. Le présent rapport a fourni un contexte et une information de fond. Il faudrait maintenant faire appel aux étudiants, aux membres des communautés et aux organisations autochtones dans la province pour rédiger une question normalisée. Bien que

nous soyons conscients qu'il ne sera pas facile d'atteindre un consensus, il existe des exemples de consultations réussies parmi les conseils scolaires de l'Ontario.

Il n'y a aucun doute qu'une approche soigneusement songée et normalisée en regard de l'auto-identification et de la collecte de données dans l'ensemble du système constitue l'option à privilégier. Malgré la diversité des communautés autochtones de la province et la nature décentralisée ou autonome de ses systèmes d'éducation postsecondaire, nous sommes convaincus qu'il est possible d'en arriver à un consensus dans le but d'améliorer la collecte de données sur les étudiants autochtones et de proposer une approche réfléchie et uniforme relativement à l'auto-identification.

A. Introduction

Reconnaissant la contribution croissante de l'éducation postsecondaire dans le bien-être social et économique, le gouvernement de l'Ontario a fait des investissements importants dans ses systèmes collégial, universitaire et de formation en apprentissage. Dans le cadre de son plan *Vers des résultats supérieurs* annoncé en 2005, le gouvernement avait pris un engagement cumulatif pluriannuel de 6,2 milliards de dollars pour améliorer l'accès aux études postsecondaires, la qualité et la reddition de comptes, ainsi que la participation et la réussite des étudiants. Ce plan incluait un investissement de 55 millions de dollars pour améliorer les résultats des groupes sous-représentés, y compris les étudiants autochtones.

Pour mesurer l'efficacité de ces investissements et d'autres initiatives, il faut disposer de données provenant d'une variété de sources. Les réponses aux divers sondages menés auprès des étudiants constituent l'une de ces sources. Les dossiers administratifs compilés dans le cadre des activités courantes des établissements postsecondaires, les programmes d'aide pour les étudiants et les services d'admission sont d'autres sources d'information. Une fois intégrées, les données tirées de ces différentes sources nous permettraient de procéder à des analyses en profondeur afin d'obtenir une perspective globale plus claire du système et de mesurer dans quelle mesure les buts fixés par le gouvernement et les établissements d'enseignement sont atteints.

En raison des pratiques disparates adoptées par les établissements, il est souvent difficile d'analyser les données pour l'ensemble du système. Les établissements postsecondaires recueillent différents types de données, codifient et définissent les éléments de données selon un système qui leur est propre. Même lorsque les systèmes de données sont interexploitables, les caractéristiques et circonstances uniques de chaque établissement peuvent poser des défis lorsque vient le temps d'effectuer des comparaisons constructives. En raison de ces difficultés, l'analyse des données sur les étudiants pour l'ensemble du système demeure donc un but élitif dans plusieurs provinces, dont l'Ontario. Même lorsque l'on regroupe l'information, on peut difficilement avoir une idée précise du rendement du système sans disposer de données claires, exhaustives et comparables.

Lorsque l'on essaie d'utiliser des données dans le but de mieux comprendre des sous-populations étudiantes précises, les méthodes d'identification de ces étudiants doivent être exactes, cohérentes et fiables. Comme c'est le cas dans le système d'éducation publique en Ontario,

la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes s'appuient sur la disponibilité de données sur la réussite des étudiants autochtones afin de répondre aux besoins des étudiants des Premières nations, métis et inuits

dans le système postsecondaire de la province également (Bureau de l'éducation des Autochtones, 2007). Lorsqu'il mesure les retombées de ses investissements sur la participation et la réussite des Autochtones au palier postsecondaire, le gouvernement doit d'abord savoir combien il y a d'étudiants autochtones et où ils se trouvent au sein du système. Toutefois, l'établissement d'un nombre de référence précis à ce chapitre demeure un défi. Il est particulièrement difficile de mesurer les façons dont les étudiants autochtones interagissent avec le système d'éducation postsecondaire, et ce, pour plusieurs raisons:

- En premier lieu, l'auto-identification est considérée comme la méthode la plus appropriée et la mieux adaptée culturellement pour déterminer qui est une personne autochtone. En outre, « un droit illimité à "l'auto-identification" a été revendiqué pour les peuples autochtones par des organisations mondiales de défense des droits autochtones dans le but de contrer les actions des pays "hôtes" qui [sic] peuvent nier les demandes autochtones à l'intérieur de leurs frontières » (Corntassel, 2003). Toutefois, le phénomène de la mobilité ethnique fait en sorte que le groupe culturel auquel s'identifie une personne peut changer au fil du temps. Par ailleurs, une personne peut être plus encline à s'identifier comme Autochtone dans un contexte particulier plutôt qu'un autre. L'identité des étudiants autochtones peut donc être fluide et contextuelle.
- Deuxièmement, l'identité autochtone « découle d'une histoire complexe » au Canada et « a été définie et redéfinie par le gouvernement canadien par une série de modifications à la *Loi sur les Indiens* et de traités qui ont conféré un statut légal officiel à certains peuples autochtones, et pas à d'autres. » (EPI, 2008a). Nous avons donc en héritage une multitude de termes pour décrire les peuples autochtones au Canada selon le contexte, et certains de ces termes ont des connotations péjoratives sur le plan historique et politique. Pour cette raison, la formulation des questions posées pour identifier les Autochtones dans les formulaires et sondages varie grandement, et les définitions, le but et la pertinence des termes employés sont parfois assez nébuleux. Les mots utilisés et la formulation de la question doivent être pesés afin d'éviter tout scepticisme, confusion et indignation.
- En troisième lieu, les méthodologies employées pour recueillir les données n'incluent pas toujours chaque étudiant d'une population donnée. Lorsque les sondages s'appuient sur des échantillons, des erreurs d'échantillonnage peuvent survenir. Qui plus est, les sondages au palier postsecondaire sont souvent facultatifs et ouverts à tous les étudiants. Une large proportion d'étudiants peut choisir de ne pas y répondre. Il s'agit là d'un risque plus particulier lorsque la population visée fait souvent l'objet de sondages,

comme ce peut être le cas pour les étudiants autochtones. En outre, l'estimation du nombre d'étudiants autochtones basée sur ceux qui ont recours aux services, aux programmes ou aux prêts et bourses peut donner lieu à des erreurs étant donné que ce ne sont pas tous les étudiants autochtones qui utilisent ces services.

- Quatrièmement, lorsque l'on pose des questions sur l'identité ethnique ou que l'on recueille d'autres renseignements personnels dans des formulaires administratifs ou des sondages, les réponses sont généralement fournies de façon volontaire. Le refus ou la réticence à répondre aux questions sur l'identité ou l'ascendance autochtone peut donner lieu à la sous-déclaration.
- Enfin, un récent rapport rédigé par l'Educational Policy Institute (EPI) pour le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (2008a) a révélé que l'Ontario n'a pas d'approche normalisée pour recueillir ou présenter les données relativement à l'auto-identification des Autochtones, que ce soit aux paliers élémentaire, intermédiaire, secondaire ou postsecondaire. Étant donné la complexité associée à la collecte d'information exacte et fiable sur les étudiants autochtones, le regroupement et l'analyse de données recueillies au moyen de méthodes disparates donneraient des résultats incertains, sinon sans intérêt.

Ces facteurs contribuent à un enjeu auquel on a donné l'appellation générale d'*auto-identification des Autochtones*. Le nœud de cet enjeu réside dans la façon la plus efficace d'enjoindre les étudiants autochtones à s'identifier comme tels, grâce à des méthodes de collecte fournissant les données les plus exactes possible. Le but est d'obtenir des données qui pourront servir à évaluer avec efficacité les programmes gouvernementaux et institutionnels visant à améliorer les conditions pour les étudiants autochtones au palier postsecondaire et d'accroître la visibilité et la réussite des populations étudiantes autochtones.

Renseignements sur le projet

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) s'était engagé à entreprendre une étude afin d'améliorer les moyens utilisés pour mesurer la participation des groupes sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire (COQES, 2007). En avril 2009, le COQES engageait le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA) pour explorer les diverses avenues possibles d'améliorer la collecte et la présentation des données sur les étudiants autochtones de l'Ontario. Le CCA s'est engagé à étudier les méthodes et outils courants de collecte de données en se penchant plus particulièrement sur le rôle de l'auto-identification et à présenter un rapport sur les diverses options pour améliorer la collecte de données sur la participation des Autochtones aux études supérieures en Ontario.

Le CCA a analysé des rapports et études portant sur la question de l'auto-identification des Autochtones ainsi que la méthodologie de collecte de donnée privilégiée dans divers contextes. Parallèlement à cette analyse documentaire, une réévaluation a été menée sur les politiques et pratiques en regard de la collecte de données sur la population étudiante autochtone dans des territoires choisis. L'étude comportait également un court sondage en ligne dans le but d'obtenir les observations des personnes qui travaillent étroitement avec les étudiants autochtones et

avec les dossiers des étudiants en général au sein des établissements postsecondaires en Ontario.

Énoncé de l'enjeu

Les populations autochtones du Canada ont été traditionnellement sous-représentées dans le système d'éducation postsecondaire. Toutefois, ces populations sont caractérisées par des taux de natalité élevés et sont donc jeunes et en croissance. Selon Mendelson (2006), devant un tel profil démographique l'amélioration des résultats sur le plan de l'éducation se fait pressante. Pour concevoir, dispenser et assurer le suivi des programmes visant à accroître la participation et la réussite des étudiants autochtones, il faut pouvoir identifier ces étudiants et cerner leurs besoins. Toutefois, les mécanismes actuels pour la présentation de données sur les étudiants autochtones en Ontario, tant au sein du système que dans les établissements d'enseignement, ne permettent pas d'obtenir de l'information fiable et cohérente. En outre, les méthodes pour vérifier l'identité autochtone sont variables, car les divers modes d'interrogation en regard de l'auto-identification donnent des résultats différents.

Buts et objectifs du projet

Ce projet a pour but de fournir au COQES de l'information documentaire sur laquelle il pourra appuyer les orientations recommandées concernant l'auto-identification des Autochtones. Pour ce faire, nous nous sommes donné les trois objectifs suivants:

1. S'inspirer de l'information et des perspectives tirées de la documentation existante sur la question de l'auto-identification des Autochtones afin de mieux comprendre quelles sont les approches efficaces et les approches problématiques.
2. Effectuer un sondage auprès de témoins privilégiés au sein du milieu postsecondaire en Ontario afin de mieux comprendre les avantages et désavantages de diverses approches courantes de collecte de données et d'identification des Autochtones, et d'avoir une meilleure idée des options et pratiques qui pourraient accroître la fréquence et la constance de l'auto-identification parmi les Autochtones en Ontario.
3. Examiner les approches en matière d'auto-identification dans le contexte d'une étude plus large des méthodes de collecte, de stockage, d'intégration et d'analyse des données pouvant donner au gouvernement de l'Ontario une capacité accrue et plus approfondie pour mesurer et comprendre la réussite des étudiants à long terme.

Portée et limitations du projet

Bien qu'il y ait de nombreuses populations autochtones dans le monde, le présent rapport se penche sur les régions dont les profils historique, politique et démographique sont similaires à ceux de l'Ontario, tant sur le plan des populations autochtones que non autochtones, soit les autres provinces canadiennes, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La question de l'intégration et de la gestion des données et des dossiers des étudiants dans l'ensemble du système constitue en soi un vaste sujet qui mérite une étude plus approfondie,

particulièrement lorsque l'on cherche à accroître la qualité, la reddition de comptes et la réceptivité du système. Le présent projet s'intéresse à cette question uniquement dans la mesure où elle permet de mieux comprendre la participation et le succès des étudiants autochtones en Ontario. Nous ne nous attarderons pas à la sécurité, à la confidentialité, à la gouvernance et à l'entreposage des données.

Le projet est axé sur les établissements postsecondaires publics de l'Ontario, y compris les universités et les collèges. Il existe bon nombre d'établissements postsecondaires privés dans la province, dont certains sont exploités à des buts non lucratifs. Parmi ces établissements, on compte les établissements d'enseignement supérieur autochtones, des établissements postsecondaires dont les activités sont en grande partie soutenues par des fonds publics et qui servent les étudiants autochtones et leurs communautés. Nous reconnaissons que ces établissements constituent un volet important du système d'éducation pour les Autochtones. Toutefois, l'auto-identification parmi les étudiants autochtones dans ces milieux ne constitue pas le même enjeu que dans le contexte du système d'éducation publique postsecondaire plus large. Les établissements postsecondaires autochtones ne sont pas inclus dans la présente étude. Par contre, il se pourrait que ces établissements soient éventuellement inclus à mesure que les pratiques de collecte de données provinciales évoluent.

Enfin, les chercheurs reconnaissent que pour traiter en profondeur de la question de l'auto-identification chez les étudiants autochtones au palier postsecondaire, il est nécessaire de sonder les opinions et les expériences des étudiants eux-mêmes. Les ressources dont nous disposons ne nous ont pas permis de recourir à des méthodes favorisant les interactions avec les étudiants autochtones, telles que les groupes de discussion ou les entrevues. Bien que les examens menés nous fournissent une matière riche d'enseignements, nous pourrions brosser un tableau plus clair des raisons pour lesquelles les étudiants autochtones choisissent de ne pas s'identifier en ayant des conversations avec les jeunes, les organisations et les communautés autochtones. Il semble que ces conversations doivent avoir lieu si l'on veut atteindre le but visé, soit la mise en œuvre de politiques ou lignes directrices efficaces en matière d'auto-identification des Autochtones dans l'ensemble de la province.

Structure du document

Nous examinerons brièvement dans la section qui suit les méthodes et le cadre conceptuel sur lesquels s'appuie notre étude. Nous ferons ensuite le survol des définitions historiques des peuples autochtones au Canada et de la provenance de certains des termes. Ce survol comprendra un examen des récentes données sur la population autochtone en Ontario tirées du recensement ainsi qu'un aperçu du système d'éducation postsecondaire de la province. Nous aborderons ensuite sommairement les dossiers et les données sur les étudiants afin de fournir un contexte aux sections qui suivront.

Nous examinerons plusieurs questions touchant l'auto-identification chez les peuples autochtones qui sont ressorties de l'analyse documentaire. Suivra un examen des pratiques courantes en Ontario, auquel viennent se greffer les résultats du sondage en ligne, ainsi qu'un examen des constats tirés de cette analyse en juxtaposition avec ceux qui sont ressortis de l'examen des pratiques dans d'autres territoires de compétence. La dernière section

comprendra des suggestions pour améliorer la collecte et la présentation de données sur les étudiants autochtones dans le système postsecondaire de l'Ontario.

B. Méthodes

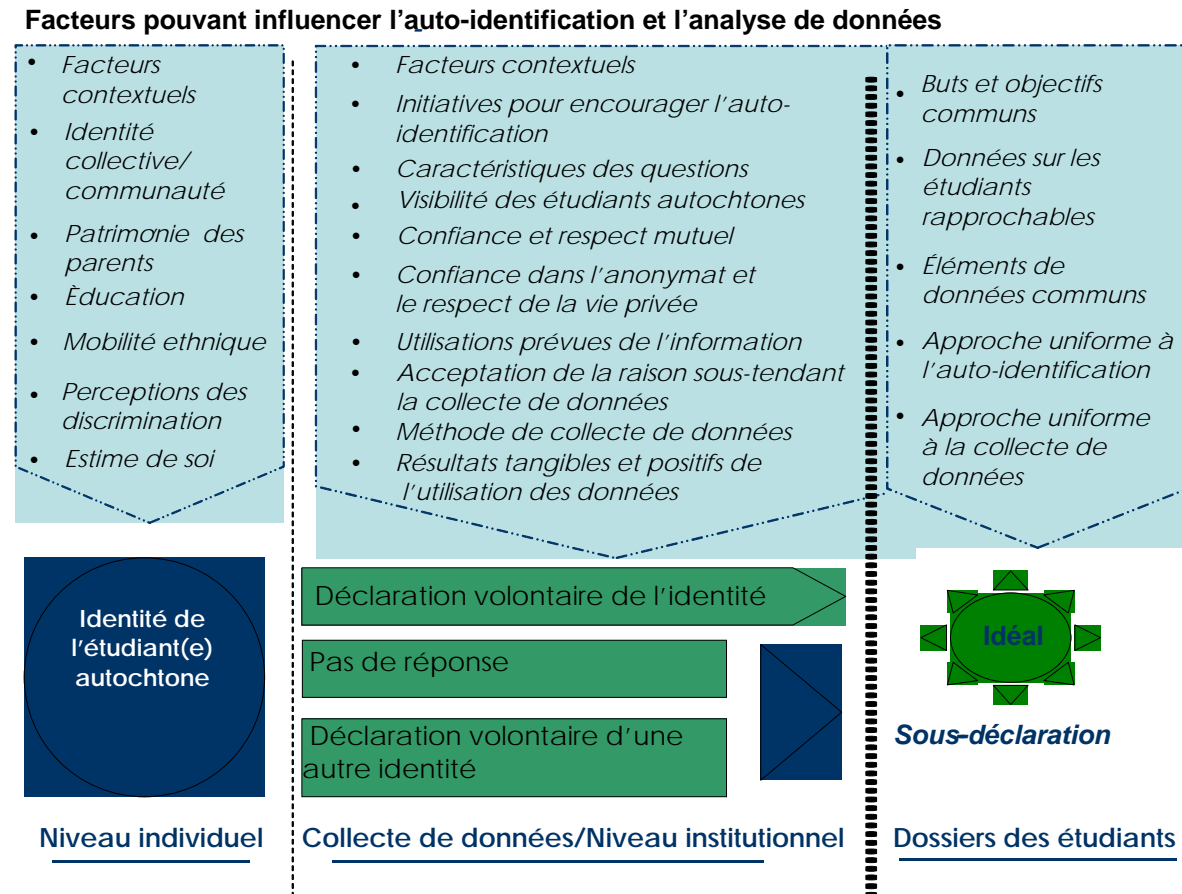
Cette étude s'est appuyée sur trois méthodes principales. Nous avons d'abord analysé la documentation didactique et celle sur les politiques touchant l'identité autochtone et la déclaration volontaire de cette identité dans les contextes institutionnels (c.-à-d., éducation, justice, santé, recensement). Nous avons également examiné les pratiques courantes en Ontario et dans d'autres territoires de compétence en fouillant les rapports de recherche, de reddition de comptes, ainsi que ceux sur les politiques gouvernementales. Nous avons enfin effectué un court sondage en ligne auprès des personnes au sein des établissements postsecondaires en Ontario qui travaillent étroitement avec les étudiants autochtones et avec les dossiers des étudiants en général. Cette étude ainsi que la méthodologie employée reposent sur un cadre conceptuel qui montre les liens entre les concepts et les hypothèses qui ont guidé nos efforts.

Cadre conceptuel

La figure 1 ci-après est une représentation graphique du cadre conceptuel qui guide la présente étude. On voit que l'élément principal autour duquel s'articule notre étude est le processus que suit un étudiant autochtone pour choisir de déclarer son identité autochtone à un établissement ou dans le cadre de l'obtention d'un service. Nous cherchons à comprendre l'influence des méthodes de collecte de données tant sur la décision de s'auto-identifier que sur la capacité à regrouper, à analyser et à interpréter les données recueillies. Nous avons avancé un certain nombre de facteurs qui peuvent influencer ces comportements et ces résultats, y compris les divers programmes et initiatives visant à augmenter la fréquence de l'auto-identification. Nous sommes également conscients que l'identité en tant que personne autochtone est un construct très personnel et subjectif qui peut lui-même être influencé par divers facteurs. L'idéal illustré dans le schéma ci-après est l'auto-identification des personnes autochtones qui se perçoivent comme telles.

Le cadre conceptuel qui guide cette étude suppose que lorsque l'on tente d'analyser les données sur les étudiants dans l'ensemble du système, une approche uniforme de collecte de données est la méthode à privilégier. Cette hypothèse est fondée sur les principes de la validité et de la fiabilité des données. Quelle que soit l'information recueillie, l'utilité de ces données dans la conception et l'évaluation des programmes à l'intention des étudiants autochtones dépendra en grande partie de leurs qualité et exhaustivité ainsi que sur la capacité à identifier la sous-population des étudiants autochtones.

Figure 1: Cadre conceptuel



Analyse documentaire

Afin de cerner la documentation pertinente à notre examen, nous avons exploré des bases de données électroniques consacrées aux études sur les Autochtones, les sciences sociales, l'économie, la géographie politique, la démographie et l'éducation postsecondaire. Nous avons trouvé un certain nombre d'articles pertinents dans la documentation sur la santé (p. ex., dans le domaine de l'épidémiologie) et sur la justice. Nous avons également analysé les travaux cités dans les documents choisis qui nous apparaissaient être en rapport avec le sujet de notre étude. Nous avons aussi sondé de façon opportuniste la documentation généralement non consignée dans les bases de données didactiques, y compris des sites tels que celui de Statistique Canada, des Nations Unies et de divers ministères. Nous avons extrait et examiné tous les articles qui nous semblaient pertinents. Les considérations qui suivent s'appuient sur l'information recueillie dans le cadre de cette analyse documentaire.

Examen des pratiques courantes en Ontario et ailleurs

L'examen des pratiques courantes en Ontario s'intéresse principalement aux questions posées pour inciter les étudiants autochtones à s'auto-identifier dans les cadres scolaires ainsi qu'aux méthodes de collecte et de présentation des données issues de ces questions. Nous avons donc analysé ces questions dans les sondages et formulaires remplis par les étudiants ainsi que les documents soumis au ministère dans le cadre de l'entente pluriannuelle de reddition de comptes. En outre, nous avons obtenu de la documentation de base de la part du COQES. Les réponses du sondage en ligne ont également été prises en considération dans le cadre de l'examen des pratiques courantes relativement à l'auto-identification des Autochtones dans les établissements postsecondaires de la province.

Comme le mentionne l'Education Policy Institute dans son rapport sur l'auto-identification des Autochtones publié en 2008, certains territoires (l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis) ont adopté une approche normalisée à l'échelle nationale pour le recensement des données sur l'ethnicité ou la race. S'il s'agit là d'un constat important en soi, d'autres études plus poussées s'imposent sur l'élaboration des normes, questions, définitions et méthodes qui favorisent l'auto-identification. À cette fin, nous avons consulté des sites Web gouvernementaux, tels que celui du bureau américain de la gestion et du budget (Office of Management and Budget) et du bureau australien des statistiques (Australien Bureau of Statistics).

Nous avons pu obtenir beaucoup d'information sur les pratiques des autres territoires de compétence au Canada dans le rapport exhaustif de l'Education Policy Institute susmentionné. Le rapport a fait ressortir les mécanismes de gestion des données hautement évolués des systèmes d'éducation postsecondaire de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qui ont mis en place des approches systématiques d'auto-identification chez les étudiants autochtones. Nous nous attarderons donc à ces deux provinces en situant les approches d'auto-identification dans le cadre de ces systèmes de gestion de données bien établis.

Sondage en ligne

Le but du sondage en ligne étant d'avoir une meilleure idée des dossiers des établissements relativement aux étudiants autochtones, nous avons cru que les personnes qui travaillent étroitement avec ces étudiants et avec les dossiers des étudiants en général au quotidien seraient nos meilleures sources d'information sur le sujet. Nous savons, de par notre expérience, que les personnes qui ont une connaissance intime des dossiers des étudiants et des données connexes sont les mieux placées pour discerner les possibilités et les limitations de ces ensembles de données. Par ailleurs, en l'absence des opinions des étudiants autochtones, nous estimions que les personnes qui travaillaient étroitement avec eux seraient en mesure de nous conseiller sur les meilleures pratiques en matière d'auto-identification.

Nous avons interrogé les répertoires du personnel de tous les collèges et universités publics en Ontario afin d'identifier les participants au sondage. Nous avons essayé d'identifier au moins deux répondants potentiels dans chaque établissement, soit un qui travaillait étroitement avec les dossiers des étudiants en général (p. ex., registraire, chercheur de l'établissement) et un qui travaillait étroitement avec les étudiants autochtones (p. ex., conseiller pédagogique des étudiants autochtones, directeur/chef des services aux étudiants autochtones).

Le questionnaire figure à l'Annexe A. Les ébauches du questionnaire ont été passées en revue par le COQES et le personnel du Bureau de l'éducation des Autochtones, qui ont fourni leurs observations sur le contenu et la structure du sondage avant qu'il soit administré. Bien que le sondage ait été initialement disponible seulement en anglais, des répondants francophones ont exprimé leur désir d'obtenir une version en français. Nous avons donc mis une version française du sondage à la disposition de ceux qui en faisaient la demande.

C. Contexte

Les peuples autochtones au Canada – Terminologie et définitions

Inévitablement, le développement et l'affirmation de l'identité deviennent étroitement liés à la terminologie.

- M.F. Dunn, 1994

Les populations autochtones du Canada ne sont pas monolithiques; elles sont très diverses sur le plan culturel et linguistique. Par conséquent, il y a plusieurs facettes à l'autochtonicité au Canada, et un grand nombre de termes et de définitions s'appliquent au concept. Il existe peu de définitions légales de ces termes. Le paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* définit les « peuples autochtones du Canada » comme comprenant trois grands sous-groupes, « notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada ». Toutefois, comme l'ont noté Guimond, Kerr et Beaujot (2004), si la Constitution « reconnaît ces trois groupes sommairement définis, elle ne définit pas ce que constituent leurs populations. ».

De manière générale, le terme *Indien* fait référence à tous les peuples autochtones au Canada qui ne sont pas inuits ou métis. Il existe une définition légale de cette sous-population autochtone qui est inscrite aux termes de la *Loi sur les Indiens*. La portée de cette définition a été considérablement élargie avec le dépôt du projet de loi C-31 en 1985. On fait souvent référence aux personnes qui correspondent à la définition de la *Loi sur les Indiens* et qui sont effectivement inscrites comme étant des *Indiens inscrits* ou *de plein droit*. La persistance du terme *Indien* s'explique sans doute par son enchaînement dans la Constitution et dans la *Loi sur les Indiens*, bien qu'il s'agisse d'un terme anachronique et, aux yeux de certains, offensant. Le terme *Premières nations* est donc devenu l'appellation utilisée pour nommer les Indiens nord-américains, leurs communautés ou leurs bandes au Canada. À l'instar du terme *Indien*, celui de *Premières nations* englobe tous les peuples autochtones qui ne sont pas inuits ou métis, quel que soit leur statut légal en vertu de la *Loi sur les Indiens*, puisqu'il y a de nombreux peuples des Premières nations au Canada qui ne sont pas inscrits aux termes de la Loi.

Dans la langue inuktitut, le mot *Inuit* signifie « les gens ». C'est le mot utilisé pour désigner les peuples autochtones des régions arctiques et subarctiques (ONSA, 2003). Au singulier, on utilise *Inuk*. Le mot *Esquimau* est l'ancienne appellation utilisée pour désigner les gens de cette culture. Comme ce terme est offensant pour les Inuits, son usage est maintenant considéré inapproprié. Les Inuits ne relèvent pas de la *Loi sur les Indiens*. Toutefois, en 1939, la Cour suprême du Canada a rendu une décision dans le cadre d'un renvoi sur des questions de compétence selon laquelle les Inuits devraient être considérés comme des Indiens aux fins du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Les questions touchant les Inuits relèvent donc du gouvernement fédéral, qui a également une responsabilité fiduciaire envers eux.

Le Ralliement national des Métis définit un Métis comme « une personne qui s'auto-identifie comme Métis, provient d'antécédents historiques d'une nation de Métis, est distincte des autres peuples autochtones et est acceptée par la Nation de Métis » (RNM, 2002). Toutefois, il n'y a pas de définition légale de *Métis* et le terme fait l'objet de différentes interprétations. Selon Andersen (2008), les interprétations du terme *Métis* peuvent s'appuyer sur des notions raciales et nationales. En français, le mot *Métis* signifie mélangé ou sang-mêlé et a historiquement désigné « les personnes nées d'un père et d'une mère de race différente, soit indienne et blanche, le plus souvent d'origine française. » (Dunn, 1994) Toutefois, comme l'avance Dunn (1994), cette interprétation historique de la population des Métis « ne va pas assez loin pour véritablement donner une idée juste du patrimoine héréditaire même le plus fondamental des peuples Métis modernes. » L'identité des Métis peut également être interprétée sur la base de la notion de nation et, en ce sens, fait référence à une « culture hybride » distincte qui s'est développée dans certaines régions de l'Ontario et du Manitoba avant l'établissement de la confédération. Selon Guimond et coll. (2004), la culture métisse

. . . ne peut pas être associée à une langue ou à une origine ethnique particulière – elle est plutôt une mosaïque culturelle, linguistique et territoriale à laquelle une population s'est identifiée et qui a fondé une culture qui lui est propre. Le sentiment d'appartenance à cette culture a varié selon les époques et en fonction des événements sur la scène sociale et politique.

À l'instar du mot *Esquimau*, qui a été remplacé par le terme plus acceptable d'*Inuit*, les termes *Indien* et *Métis* ne sont pas issus des communautés qu'ils désignent. Voici ce qu'avance Dunn (1994) :

Il n'y avait pas d'« Indiens » en Amérique du Nord avant 1492. Il y avait certes des Hopi ainsi que des Déné et des Anishinabe, mais il n'y avait pas de population qui se désignait comme des Indiens. C'est une terminologie qui a été imposée de l'extérieur et, comme nous l'avons vu, elle implique des définitions imposées de l'extérieur. Dans un contexte légèrement différent, le même phénomène s'applique au terme « Métis ».

Le seul concept clair examiné jusqu'ici est celui d'*Indien inscrit* ou de plein droit, puisque c'est le seul qui a un référent explicitement défini. Le mot *Autochtones* fait référence collectivement aux *Indiens*, *Inuits* et *Métis*, mais les définitions de ces trois termes constituants sont confuses. Les

Premières nations, Inuits et Métis sont communément définis comme étant membres de l'un de ces groupes, mais non des deux autres. Il s'agit de définitions circulaires qui ne tiennent pas compte de l'existence de personnes ayant des identités autochtones multiples. Mais le concept d'*autochtonicité* est encore plus complexe et multidimensionnel.

Les peuples autochtones et le recensement canadien

Selon Guimond et coll. (2004), « le recensement canadien est la source la plus exhaustive de données démographiques sur les peuples autochtones au pays et la source exclusive de données démographiques sur bon nombre de groupes autochtones ». Le questionnaire détaillé (2B) du recensement de 2006 comportait quatre questions permettant de glaner des données sur les populations autochtones.

Le questionnaire détaillé (2B) est envoyé à un foyer sur cinq. La version abrégée, qui est remplie par 80 % des foyers, ne compte aucune question sur l'origine autochtone ou ethnique. La seule exception notable est le formulaire détaillé (2D), qui sert à dénombrer tous les foyers dans les territoires du Nord et dans les réserves, qui sont pour la plupart dénombrés dans le cadre du recensement.¹

L'ascendance autochtone des répondants est établie en fonction des réponses à la question 17 (formulaire 2B), soit :

Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne?

Habituellement, un ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent.

Par exemple, canadien, anglais, français, chinois, italien, allemand, écossais, indien de l'Inde, irlandais, cri, mi'kmaq (micmac), métis, inuit (esquimau)...

Les exemples de la question du formulaire 2D sont légèrement différents :

Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne?

Habituellement, un ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent.

Par exemple, cri, ojibway, mi'kmaq (micmac), déné, blackfoot, inuit, métis, canadien, français, anglais, allemand, etc.

Notons que *cri, mi'kmaq (micmac), inuit* et *métis* sont donnés en exemple, mais non *autochtone, indien de l'Amérique* ou *Premières nations*. Cela n'empêche pas la personne de nommer ces catégories dans sa réponse. Par ailleurs, bien que la formulation de la question fasse référence à l'origine ethnique ou à l'ascendance, le répondant peut tout aussi bien y

¹ Selon Statistique Canada, il y avait 22 réserves et établissements ayant été partiellement dénombrés en 2006.

répondre en s'appuyant sur sa propre identité culturelle que sur celle qu'il attribue à ses ancêtres. Comme l'ont noté Guimond et coll. (2004) :

Les personnes d'ascendance autochtone peuvent nier leurs origines, entretenir une grande passion envers ces origines ou encore faire preuve de passivité ou d'indifférence à cet égard, ou ne les connaissent tout simplement pas.

Dans chaque questionnaire, quatre espaces sont prévus pour répondre à la question, et on encourage les répondants à préciser toutes les origines qui s'appliquent. L'existence de multiples réponses dans ce contexte complique le concept de l'ascendance autochtone. Les répondants au recensement peuvent déclarer leurs origines ethniques multiples depuis 1981, ce qui a incité un plus grand nombre de personnes à déclarer leur ascendance autochtone. Moins de la moitié du nombre de répondants ont déclaré leur ascendance autochtone en 1981 comparativement à 2001 (soit 491 465 par rapport à 1 319 890). Toutefois, 57 % des personnes ayant déclaré avoir une ascendance autochtone en 2001 ont donné de multiples réponses à la question sur les origines ethniques (Guimond et coll., 2004).

En 2007, Statistique Canada a mené des discussions régionales avec les utilisateurs de données sur les Autochtones un peu partout au Canada et passé en revue les questions s'adressant aux Autochtones dans le recensement de 2006. Cela a permis de constater que la question sur l'origine ethnique et l'ascendance était confuse aux yeux des répondants, et donc que les données issues de cette question étaient imprécises. Cela explique peut-être pourquoi « la question sur l'identité autochtone était la plus importante pour l'analyse et pour les politiques » (Statistique Canada, 2008).

La question sur l'identité autochtone a été posée pour la première fois dans le recensement de 1996,

. . . en reconnaissance du fait que l'ascendance autochtone n'implique pas nécessairement l'identification à la culture autochtone. . . La raison d'être de cette question était de déterminer de façon plus précise si les particuliers avaient une allégeance ou une association à la culture autochtone, au-delà de se déclarer d'ascendance autochtone (Guimond et coll., 2004).

Dans le questionnaire 2B de 2006, la question sur l'identité autochtone était la suivante :

Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?	
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord
<input type="checkbox"/> Oui, Métis	<input type="checkbox"/> Oui, Inuit (Esquimau)

Les personnes qui répondaient « Non » devaient passer à une question sur d'autres identités ethniques servant à obtenir de l'information sur les minorités visibles. Ceux qui répondaient « Oui » devaient choisir l'un des trois groupes autochtones et étaient encouragés à ne cocher

que la case qui décrivait le mieux la personne à ce moment-là. Les données du recensement révèlent toutefois que certains répondants déclarent plusieurs identités autochtones. Les répondants du questionnaire détaillé doivent répondre aux questions 20 et 21, quelles que soient leurs réponses aux questions sur l'ascendance et les origines ethniques et l'identité autochtone. La question 20 était la suivante :

<p>Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une Première nation?</p> <p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une Première nation</p> <p><i>Précisez la bande indienne ou la Première nation (p. ex., Musqueam)</i></p> <p>_____</p>

La question 21 permet de déterminer si la personne est un *Indien inscrit* ou *de plein droit* :

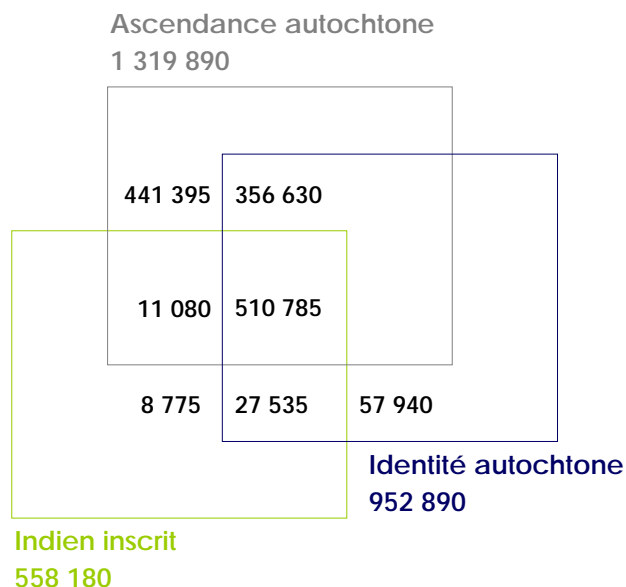
<p>Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada?</p> <p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>
--

Comme l'ont noté Guimond et coll. (2004), l'on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait une certaine logique entre les diverses catégories d'ascendance, d'identité, d'appartenance à une bande et de statut :

. . . la population des Indiens inscrits pourrait être un sous-ensemble de la population s'identifiant comme étant autochtone, qui à son tour pourrait être un sous-ensemble de la population plus large ayant des origines autochtones.

Ce n'est toutefois pas le cas, comme l'illustre la figure 2 ci-après. Ce graphique, qui est basé sur les données du recensement de 2001, montre sept catégories de population autochtone selon l'ascendance, l'identité et le statut. Le groupe le plus important est celui des personnes qui déclarent être des Indiens inscrits et avoir une ascendance et une identité autochtones (510 785); suit ensuite le groupe de celles qui disent être des Indiens inscrits et avoir des ancêtres autochtones, mais qui ne s'identifient pas comme Autochtone (441 395); vient ensuite celui des personnes qui disent avoir une ascendance et une identité autochtones, mais qui ne sont pas des Indiens inscrits (356 630). Il y a deux groupes qui s'identifient comme Autochtones, mais disent ne pas avoir d'ancêtres autochtones—27 535 Indiens inscrits et 57 940 qui ne le sont pas. Enfin, un petit groupe d'Indiens inscrits ne déclarent aucune ascendance ni identité autochtone (8 775).

Figure 2 : Profil démographique selon les différentes définitions des personnes autochtones dans le recensement



Source : Statistique Canada, Recensement sur la population du Canada de 2001. Adapté de Beavon, D. *Canadian Aboriginal Demographics: Populations Size, Growth and Well-Being*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 2007. On trouve un graphique similaire dans Guimond et coll., 2004.

Il n'existe pas d'approche uniforme pour recueillir des données sur les peuples autochtones au Canada, ni aucun cadre commun pour ce qui est des définitions, des classifications et de la terminologie. Cependant, même lorsque la collecte de données et les questions sont uniformes, le recensement en étant le meilleur exemple, l'identité parmi les peuples autochtones est multiple et fragmentée. Imaginez un instant que la présente analyse ne tienne pas compte de la dimension *Indien/Inuit/Métis*, du problème des réponses multiples à la question sur l'ascendance et les origines ethniques ou toute information sur l'appartenance à une bande ou une Première nation.

Cela n'est peut-être pas surprenant après tout. Comme l'a noté Weaver (2001) :

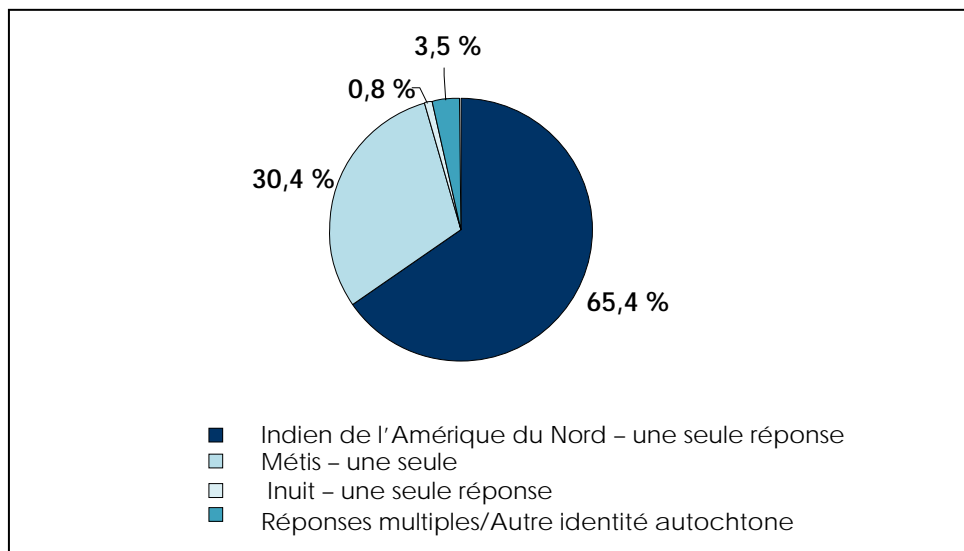
L'identité autochtone est un sujet réellement complexe qui soulève une certaine controverse. Il n'y a pas de consensus sur ce que constitue précisément l'identité autochtone, la façon de la mesurer et de déterminer qui possède véritablement cette identité. On ne s'entend même pas sur les termes appropriés. Parle-t-on d'Indiens, d'Indiens de l'Amérique, d'Autochtones, d'Autochtones américains, de peuples autochtones ou des Premières nations? Une fois que tout ça est démêlé, est-ce qu'on parle de la race, de l'ethnicité, de l'identité culturelle, de l'identité tribale, d'acculturation, d'enculturation, d'identité biculturelle, d'identité multiculturelle ou d'une autre forme d'identité?

Profil de la population autochtone en Ontario

En 2006, 242 490 personnes se sont identifiées comme Autochtones en Ontario. Cela représente presque 21 % des personnes s'identifiant comme Autochtones au Canada, mais seulement 2 % de la population globale de l'Ontario. Par comparaison, le Manitoba compte 15 % des habitants du Canada qui s'identifient comme Autochtones, et ces gens représentent 15 % de la population globale de cette province. L'Ontario est la province comptant le plus grand nombre de personnes déclarant leur identité autochtone. Le recensement indique que 123 595 personnes se déclarent comme Indiens inscrits en Ontario, soit la moitié des personnes qui s'identifient d'une façon ou d'une autre comme Autochtones.

Comme le montre la figure 3 ci-après, les Inuits représentent une très petite portion des personnes qui s'identifient comme Autochtones en Ontario. La majorité de ceux qui s'identifient comme Autochtones en Ontario déclarent être des Indiens de l'Amérique du Nord, bien qu'une grande proportion s'identifie comme Métis. Il s'agit là d'un constat important pour les personnes dans les établissements postsecondaires, puisque, dans bien des cas, les Métis et les membres des Premières nations non inscrits n'ont pas accès aux mêmes mesures de soutien financier que les membres des bandes et les Indiens inscrits. Par exemple, le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) offre des subventions aux étudiants inuits et des Premières nations inscrits/visés par un traité qui poursuivent des études postsecondaires, mais pas aux Métis ou membres des Premières nations non inscrits.

Figure 3 : La population s'identifiant comme autochtone en Ontario, recensement de 2006



Selon les données du recensement de 2006, parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans déclarant appartenir à un groupe autochtone en Ontario, 24 % n'avaient pas obtenu de diplôme, ce qui comprend le diplôme d'études secondaires (DES). Environ 28,5 % n'avaient pas obtenu un diplôme après l'obtention du DES. Environ 24 % avait décroché un certificat d'études collégiales ou terminé un programme menant à un diplôme, tandis que plus de 11 % avaient un diplôme universitaire. L'analyse des données du recensement pourrait fournir aux établissements postsecondaires de l'Ontario une bonne idée du nombre de jeunes autochtones qui habitent dans leur région. C'est l'approche qu'a adoptée l'Université polytechnique Kwantlen en Colombie-Britannique dans son rapport intitulé *Data to Inform Development of an Aboriginal Admissions Policy* (2004). Toutefois, l'applicabilité des données du recensement est limitée, plus particulièrement parce que le recensement n'est effectué qu'une fois tous les cinq ans et que l'on doit attendre deux ans avant la publication de ses résultats.

Les données du recensement peuvent néanmoins nous fournir des pistes sur le niveau d'instruction des peuples autochtones en Ontario, bien que ce type d'information ne puisse pas servir à orienter les politiques et la conception des programmes au niveau des établissements ou de l'ensemble du système. Il nous faut recueillir des données de façon plus fréquente et plus opportune sur l'inscription, la persistance et le niveau d'instruction – et les meilleures sources pour ce type d'information sont le système d'éducation postsecondaire et les établissements qui le composent.

Le système postsecondaire public de l'Ontario

Le système postsecondaire public de l'Ontario comprend 24 collèges (21 collèges d'arts appliqués et de technologie et trois collèges de technologie et d'enseignement supérieur) et 19 universités. Deux collèges et neuf universités offrent des programmes en français ou dans les deux langues (français et anglais). L'éducation des Autochtones fait partie de la mission de certains établissements (p. ex., l'Université Lakehead) ou encore constitue l'un des intérêts particuliers de ces établissements (p. ex., l'Université Algoma). Les secteurs collégial et universitaire fonctionnent séparément en Ontario.

Chaque secteur a un centre de services qui traite les demandes d'admission de façon centralisée au moyen d'un formulaire et d'un processus commun. Les étudiants des deux secteurs peuvent demander un soutien financier dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Ces services sont potentiellement de riches sources de données administratives sur les étudiants dans le système ontarien, surtout si on demande aux Autochtones de s'auto-identifier sur les formulaires. Les bases de données des services d'admission constituent une excellente source d'information puisqu'elles contiennent des renseignements sur l'inscription à des études postsecondaires et les choix de programmes, en plus de l'école secondaire fréquentée, les notes obtenues au secondaire et la poursuite ou non des études postsecondaires immédiatement après le secondaire.

Les établissements d'éducation publique postsecondaires au Canada jouissent d'un haut niveau d'autonomie et doivent rendre des comptes directement aux communautés qu'ils servent. Cependant, le financement de ces établissements publics vient en grande partie du gouvernement. Les établissements postsecondaires doivent donc rendre des comptes aux

gouvernements provinciaux qui, eux, doivent rendre des comptes aux citoyens. Toutefois, selon le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (2008) :

Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario est particulièrement décentralisé, puisque les collèges et les universités disposent d'une latitude considérable pour établir leur propre mission, fixer leurs propres objectifs et structurer leurs activités d'apprentissage en conséquence.

Comme l'a noté l'Educational Policy Institute (2008b), « le besoin pour les gouvernements de disposer de données leur permettant de quantifier les effets de leurs investissements devient de plus en plus important. » Il faut établir des définitions communes et une approche uniforme aux fins de la collecte et de la présentation des données parmi les établissements afin d'obtenir des données utiles et fiables sur l'ensemble du système. Les collèges et universités présentent annuellement au ministère un ensemble commun de statistiques dans des secteurs clés, tels que le nombre de diplômes décernés, le nombre d'étudiants inscrits et les taux d'obtention du diplôme, ainsi que les droits de scolarité et les résultats de sondages auprès des élèves. La plus grande partie de cette information n'est toutefois pas rendue publique. Les Données universitaires communes de l'Ontario (DECO) font exception. Selon le conseil des universités ontariennes, les Données universitaires communes de l'Ontario constituent un outil en ligne visant à fournir des renseignements pour les futurs étudiants, leurs parents et le public.

Les initiatives proposées par les gouvernements en matière de reddition de comptes pour l'ensemble du système au moyen de mécanismes communs ne sont pas toujours bien accueillies par les établissements, et ce, pour de nombreuses raisons. Comme l'a noté l'Educational Policy Institute (2008b) :

Dès que l'on utilise une échelle commune de mesure, les universités et collèges sont bien conscients que certains seront tentés de faire des comparaisons entre les établissements (ou toute autre unité mesurée) et de les classer selon leur rang en fonction des résultats. Bref, dès que l'on mesure quelque chose, on peut établir des rangs et cela crée une certaine trépidation parmi les établissements.

Les établissements peuvent également percevoir les tentatives du gouvernement pour mesurer leurs rendement, qualité ou reddition de comptes au moyen d'un certain nombre d'indicateurs quantitatifs choisis comme étant simplistes ou réductives étant donné la complexité de leur entreprise éducative. Aux yeux de certains, ces initiatives constituent une usurpation de l'autonomie des établissements.

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) est un organisme indépendant qui a été créé pour évaluer le système d'éducation postsecondaire et présenter ses constatations au ministre de la Formation, des Collèges et Universités et au public. Le COQES joue aussi un rôle important dans « l'élaboration d'un cadre de responsabilisation amélioré » pour lequel le « gouvernement a déterminé qu'il faut fixer des objectifs et des mesures de manière à effectuer le suivi de la qualité et du rendement du secteur de l'éducation postsecondaire » (COQES, 2009).

Ce cadre s'est jusqu'ici manifesté dans les ententes pluriannuelles de reddition de compte pour 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Ces ententes seront abordées plus loin en ce qui a trait aux renseignements qu'elles peuvent nous fournir sur les étudiants autochtones. Selon le COQES (2009), une entente transitoire de reddition de comptes sera établie pour 2009-2010 tandis que se poursuivent les travaux en vue « d'instaurer un tout nouveau cadre pour l'année 2010–2011 et les années subséquentes. » Le rapport du CCA fait état de certaines inquiétudes concernant les cadres de responsabilisation actuels et futurs en ce qu'ils fournissent au gouvernement et au public des données utiles sur la participation des étudiants autochtones aux études postsecondaires et leurs résultats. C'est pourquoi il nous faut aborder le sujet de l'utilité de données pour mieux comprendre les interactions des étudiants avec les systèmes postsecondaires, ainsi que les enjeux et les limitations relativement à ces données.

D. Comment pouvons-nous utiliser les données pour mieux comprendre les étudiants autochtones?

Dans le contexte de ce projet de recherche, les objectifs du gouvernement sont très clairs: accroître la participation et améliorer les résultats des étudiants autochtones dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario. Ce qui est moins clair, c'est la façon de mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre ce but ou les types de données requises pour le faire. Dougherty (2008) écrivait, dans le cadre de la campagne sur la qualité des données aux États-Unis, qu'il y a trois exigences de base dans la création d'un système de données pouvant fournir la bonne information aux utilisateurs au moment où ils en ont besoin:

1. Les données doivent être rapidement et facilement utilisables et présentées dans un format convivial;
2. Les utilisateurs visés doivent savoir comment interpréter les données;
3. Les données doivent permettre de répondre aux questions que se posent les utilisateurs.

L'évaluation de la réussite des étudiants autochtones est facilitée dans les territoires qui ont mis en place des initiatives de gestion intégrée des données en matière d'éducation (p. ex., en Alberta et en Colombie-Britannique). Ces initiatives nécessitent l'établissement d'éléments de données communs (y compris une catégorie pour l'identification des Autochtones), l'attribution d'un identificateur personnel unique et un entrepôt de données commun où sont emmagasinés des enregistrements longitudinaux des images instantanées des données prises à intervalles prédéterminés. En Alberta, on pose une question normalisée pour s'enquérir de l'identité autochtone dans l'ensemble du système d'éducation; en Colombie-Britannique, des travaux sont en cours afin de mettre en place une méthodologie normalisée (EPI, 2008). À l'heure actuelle, il n'existe pas d'initiative de ce genre dans le système postsecondaire public en Ontario.

Il pourrait s'avérer utile ici de se livrer à une expérience de pensée. En supposant que les données requises sont disponibles dans un format convivial et intégré dans l'ensemble du système et que ces données puissent être clairement interprétées, le gouvernement chercherait probablement la réponse à ces cinq questions:

1. *Combien d'étudiants s'auto-identifient comme Autochtones dans les établissements postsecondaires de l'Ontario?*
2. *Quel est le taux d'achèvement des programmes parmi les étudiants qui s'auto-identifient comme Autochtones?*
3. *Quelles sont les tendances sur le plan de la transition entre l'école secondaire et le niveau postsecondaire parmi les étudiants qui s'auto-identifient comme Autochtones?*
4. *Comment l'expérience de l'éducation postsecondaire des étudiants qui s'auto-identifient comme Autochtones se compare-t-elle à celle des étudiants non autochtones?*
5. *Comment les étudiants qui s'auto-identifient comme Autochtones financent-ils leurs études postsecondaires? Éprouvent-ils des difficultés financières?*

Dans la section qui suit, nous examinerons quels types de données permettraient de donner les réponses les plus complètes à chacune de ces questions. Cet exercice est une façon d'envisager les caractéristiques d'une base de données qui pourrait répondre à nos questions les plus pertinentes sans être restreints par la situation courante.

Question 1. Combien d'étudiants s'auto-identifient comme Autochtones dans les établissements postsecondaires de l'Ontario?

Pour répondre à cette question, il faut pouvoir filtrer les données disponibles sur tous les étudiants en deux sous-ensembles pour les étudiants qui s'auto-identifient comme Autochtones et ceux qui ne s'auto-identifient pas comme Autochtones. Nous supposons que les utilisateurs savent comment interpréter les données, ce qui sous-entend qu'une méthode uniforme de collecte des données a été mise en place au sein des établissements. Grâce à la capacité de filtrage des dossiers, nous pouvons maintenant établir la répartition des étudiants autochtones et non autochtones pour toutes les autres variables dans l'ensemble de données (p. ex., le sexe, l'âge, l'établissement, le domaine d'études, le programme, le niveau de diplomation ou la MPC). Le simple fait de discerner clairement combien d'étudiants s'auto-identifient comme Autochtones nous permet de répondre à de nombreuses autres questions pertinentes.

Pour cela toutefois, il faut que l'on ait demandé à un moment donné aux étudiants autochtones de s'auto-identifier dans un formulaire, un questionnaire ou au moyen d'une autre méthode. Dans les sections qui suivent, nous examinerons de plus près l'instrument et la question qui seraient les plus susceptibles de recueillir cette information. Mais auparavant, nous devons clarifier certaines questions sur le plan légal et des droits de la personne.

Aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* de l'Ontario, la race ou l'origine ethnique d'une personne constitue un renseignement personnel. La collecte d'un tel renseignement doit donc « être autorisé[e] expressément par une loi, ou à moins que ces renseignements servent à l'exécution de la loi ou soient nécessaires au bon exercice d'une activité autorisée par la loi. » (paragr. 38 (2)). Les universités et collèges sont assujettis à la *LAIPVP* depuis 2005 et doivent donc respecter les directives concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels dont ils ont la garde.

Il y a plusieurs raisons pour avoir recours à la prudence lorsque l'on évoque la collecte et l'utilisation de données basées sur les caractéristiques de sous-populations. Pour paraphraser Loue (2006), voici certaines des considérations à prendre en compte :

- Les catégories ethniques utilisées évoluent au fil du temps, ce qui rend les comparaisons difficiles.
- Les catégories peuvent ne pas être valides lorsqu'une personne indique deux ou plusieurs catégories ou qu'une catégorie mixte est utilisée.
- Les données autodéclarées ne sont pas valides, car la perception qu'une personne a d'elle-même peut changer au fil du temps ou selon le contexte.
- Le regroupement des personnes selon des catégories établies par la société renforce les différences plutôt que les similarités entre les gens occupant différentes catégories.
- Les catégories établies pour classer les particuliers selon l'appartenance auto-perçue ou attribuée à un groupe utilisent souvent les groupes dominants comme point de comparaison, dépeignant certains groupes de façon négative.

Malgré ces mises en garde, la Commission ontarienne des droits de la personne autorise la collecte et l'analyse de données fondées sur des motifs énumérés, tels que la race ou l'ethnicité, pourvu que cette collecte soit effectuée à des fins légitimes en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario, ce qui inclut « surveiller efficacement la situation de la discrimination, identifier les barrières systémiques et les éliminer, remédier aux désavantages historiques et promouvoir une égalité réelle » (CODP, 2003). L'objectif énoncé, soit « accroître la participation et améliorer les résultats des étudiants autochtones dans le système d'éducation postsecondaire en Ontario » est donc une fin légitime aux termes du Code.

Question 2. Quel est le taux d'achèvement des programmes parmi les étudiants qui s'auto-identifient comme Autochtones?

Pour évaluer la réussite d'un étudiant ou d'une étudiante, nous devons savoir comment il ou elle progresse dans un programme donné et s'il ou elle atteint ses buts en matière d'études. Pour cela, il faut pouvoir suivre des étudiants ou cohortes d'étudiants spécifiques de leur entrée dans un programme d'études donné jusqu'à son achèvement. Nous avons donc besoin d'un

ensemble de données longitudinales sur les étudiants recueillies et enregistrées à différents points de leur parcours scolaire.

Si la base de données de chaque établissement contenait un ensemble d'éléments de données communs à tous les établissements, où l'information est recueillie et définie de façon uniforme, ce sous-ensemble de données pourrait alors être intégré aux fins de la planification et de l'évaluation pour l'ensemble du système. Cela nécessite toutefois l'adoption d'une approche globale pour identifier le dossier d'un étudiant donné afin de s'assurer que les étudiants ne sont pas comptés deux fois au moment de l'intégration des données.

Pour ce faire, l'attribution d'un numéro ou identificateur personnel unique à chaque dossier d'étudiant est la méthode à privilégier. Les numéros sont préférables puisqu'il peut y avoir plusieurs étudiants ayant des noms similaires dans le système. De plus, l'utilisation d'un numéro permet de dissocier le dossier des renseignements personnels qu'il contient (p. ex., nom, adresse, numéro de téléphone), rendant ainsi l'identification du dossier plus difficile. Il s'agit là d'un aspect important pour protéger la vie privée et l'anonymat des étudiants dans le contexte d'une base de données intégrées sur les dossiers des étudiants. Une autre fonction importante d'un identificateur personnel est de faire la liaison entre les dossiers. Puisque ce numéro est « unique » à la personne, il peut servir à identifier et à lier les dossiers de cette personne parmi différents ensembles de données et bases de données. Le recours à un identificateur personnel unique dans l'ensemble du système permet de suivre les étudiants au fil du temps au sein des divers établissements scolaires.

Question 3 : Quels sont les tendances sur le plan de la transition de l'école secondaire au niveau postsecondaire pour les étudiants qui s'auto-identifient comme Autochtones?

Depuis plusieurs années, des proportions moindres d'étudiants autochtones terminent leurs études secondaires par rapport aux étudiants non autochtones. Mendelson (2006) est d'avis que le taux de réussite au secondaire est « probablement le facteur le plus important qui conditionne le niveau de réussite des études postsecondaires. » Dans la plupart des cas, la réussite des études secondaires est une condition préalable à l'admission aux études postsecondaires. Plusieurs établissements et programmes postsecondaires ont des critères d'admission qui exigent des niveaux de réussite minimums, au moins dans certains des cours de l'école secondaire. Qu'il s'agisse d'étudiants autochtones ou non, tout programme visant à augmenter la fréquentation et la réussite au niveau postsecondaire serait enrichi par une connaissance du nombre d'étudiants qui quittent le secondaire et se qualifient pour divers programmes d'études postsecondaires.

De plus, là où des formulaires de demande et des services d'admission communs existent, les données recueillies pourraient nous renseigner à chaque année sur le nombre de diplômés du niveau secondaire qui font une demande d'admission dans un collègue ou une université, le nombre de candidats qui répondent aux conditions d'admission et le nombre d'étudiants qui s'inscrivent réellement. Toutefois, pour arriver à suivre les étudiants alors qu'ils passent entre les niveaux d'études, il faut pouvoir relier les données de la maternelle à la 12^e année, celles des services d'admission et des établissements postsecondaires. Cela est réalisable quand un

numéro d'identification unique est utilisé pour les étudiants à tous les paliers, de la maternelle à la 12^e année et au niveau postsecondaire.

Alors que plusieurs provinces (y compris l'Ontario) identifient leurs étudiants de la maternelle à la 12^e année avec un numéro unique, seuls la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec font en sorte que le numéro reste le même lorsque que les étudiants passent aux établissements postsecondaires². Ce système a permis de donner jour à des initiatives telles que le projet de recherche sur les transitions parmi la population étudiante de la Colombie-Britannique (Student Transition Project ou STP). Ce projet relie des données qui sont gardées dans des endroits différents tels que la base de données provinciale (de la maternelle à la 12^e année), les données fournies par les instituts de recherche universitaires et l'entrepôt de données central³. Grâce au STP, les personnes chargées des politiques en Colombie-Britannique peuvent obtenir des informations sur le nombre d'étudiants qui passent directement de l'école secondaire au niveau postsecondaire par rapport à ceux qui retardent leur inscription d'une, de deux ou de trois années. De plus, elles peuvent utiliser ces statistiques pour établir des comparaisons sur une base régionale et étudier les tendances des populations autochtones.

Notre vision inclut un ensemble de données qui, comme le STP, est basé sur des informations administratives recueillies et entreposées dans l'exercice des activités quotidiennes des écoles, des établissements et des services d'admission. L'utilisation de ces données administratives offre certains avantages, notamment parce qu'elles sont recueillies auprès de l'ensemble de la population concernée (p. ex., les candidats aux études collégiales, les étudiants universitaires, les usagers des services d'aide financière). Un autre avantage clé est le caractère longitudinal de ces ensembles de données.

Cela dit, le genre d'informations que ces données administratives fournissent se limite aux fonctions administratives. Elles permettent rarement de comprendre les attitudes, les opinions et les expériences des étudiants. Des données d'une telle richesse s'obtiennent le plus souvent par l'administration de sondages auprès des étudiants.

Question 4 : *Comment l'expérience de l'éducation postsecondaire des étudiants qui s'auto-identifient comme Autochtones se compare-t-elle à celle des étudiants non autochtones?*

Pour vraiment comprendre la population autochtone fréquentant le système postsecondaire ontarien, il faut plus que des statistiques sur leurs allées et venues. Il est également nécessaire de savoir quelles sont leurs expériences et leurs attitudes. Ces informations peuvent être recueillies par la conduite d'entrevues, la tenue de consultations et d'autres méthodes.

² En Ontario et au Manitoba, quelques établissements postsecondaires reprennent le numéro attribué à l'étudiant de la maternelle à la 12^e année si ce numéro est présent sur le relevé de notes de l'étudiant. Cependant, cette procédure n'est pas répandue à tout le système pour le moment.

³ Les données provenant des collèges, des institutions et de quelques universités sont gardées dans un entrepôt central, le British Columbia Central Data Warehouse.

Cependant, pour obtenir des données comparables entre les différents établissements, il faut utiliser un questionnaire standard, administré de la même manière dans tout le secteur. En Ontario, il existe quelques sondages standardisés sur la satisfaction et l'engagement des étudiants administrés dans plusieurs établissements. Parmi eux : l'Enquête sur l'engagement des étudiants collégiaux de l'Ontario (EEECO), qui n'est plus utilisée,⁴ et l'Enquête nationale sur la participation étudiante (National Survey of Students Engagement ou NSSE) que l'on retrouve au niveau universitaire. Les deux sondages demandent aux sujets interrogés de déclarer volontairement leur identité autochtone. Ces sondages pourraient être utilisés pour mieux comprendre les expériences et les attitudes des étudiants autochtones.

Toutefois, ces sondages recueillent leurs informations uniquement à partir d'un échantillon de la population étudiée. En conséquence, il est possible que les données ne soient pas aussi précises que nécessaire. Les méthodes d'échantillonnage peuvent provoquer des biais qui empêchent de généraliser les résultats. Porter (2004) remarque qu'« à mesure que la demande pour des recherches basées sur les sondages a augmenté ... les taux de réponse à ces mêmes sondages ont baissé ». Étant donné que plusieurs sondages destinés aux étudiants sont administrés sur une base facultative, il est possible qu'un taux de non-réponse élevé puisse biaiser les résultats:

Ceux qui choisissent de ne pas répondre aux sondages ... sont en général moins éduqués et plus âgés. Selon mon expérience des sondages auprès des étudiants, les femmes, les personnes de race blanche et les étudiants de première et deuxième année sont plus susceptibles d'y répondre que les autres groupes. Dans la mesure où ceux qui répondent sont différents de ceux qui ne participent pas au niveau de leurs croyances et leurs attitudes, les sondages avec un bas taux de réponse ne seront pas représentatifs des populations étudiées. Toutes conclusions tirées de ces données non représentatives peuvent être erronées et créer des problèmes si ces données sont utilisées à des fins de planification. (Porter, 2004).

Dans le contexte de l'éducation postsecondaire, les sondages qui laissent le choix aux étudiants de répondre ou non sont souvent distribués par l'entremise d'un site web. Si les adresses de courriel du campus sont utilisées pour solliciter leur participation, « il est fort possible que plusieurs étudiants utilisent peu ces adresses leur préférant plutôt celles qu'ils ont déjà avec d'autres fournisseurs de services Internet » (Sax, Gilmartin, et Bryant, 2003). Un autre phénomène pouvant expliquer les biais dus au nombre insuffisant de réponses est la fatigue du sondage. En plus des sondages multiinstitutionnels normalisés comme le NSSE, plusieurs établissements et départements administrent aussi leurs propres sondages auprès des étudiants pour diverses raisons. Porter, Whitcomp et Weitzer (2004) remarquent que :

⁴ Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur indique qu'un sondage révisé sur la satisfaction des étudiants - indicateurs de rendement sera administré et remplacera quelques-unes des fonctions de l'EEECO.

Même si le nombre de sondages sur le campus est limité, il peut arriver que deux sondages soient administrés en même temps ou un à la suite de l'autre. Cela peut même se produire sans qu'un service sache qu'un autre service administre un autre sondage simultanément au sien.

Étant donné que les étudiants autochtones intéressent grandement plusieurs parties, il est possible qu'ils fassent l'objet de sondages plus souvent que les autres étudiants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du contexte institutionnel. Cela peut provoquer chez eux un plus grand niveau de fatigue. Lavin et Gauthier (2001) précisent que :

Au cours des trois dernières décennies ... le besoin d'informations sur les peuples des Premières Nations a grandement augmenté. En conséquence, le nombre de sondages et d'études sur les résidents des réserves est devenu lourd pour eux. À ce poids, s'ajoute le fait que les sujets abordés par ces sondages peuvent être délicats et que les ratios d'échantillonnage sont habituellement très élevés dans de petits territoires géographiques, comme les réserves.

Une autre problématique commune de ces sondages est que les taux de réponse et les échantillons ne permettent pas de tirer suffisamment d'informations sur les sous-groupes de la population étudiée aux fins d'analyses significatives. Cela revêt une importance particulière étant donné notre intérêt pour le sous-groupe constitué d'étudiants autochtones. Il est maintenant évident que les données administratives et les sondages auprès des étudiants sont à la fois utiles et limités lorsqu'il s'agit de comprendre la population étudiante et en particulier les étudiants autochtones. Toutefois, certaines questions peuvent être abordées en associant plusieurs sources d'informations. Par exemple, on peut utiliser les données administratives comme cadre de référence à la construction d'un échantillon pour un sondage.

Question 5 : Comment les étudiants qui s'auto-identifient comme Autochtones financent-ils leurs études postsecondaires? Éprouvent-ils des difficultés financières?

On peut trouver la réponse à cette question en utilisant les dossiers des services de bourses et d'aide financière pour identifier un échantillon d'étudiants autochtones qui ont payé leurs études de différentes façons et, ensuite, en administrant à cet échantillon un questionnaire sur les difficultés, délais et frustrations qu'ils ont rencontrés. S'il était possible de lier les données d'ordre financier et les résultats d'un tel sondage aux ensembles de données longitudinales susmentionnés, nous pourrions peut-être comprendre si les retards, les interruptions ou l'abandon des études sont associés à différents arrangements financiers.

Résumé

À l'issue de notre expérience de pensée, nous avons imaginé une base de données qui non seulement peut répondre à nos cinq questions de départ, mais qui a aussi le potentiel de générer beaucoup d'informations utiles tant sur les étudiants autochtones que non autochtones. Le résultat de cette réflexion mène à un système de données longitudinales centralisé qui intègre des éléments de données sur les étudiants provenant de plusieurs sources y compris les données de la maternelle à 12^e année, les demandes d'admission aux établissements

postsecondaires, l'information sur les prêts étudiants, les données administratives des établissements postsecondaires et les réponses aux sondages auprès des étudiants.

Un exemple d'une telle base de données existe : il s'agit du Florida Education Data Warehouse qui inclut des informations sur les étudiants de la maternelle au cycle supérieur (jusqu'à la 20^e année). Cet entrepôt de données va encore plus loin que celui que nous avons envisagé, car il intègre des données provenant de plusieurs sources, soit les résultats aux tests, les professeurs, les cours, les bourses, les prix obtenus et les résultats une fois sur le marché du travail. La Floride est le meneur d'un mouvement vers un système de données intégrées de grande qualité accessible partout aux États-Unis et dirigé par la campagne sur la qualité des données (Data Quality Campaign).

Cette campagne (2006) a passé en revue les systèmes efficaces de données longitudinales sur l'éducation dans quatre États et a permis de cerner dix facteurs essentiels au succès d'un tel système, notamment ⁵:

1. Un identificateur unique à l'échelle de l'état.
2. Des données démographiques sur les étudiants, sur leur inscription ainsi que sur leur participation aux programmes.
3. De l'information sur le relevé de notes des étudiants, y compris les cours achevés et les notes obtenues;
4. Des données sur l'obtention de diplômes et l'abandon des études.
5. La possibilité de faire concorder les dossiers des étudiants de la maternelle à la 12^e année avec les systèmes des établissements d'enseignement supérieur.
6. Un système étatique d'audit de la qualité, de la validité et de la fiabilité des données.

Ces caractéristiques sont semblables à celles de l'ensemble de données que nous avons imaginé. Si un tel ensemble existait en Ontario, les responsables des politiques et les chercheurs pourraient comprendre comment les étudiants évoluent dans leurs études secondaires et ensuite au niveau postsecondaire. Cela serait extrêmement utile à la compréhension du parcours scolaire des étudiants autochtones. Dans les sections qui suivent, nous examinerons les mesures qui peuvent être prises pour développer cet ensemble de données. Toutefois, l'élément le plus fondamental est la capacité d'identifier les étudiants

⁵ Trois facteurs clés cités dans le contexte américain sont liés aux résultats de tests standardisés qui ne s'appliquent pas au présent contexte. Un autre facteur de succès des systèmes efficaces de données longitudinales dans le secteur de l'éducation cerné par la Data Quality Campaign est la capacité d'identifier les professeurs et d'associer professeurs et étudiants.

autochtones avec la plus grande exactitude et stabilité possible avec les moyens les plus appropriés et acceptables.

E. Questions liées à l'auto-identification des Autochtones

La formation de l'identité culturelle

Sauf circonstances exceptionnelles, les attributs démographiques tels que le sexe restent les mêmes pendant toute la vie. Cela n'est pas le cas de l'identité culturelle ou ethnique. Le processus dont il est question dans ce rapport, c'est-à-dire celui par lequel un étudiant autochtone choisit de déclarer son identité autochtone à un établissement ou à un service, commence avec la formation de cette identité autochtone. La formation de l'identité personnelle et culturelle se fait tout au long de la vie et n'est peut-être pas encore cristallisée aux différents moments où un étudiant autochtone est invité à s'auto-identifier.

Explorer en profondeur les questions de formation de l'identité personnelle et culturelle est une tâche d'envergure qui dépasse le cadre de ce projet. Il est tout de même important de considérer ce qu'Erik Erikson, un important théoricien de la psychologie de la formation de l'identité, a dit à ce sujet : « l'assemblage de tous les éléments convergents de l'identité se réalise à l'adolescence » (1994). Jensen (2003) fait néanmoins une différence marquée entre les perspectives ériksonniennes sur la formation de l'identité personnelle et la formation de l'identité culturelle :

...la formation de l'identité selon Erikson se concentre sur la décision de ce qui vous distingue en tant que personne des membres de votre communauté culturelle. La formation de l'identité culturelle, quant à elle, suppose une décision sur les groupes culturels auxquels vous appartenez. Cette tâche est devenue plus complexe à mesure qu'un nombre grandissant de gens sont avec en contact avec plusieurs groupes culturels possédant des systèmes de coutumes diversifiés et divergents. En fait, lorsque vous êtes en contact avec plus d'une culture, la formation de l'identité culturelle résulte principalement d'un processus conscient et d'une prise de décision concrète.

Les Autochtones du Canada sont en contact avec au moins deux cultures. L'identité culturelle est liée à l'identité individuelle d'une personne et à son identité collective, c.-à-d. un groupe qui possède ses perspectives sur le monde, sa langue, ses traditions et ses comportements propres. L'identité culturelle se forme par des interactions avec des groupes culturels. La famille et la communauté où une personne grandit influencent grandement son identité culturelle. Dans certaines cultures autochtones, la dimension familiale importe beaucoup dans l'identification d'une personne et dans sa façon de se présenter (Jerome, 2008). Jerome propose la traduction suivante des propos de Vine Deloria Jr (1997) sur la conception de soi :

Lorsque vous rencontrez un Indien, le plus souvent, la question est : « D'où viens-tu? » suivie de : « Qui est ta famille? ». Dans la société américaine, on te demande d'où tu viens et ce que tu fais.

Dans une étude sur les enfants autochtones australiens et issus du détroit de Torres, on a constaté ce qui suit :

Les étudiants s'exprimant sur leur identité en tant qu'autochtone ou provenant du détroit de Torres ont déclaré que c'était généralement au sein du foyer qu'ils avaient entendu les histoires et acquis les habilités associées à leur culture (Purdie, 2003).

De plus, dans une étude sur les adolescents samis⁶, Kvernmo et Heyerdahl (1996) ont découvert que :

L'auto-identification ethnique était fortement liée au caractère ethnique des parents. Les enfants issus de parents appartenant tous deux au même groupe ethnique s'identifient en premier lieu à leurs parents qui représentent un groupe ethnique unique. Par contre, les adolescents possédant un patrimoine parental mixte doivent relever le défi de gérer au moins deux cultures. Nos résultats ont démontré que même si une forte socialisation ethnique est plus plausible dans les familles dont les deux parents sont du même groupe ethnique, la moitié des adolescents provenant de famille aux ethnicités mélangées continuent à s'identifier à leur groupe ethnique d'origine.

Weaver (2001) indique que « le caractère prédominant de la communauté dans les cultures autochtones » peut se révéler problématique pour ceux qui s'auto-identifient en tant qu'Autochtones mais n'obtiennent pas de validation de cette identité dans la communauté puisque des circonstances historiques ...

... ont amené des milliers de membres des Premières Nations à être retirés de leur communauté et à grandir sans contact avec celle-ci par l'adoption interraciale, le placement en famille d'accueil et les années passées dans les pensionnats (écoles résidentielles).

Divers niveaux de proximité et de contacts avec son propre patrimoine culturel durant la période de la vie où l'identité culturelle se cristallise peuvent affecter la force de l'identification avec cette communauté. L'identification à un groupe ethnique est un processus profondément subjectif. Dinn (1994) a identifié quatre « situations dans lesquelles les Autochtones peuvent se retrouver » et qui sont fortement associées à leur identité culturelle en tant qu'Autochtones :

- Il y a les Autochtones qui vivent physiquement et spirituellement dans une culture traditionnelle basée sur l'occupation du territoire.

⁶ Les Samis appartiennent à un peuple autochtone de la Scandinavie.

- Il y a ceux qui, en grande partie, sont complètement assimilés au style de vie euro-canadien.
- Il y a des Autochtones qui transitent entre ces deux « états » d'être.
- Il y a aussi des Autochtones qui vivent selon un mode de vie biculturel et dans un état d'identité double.

Le contexte peut avoir des conséquences sur la façon dont une personne perçoit son identité. En outre, des facteurs contextuels peuvent encourager ou non la communication à autrui de cette identité.

L'auto-identification par opposition à l'identification par une tierce personne

La méthode de détermination de l'identité autochtone est l'un des facteurs contextuels clés de la déclaration de cette identité. La déclaration volontaire de l'ethnicité est perçue comme étant la méthode la plus appropriée et la plus respectueuse culturellement pour établir l'identité d'une personne autochtone.

L'alternative à l'auto-identification supposerait la formulation d'une définition de ce qu'est l'autochtonie ainsi que l'établissement par une tierce partie de la conformité à cette définition. Ce n'est pas approprié pour qui n'est pas Autochtone de définir qui fait ou ne fait pas partie de ce groupe. Weaver (2001) affirme qu'« une validation de l'identité autochtone provenant de l'extérieur par une entité non autochtone, contrairement à la validation communautaire, ne s'appuie pas sur un fondement raisonnable. » De surcroît, la diversité des peuples autochtones au Canada empêche l'identification d'un groupe suffisamment représentatif pour servir de base au développement de définitions communes à tous les peuples autochtones au pays. De toute façon, une approche par observation externe risque d'exclure des personnes qui elle-mêmes s'identifieraient en tant qu'Autochtones.

Il y a plusieurs raisons qui font que l'identification par observation externe est problématique, l'attribution d'une mauvaise identité n'étant pas la moindre. Plusieurs études américaines sur les dossiers de santé ont révélé des problèmes de validité des données fondées sur les classifications ethniques et raciales en raison d'une classification erronée établie par observation externe. Selon l'une de ces études, « la faible incidence du cancer chez les peuples autochtones par rapport aux Américains de race blanche dans le Nord-Ouest est au moins en partie due aux erreurs de classification raciale » (Frost, Taylor et Fries, 1992). Une autre étude a constaté que 95,9 % des sujets qui s'étaient classés eux-mêmes en tant qu'*Indien américain* lors d'entrevues initiales avaient été classés en tant que *Blancs* sur leur certificat de décès au moment de leur mort. Cette observation avait été faite par un directeur de pompes funèbres (Martin, Truman et Baker, 1996).

Bien qu'il soit inapproprié de mettre en doute la validité de l'auto-identification d'une personne en tant qu'Autochtone, il peut arriver que des erreurs surgissent dans ce processus.

L'Educational Policy Institute (2008a) a observé des cas où certains des étudiants étrangers s'étaient identifiés comme Autochtones parce qu'ils avaient mal compris la question sur l'identité.

Facteurs liés au contexte

Même dans les cas où l'identité autochtone est complètement établie et stable, il peut arriver que pour un nombre de raisons contextuelles, une personne choisisse de ne pas déclarer cette identité. L'Educational Policy Institute (2008a) a décrit quelques-unes de ces situations :

- Si une personne est inscrite dans une école avec peu d'étudiants autochtones, elle ne souhaite peut-être pas être reconnue comme telle de peur de faire l'objet d'attitudes racistes et de mauvais traitements.
- Les parents ne veulent peut-être pas fournir ce type d'informations parce qu'ils sont politiquement opposés à la récolte de données sur les peuples des Premières Nations ou les Métis puisque historiquement, ces données ont été utilisées à mauvais escient.
- Un manque de définitions claires sur ce que cela signifie être Autochtone ou appartenir à un de ces groupes.
- En cas de déménagement dans une autre compétence territoriale, la communauté à laquelle une personne s'identifie peut changer.

En tenant compte des situations décrites ci-haut, la présence d'autres Autochtones sur le campus peut influencer l'aise avec laquelle une personne s'identifiera comme tel. Cela peut se révéler être particulièrement le cas au moment où un jeune quitte sa communauté autochtone pour poursuivre des études postsecondaires.

Weaver (2001) a reconnu que le choix d'accepter une identité autochtone peut être « influencée par des facteurs politiques, sociaux et économiques », et a fourni des exemples où :

... un climat empreint de discrimination peut inciter une personne à rejeter son identité autochtone. Un climat où l'appartenance à un peuple autochtone est perçue comme à la mode ou être avantageuse financièrement peut, au contraire, encourager une personne à assumer cette identité.

Weaver (2000) a mené une étude sur les Indiens américains engagés dans les programmes d'études supérieures menant à des professions axées sur la relation d'aide telles que les professions infirmières, le travail social et la psychologie. Il a découvert que des étudiants inscrits dans toutes ces disciplines disaient avoir fait face à des stéréotypes et à des attitudes racistes dans le cadre de leurs études postsecondaires. Dans ses réflexions sur cette étude, Weaver (2001) a noté que :

Parfois ces stéréotypes viennent de personnes d'autres groupes culturels mais, souvent, ils sont le fait d'autres Autochtones qui arrivent à certaines conclusions sur l'identité culturelle d'une personne uniquement sur la base de son apparence physique.

Pour que les Autochtones déclarent leur identité, ils doivent avoir établi un lien de confiance avec l'organisation qui recueille l'information. Les cadres d'éthique, les codes sur les droits de la personne et la législation relative à la protection de la vie privée ont créé une infrastructure de justice sociale qui protège tous les citoyens canadiens contre les traitements discriminatoires. Cependant, cette infrastructure n'est peut-être pas suffisante pour éliminer toutes les méfiances et le scepticisme. Le Bureau de l'éducation des Autochtones a consulté les peuples autochtones pour aider les conseils scolaires à développer des politiques destinées à promouvoir la déclaration volontaire de l'identité autochtone chez les étudiants. Ces consultations (2007a) ont révélé que les personnes consultées :

s'inquiétaient de l'utilisation et de l'éventuelle mauvaise utilisation de leurs renseignements personnels, de la question de la sécurité et de la capacité des établissements à protéger les données qu'ils recueillent. Ces inquiétudes découlent d'expériences précédentes où les peuples autochtones ont été suivis et ont fait l'objet de rapports par des gouvernements et d'autres organisations.

Peut-être pour ces raisons, et conscient que le « succès du développement d'une politique d'auto-identification des étudiants dépend de l'appui des étudiants, des parents et des communautés autochtones », le Bureau de l'éducation des Autochtones (2007) a recommandé que la mise en œuvre d'une telle politique fasse l'objet de vastes consultations :

Premièrement, les personnes et les groupes doivent réaliser que l'auto-identification des étudiants en tant que membres des Premières Nations, Métis ou Inuits est volontaire. En second lieu, ils doivent savoir comment les enfants autochtones bénéficient de cette collecte de renseignements.

Parmi les facteurs contextuels figurent la communauté et l'environnement dans lesquels une personne est sollicitée pour s'identifier, l'organisme demandant l'identification ainsi que le niveau de confiance entre la personne, les communautés autochtones et cet organisme. De plus, Statistics New Zealand (2005) a relevé des effets d'ordre contextuel sur la « réaction des sujets sondés en fonction de la méthode utilisée pour recueillir l'information, le lieu et la raison de l'enquête » :

Une cause commune au changement dans la manière de s'identifier est liée à la perception de l'utilisation des données. Une personne peut répondre d'une certaine manière si elle pense qu'on recueille des informations d'ordre familial et changer ses réponses si les données recueillies sont comprises comme étant liées aux environnements sociaux. Cela ne signifie pas que les gens remplissent les formulaires de façon irresponsable. Au contraire, ils répondent aux questions sur l'ethnicité se décrivant le mieux possible en fonction de ce qu'ils perçoivent être le but de la collecte d'informations. La perception du but des questions sur l'ethnicité

peut inclure la communication des besoins d'ordre culturel, l'identification des ressources culturelles et d'autres fins positives ou même négatives ou discriminatoires. Par exemple, des personnes peuvent s'identifier différemment selon qu'elles remplissent un formulaire d'admission à un établissement d'enseignement, une demande de prestations et un formulaire de recensement.

Dans ce projet, les méthodes d'auto-identification sont étudiées afin de faciliter la collecte de données qui peuvent ensuite servir à planifier et à évaluer les programmes gouvernementaux et des établissements qui visent à améliorer les conditions des étudiants autochtones ainsi qu'à augmenter leur visibilité et leur succès. Non seulement ces buts doivent être clairement énoncés, mais l'utilisation des données et les avantages pour la population étudiée doivent aussi être expliqués de façon tangible et même être exposés. Si, au fil du temps, aucun avantage n'est manifeste ou si des résultats autres que ceux annoncés sont perçus, les Autochtones peuvent éventuellement devenir plus réticents à participer et à partager leurs informations.

Mobilité ethnique

La mobilité ethnique est un autre phénomène qui peut provoquer un écart dans les réponses aux questions d'auto-identification. Non seulement la réponse à une question sur l'identité autochtone peut varier selon le contexte et la formulation de la question elle-même, mais une personne peut aussi changer son attitude face à son identité au cours de sa vie. Il y a donc une composante dynamique et temporelle à l'identité :

L'identité culturelle n'est pas statique. Elle progresse au fil des stades de développement de la personne pendant lesquels elle voit sa perception de soi changer, l'amenant peut-être à une redécouverte de son identité autochtone (Weaver, 2001).

La mobilité ethnique est en quelque sorte différente des facteurs contextuels présentés ci-dessus. Elle n'est néanmoins pas indépendante du contexte social.

Au niveau individuel, ces modifications sont généralement liées aux changements sociaux personnels, mais ne sont pas étrangers au contexte social plus large. Par conséquent, les changements sociétaux sous-jacents réels entraînent la mobilité ethnique sur une grande échelle, souvent dans un court laps de temps (Statistics New Zealand, 2005).

Guimond et coll. (2004) font mention de la croissance rapide des populations autochtones américaines, australiennes et néo-zélandaises des dernières décennies comme étant « largement due aux changements sur le plan de l'auto-identification de l'autochtonicité. » Des observations provenant des États-Unis indiquent qu'une série de changements sociaux pendant cette période peut avoir encouragé la déclaration du patrimoine autochtone sur une large échelle.

Dans ce contexte, un phénomène important est survenu : une nouvelle conscientisation politique et un sentiment de confiance personnelle ont contribué à réveiller chez certaines personnes leur conscience en tant qu'Indien nord-américain, alors que par le passé, elles ne s'étaient pas identifiées à cette culture.

En examinant la croissance de la population chez les peuples autochtones aux États-Unis, Passel (1997) a constaté que la géographie influençait la mobilité ethnique sur une grande échelle :

... les modifications sur le plan de l'identification sont plus susceptibles d'apparaître dans les régions sans grande concentration de populations indiennes américaines et où il y a peu de réserves. Dans les régions « indiennes », c'est-à-dire avec plusieurs réserves ou avec de grandes concentrations de ces peuples, l'identification en tant qu'Indien américain est déjà plus établie aux niveaux individuel et communautaire. Des changements sont moins susceptibles de s'y produire au fil du temps.

La mobilité ethnique fait référence aux changements dans la façon dont les personnes identifient leur ethnicité au fil du temps (Statistics New Zealand, 2005). Le développement de l'identité pendant la jeunesse (tel qu'expliqué dans les sections précédentes) peut être interprété comme une forme de mobilité ethnique.

L'étude de Harlett et coll. (2007) sur les tendances d'auto-identification chez les jeunes Autochtones de la Colombie-Britannique de la maternelle à la 12^e année a révélé cinq modèles d'identification chez les étudiants à qui on demandait d'année en année s'ils étaient ou non d'ascendance autochtone. Les voici paraphrasés ci-dessous :

1. les étudiants qui *déclaraient toujours* (en répondant « oui ») être d'ascendance autochtone;
2. les étudiants qui avaient *déclaré une fois* leur ascendance autochtone et répondu « non » à toutes les autres occasions;
3. les étudiants qui *avaient au début déclaré* « oui » au moins deux fois et ensuite avaient répondu « non » durant le reste de leur scolarité;
4. les étudiants qui avaient au début répondu « non » plus d'une fois et qui avaient *subséquemment déclaré* « oui » plus d'une fois;
5. les étudiants qui avaient *déclaré de façon non constante* leur identité en répondant « oui » et « non » pendant toute leur scolarité.

Les modèles d'auto-identification peuvent être un indicateur prévisionnel important du succès scolaire. Hallett et coll. (2007) ont découvert que le taux d'abandon des études secondaires des élèves qui *avaient toujours déclaré* (60,7 %) leur ascendance autochtone était beaucoup plus haut que celui des groupes d'étudiants qui ne l'avaient pas déclarée pendant un certain nombre d'années, puis qui l'ont *subséquemment déclarée* (36,36 %). De

plus, les chercheurs ont constaté qu'une grande proportion d'enfants autochtones vivant dans des réserves *déclaraient toujours* être autochtones (94,2 %) par rapport à ceux résidant hors réserve (32 %).

Ces données n'auraient pu être obtenues sans avoir répété fréquemment, sinon régulièrement, le processus de demande d'auto-identification. La question de l'instabilité de l'auto-identification complique l'évaluation de l'efficacité des programmes et mesures destinés à augmenter la participation et le succès des populations autochtones au niveau postsecondaire. Dans ce contexte, il est difficile de déterminer si les augmentations observées sont dues aux effets d'un programme ou à la plus grande fréquence de l'auto-identification.

En Colombie-Britannique, on demande aux étudiants autochtones de s'identifier plusieurs fois pendant leur cheminement scolaire. Pour faciliter l'analyse, une référence placée sur le dossier individuel de chaque étudiant révèle si ce dernier s'est déjà identifié en tant qu'Autochtone dans une de ses années d'études (de la maternelle à la 12^e année ou lors des études postsecondaires). Cette référence faisant état d'une « identification autochtone à un moment donné » est utile dans les rapports globaux, mais peut se révéler trop rudimentaire aux fins d'une analyse plus détaillée des modèles d'auto-identification sur une longue période.

Le bureau du représentant des enfants et des jeunes de la Colombie-Britannique (RCYBC) a identifié des écarts entre le nombre d'étudiants autochtones provenant de l'ensemble de données du ministère de l'éducation et celui du ministère du développement de l'enfance et de la famille. Il a remarqué « qu'un grand nombre d'enfants identifiés comme Autochtones dans le système du ministère de l'éducation n'étaient pas identifiés comme tels au ministère du développement de l'enfance et de la famille » (RCYBC, 2007). Une fois cet écart redressé, le pourcentage d'enfants pris en charge dans la population étudiée est passé de 32,89 % à 43,9 %. Le RCYBC a émis l'hypothèse que la fréquence à laquelle on demande aux enfants de s'auto-identifier pourrait engendrer cette situation.

Il est possible qu'une fois le formulaire rempli, l'information donnée au sujet de l'enfant est considérée comme étant des renseignements de base et est rarement modifiée par la suite (RCYBC, 2007).

La capacité de mesurer la mobilité ethnique est tributaire du nombre de fois qu'une personne est sollicitée pour déclarer son identité ou son ascendance autochtone. C'est là un aspect important de la méthode utilisée pour obtenir de l'information, tout comme la façon dont la question est posée, le choix des mots utilisés dans la question et le médium par lequel la question est présentée.

Les caractéristiques de la question

Morning (2008) a comparé la façon dont 141 pays abordaient le recensement ethnique en se basant sur un ensemble de données provenant de la Division de statistique des Nations Unies. Elle a découvert que 65 % des nations recensaient leur population selon un système de classification nationale ou ethnique, mais qu'il existait une grande diversité dans la façon classifier :

... à l'évidence, l'éventail de termes employés : « race », « origine ethnique », « nationalité », « ascendance » et « indigène », groupe « tribal » ou « autochtone ». Ces mots servent tous à établir des distinctions à l'intérieur des populations nationales. Ce portrait est d'autant plus compliqué par l'ambiguïté de ces termes : ce qu'on appelle « race » dans un pays peut être désigné par le mot « ethnicité » dans un autre, alors que la « nationalité » signifie « ascendance » dans certains contextes et « citoyenneté » dans d'autres.

Quoique les frontières « conceptuelles » entre ces termes soient vagues, Morning remarque qu'ils partagent tous une notion commune liée aux ancêtres. Chacun des concepts incorpore en effet l'idée de « racine commune » dans les pratiques culturelles, l'apparence physique et le lieu géographique (2008).

Dans les sections précédentes où il est question du recensement canadien, nous avons identifié un certain nombre de *dimensions* de l'autochtonicité explorées dans le cadre du questionnaire. Nous avons aussi examiné différents *types* de réponse que l'instrument du recensement 2006 permet de générer. Ce sont les suivantes :

1. ascendance/origine ethnique (question ouverte avec plusieurs réponses possibles);
2. identité autochtone (réponse « oui » ou « non »);
3. identification comme Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (sélection d'un des éléments);
4. Indien inscrit ou visé par un traité (réponse « oui » ou « non »);
5. appartenance à une communauté des Premières Nations, une bande indienne ou une communauté autochtone (réponse « oui » ou « non »);
6. appartenance à une communauté précise (question ouverte – une seule réponse permise).

Une autre considération concernant l'identification chez les peuples autochtones est leur lieu de résidence, possiblement urbain ou rural, sur ou hors réserve (pour les membres des Premières Nations), dans le Nord ou dans le Sud (pour les Inuits). Ces variables peuvent être dérivées en fonction du questionnaire utilisé ou de l'adresse géographique du répondant, ou des deux.

Dans son examen des méthodes actuellement utilisées pour solliciter l'auto-identification des Autochtones au Canada, l'Education Policy Institute (2008a) a cherché à savoir si les questions étaient posées sur l'identité ou les ancêtres des personnes sondées dans différents contextes :

La première approche consiste à demander si elles s'identifient à un groupe culturel spécifique (p. ex., Anishnabe). La deuxième est de s'enquérir sur leurs ancêtres ou, grosso modo, sur la façon dont elles décriraient leurs parents ou grands-parents. À

cause des mariages interraciaux, les personnes disant avoir des ancêtres appartenant à un groupe autochtone précis sont toujours plus nombreuses que celles s'identifiant à ce groupe.

Ceci dit, les travaux de Guimond et coll. (2004) ainsi que les données du recensement présentées ci-haut (figure 2) révèlent que le fait de s'identifier en tant qu'Autochtone ne signifie pas toujours qu'on déclarera aussi être issu d'ancêtres autochtones. De plus, Lee et Edmonston (2009) indiquent que :

L'identification à des origines ethniques spécifiques est entre autres hautement symbolique. Elle peut indiquer une prise de conscience de son ascendance. Cette prise de conscience peut varier selon le lieu de naissance, le nombre d'années suivant l'établissement dans un pays, le contexte et le lieu de résidence... Le fait de choisir de déclarer une ou des origines ethniques particulières est probablement associé à l'identification de la personne à ces origines. Ainsi, lorsqu'une personne indique que ses origines sont « grecques », sa réponse peut porter à croire qu'elle s'identifie elle-même comme étant « Grecque ».

L'identité culturelle, l'origine des ancêtres ou l'origine ethnique sont sans aucun doute liées. Cependant, si le but est d'identifier qui dans une population donnée se considère comme Autochtone, il semblerait que l'utilisation de la notion d'identité soit plus directe que la notion d'ascendance. De plus, lors d'une revue des questions posées dans le recensement 2006, des participants aux groupes de discussion ont indiqué que les questions sur les ancêtres ou sur l'origine ethnique n'étaient pas claires.

Le concept de l'« ascendance » sème la confusion; à quelle génération faut-il remonter, pourquoi ne pas inclure les parents et les grands-parents... plusieurs groupes ont déclaré que cette question n'a pas de portée pratique, et que la question sur l'identité autochtone est la plus utile. Les réponses peuvent être imprécises et variées selon la mémoire du répondant, la partie inconnue de son ascendance et les exemples qui accompagnent la question. (Statistique Canada, 2008)

Selon Morning (2008), l'utilisation « d'exemples » de groupes ethniques dans les questions sur l'ethnicité dans les recensements varie et, étant donné qu'il y a généralement des contraintes d'espace sur le questionnaire, cette stratégie n'est pas grandement répandue. Une autre méthode consiste à fournir une liste de catégories avec des cases à cocher. Morning a aussi constaté plusieurs méthodes de *formulation des questions* et fourni les exemples suivants :

- Quel est votre groupe ethnique? (R.-U.)
- À laquelle des communautés suivantes croyez-vous appartenir? (Nouvelle-Calédonie)
- Comment (la personne) se classifie-t-elle? (Phillippines)

- Considérez-vous appartenir à un groupe ethnique indigène? (Paraguay)
- Y a-t-il quelqu'un dans ce foyer qui se considère comme descendant ou appartenant à un groupe indigène? (Argentine)
- Comment (la personne) se décrirait-elle en terme de groupe de population? (Afrique du Sud)

Comme les exemples le démontrent, les questions sur l'ethnicité peuvent utiliser la notion d'identité ou d'appartenance à un certain groupe, la perception de soi-même comme appartenant à un groupe et la considération ou la description de soi-même d'une certaine façon.

Outre la formulation, une autre caractéristique de la question d'auto-identification relève de la *terminologie* utilisée. Tel que décrit dans les parties précédentes, certains mots tels qu'*Esquimau* ne sont plus considérés acceptables, et dans d'autres cas, il y a possiblement des préférences pour un terme plutôt qu'un autre. La grammaire doit aussi être respectée. Ainsi, une question (adressée à une seule personne) qui demande : « Êtes-vous Inuit? » constitue une erreur, car le terme *Inuit* représente plusieurs représentants de ce groupe. La forme au singulier *Inuk* n'est pas aussi connue. Pour cette raison, Simon et Germain (2009), après des tests qualitatifs, ont recommandé que cette catégorie de réponses dans la question sur l'identité autochtone du recensement 2011 soit changée pour « Inuk (Inuit) ».

Il est évident maintenant qu'il y a plusieurs attributs à prendre en compte dans l'élaboration d'une question sur l'auto-identification autochtone :

- Quelle *dimension* du caractère autochtone fait l'objet de la question (p. ex., l'ascendance, l'identité, le statut)?
- Quelles sont les *options de réponses* disponibles (p. ex., réponse unique, réponse libre, choix multiples)?
- Est-ce que des *exemples* sont donnés et, si c'est le cas, quels sont-ils?
- Comment la question est-elle *formulée* (p. ex., s'agit-il d'exprimer si la personne est membre des Premières nations ou appartient à un peuple des Premières nations)?
- Quelle est la *terminologie* appropriée dans l'élaboration de la question (p. ex., Premières nations ou Indien de l'Amérique du Nord).

Guimond et coll. (2004) suggèrent que :

Si les questions politiques ou juridiques sont prioritaires, alors un critère de nature légale peut être mis de l'avant (par exemple, qui exactement est inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*). Si l'objectif principal est de distinguer plusieurs groupes ethniques culturels, alors l'appartenance à un peuple des Premières nations devrait

être mise en évidence. En ce moment, aux fins de la planification sociale et des politiques, les ministères du gouvernement fédéral utilisent généralement une définition rassemblant les notions « d'identité, d'inscription et d'appartenance aux peuples des Premières nations ».

Cependant, il y a lieu de se demander quelles sont les interrogations les plus importantes : « Pourquoi posons-nous cette question? » et « Qu'est-il important de savoir pour atteindre nos buts? » De telles préoccupations influenceront aussi le contexte et le médium dans lesquels les questions seront posées.

Les caractéristiques de l'instrument de cueillette de données

Il est possible de demander aux étudiants autochtones de s'auto-identifier dans presque toutes les situations où d'autres informations démographiques sont requises, que cela soit dans le cadre d'un sondage, d'une demande d'admission ou dans le processus d'accès aux programmes, aux services ou à de l'aide financière. Quel que soit l'instrument utilisé, la solidité des protocoles de recherche garantissant la sécurité, la confidentialité et le respect de la vie privée sont des éléments très importants. En ce qui a trait à l'auto-identification des Autochtones, il faut aussi prendre en considération le champ et le but de la cueillette de données.

Dans la plupart des cas, le but principal d'un sondage adressé aux étudiants n'est pas de déterminer les caractéristiques démographiques d'une population. Il s'agit plutôt de comprendre quelque chose de particulier au sujet de l'échantillon d'une population étudiante donnée (le degré d'engagement, la satisfaction ou les attitudes). Habituellement, un sondage comporte des variables démographiques uniquement pour que l'ensemble des réponses soit mieux compris en relation avec les caractéristiques particulières de groupes de sujets. Les contraintes liées à la construction d'échantillons ont déjà été évoquées précédemment. Il est important de comprendre que sans un échantillon représentatif de la population sous étude, l'estimation du nombre d'étudiants autochtones présents dans un établissement donnée basée sur le nombre de personnes qui s'auto-identifient en tant qu'Autochtones dans un sondage étudiant n'est pas susceptible de produire des résultats fiables.

Par contre, tous ceux qui souhaitent s'inscrire à un programme universitaire ou collégial doivent remplir une demande d'admission. En outre, le but d'un tel formulaire est de recueillir toutes les informations nécessaires à l'analyse de la demande et à son traitement administratif global. La collecte d'informations démographiques n'est pas essentielle au processus de gestion de la demande, mais si la personne choisit de fournir ce genre de renseignements (p. ex., sexe, appartenance ethnique, langue maternelle), ceux-ci peuvent être facilement associés à son profil scolaire.

De surcroît, l'utilisation de services centralisés et d'un formulaire commun de demande sous-entend des procédures standardisées pour tous les établissements concernés. Cette standardisation est susceptible de générer des données plus utiles qui se prêtent mieux à l'interprétation. Le désavantage potentiel de cette démarche vient du fait qu'une personne

présentant une demande d'admission à un établissement ne va pas nécessairement s'y inscrire ou y rester inscrite par la suite. Ainsi, l'information recueillie sur le formulaire de demande devient réellement le plus utile lorsque validée par les données d'inscription qui figurent dans les dossiers administratifs, comme c'est généralement le cas en Ontario.

Quelques établissements ontariens ont choisi d'utiliser un formulaire ou un sondage spécialement destiné à identifier les personnes autochtones ou appartenant à des groupes sous représentés. Cette méthode peut ramener des résultats différents que ceux provenant d'une collecte de données plus générale tel un sondage sur la satisfaction ou une demande d'admission. Il y aurait lieu d'examiner plus attentivement si cette démarche plus ciblée entraîne une fréquence d'auto-identification plus élevée chez les étudiants autochtones que si la question sur l'auto-identification est posée dans un autre instrument. Statistics New Zealand (2005) suggère que l'explication du but de la collecte d'informations sur les formulaires ou instruments (p. ex., demande d'inscription ou de bourse d'études) peut influencer les réponses aux questions sur l'ethnicité :

... la perception du but des questions sur l'ethnicité peut inclure la communication des besoins d'ordre culturel, l'identification des ressources culturelles et d'autres fins positives ou même négatives ou discriminatoires. Par exemple, des personnes peuvent s'identifier différemment selon qu'elles remplissent un formulaire d'admission à un établissement d'enseignement, une demande de prestations et un formulaire de recensement (page 4).

Un des formulaires d'auto-identification étudiés expliquait les avantages potentiels de l'auto-identification tels que l'inscription automatique à des listes d'envoi et l'accès à de l'information. Par contre, il n'y avait pas sur l'instrument d'autres informations sur l'utilisation potentielle des renseignements fournis (p. ex., statistiques et recherche, amélioration des programmes pour les étudiants autochtones et suivi de leur parcours scolaire). Comme il y a tout de même des chances pour que les données recueillies soient utilisées pour ce genre d'activités, le formulaire en gardant sous silence ces utilisations potentielles peut être source de scepticisme et détourner la personne de son intention de répondre aux questions sur l'ethnicité.

Résumé

Il y a de nombreux facteurs qui influencent la propension d'une personne autochtone à s'identifier comme telle dans le contexte d'une collecte de données en milieu éducatif. Plusieurs de ces facteurs eux sont hors du contrôle de ceux qui créent les instruments et les questions relatives à l'identité. La formation de l'identité, les facteurs inhérents au contexte et les effets de la mobilité ethnique sont susceptibles d'influencer les réponses, et ces facteurs sont grandement influencés par l'âge du sujet sondé et l'environnement dans lequel l'information est recueillie. Inévitablement, les résultats donneront des modèles d'auto-identification hautement variables, et ce, particulièrement chez les populations autochtones étudiantes qui sont encore plus que les autres, diversifiées sur le plan de l'âge et des antécédents.

Parallèlement, il y a des éléments du processus d'auto-identification que les chercheurs peuvent contrôler. Ces éléments aussi peuvent aussi influencer grandement sur les réponses. Ils sont :

1. les caractéristiques de la question d'auto-identification;
2. l'instrument utilisé pour la collecte des données;
3. la façon d'intégrer, d'entreposer, d'analyser et d'utiliser les données;
4. les programmes destinés à encourager l'auto-identification.

La suite de ce rapport se concentrera sur ces quatre éléments.

F. Pratiques actuelles en Ontario

Système d'éducation de la maternelle à la 12^e année de l'Ontario

En 2007, le Bureau de l'éducation des Autochtones (BEA) a mis sur pied une initiative « afin d'aider les conseils scolaires de l'Ontario à élaborer des politiques et pratiques efficaces pour une auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones ». Selon le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*, les conseils scolaires « sont encouragés à élaborer des politiques pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones, politiques qui permettront de recueillir les informations pertinentes » (BEA, 2007b).

Le ministère de l'Éducation exige la mise en œuvre de mesures d'auto-identification de façon à établir des données de référence alignées avec dix mesures de rendement spécifiques, d'ordre qualitatif et quantitatif, qui « serviront à évaluer le succès de la mise en œuvre du cadre » (BEA, 2007b).

On retrouve un certain nombre de lignes directrices et d'attentes à l'intention des conseils scolaires dans le document intitulé *Les chemins de la réussite pour les élèves des Premières nations, Métis et Inuit*. La première d'entre elles souligne que les politiques devraient reconnaître la diversité au sein de la population étudiante autochtone. Les politiques d'auto-identification devaient permettre d'identifier :

1. les élèves des Premières nations qui habitent dans des collectivités des Premières nations et fréquentent des écoles élémentaires ou secondaires financées par la province dans le cadre d'une entente sur les frais de scolarité;
2. les élèves des Premières nations qui habitent dans un lieu relevant de la compétence d'un conseil scolaire et fréquentent des écoles élémentaires ou secondaires financées par la province;
3. les élèves Métis qui fréquentent des écoles élémentaires ou secondaires financées par la province;

4. les élèves Inuit qui fréquentent des écoles élémentaires ou secondaires financées par la province (BEA, 2007a).

En outre, les conseils scolaires ont été encouragés à examiner la Constitution, les lois sur la protection de la vie privée et le *Code des droits de la personne* de l'Ontario lors de l'élaboration des politiques et de consulter des conseillers juridiques et coordonnateurs de l'accès à l'information « afin d'en assurer l'exactitude juridique » (BEA, 2007a).

Les conseils scolaires devaient également effectuer, dans le cadre de l'élaboration des politiques, de vastes consultations auprès des élèves autochtones, leurs parents et leurs collectivités afin de répondre aux questions, insister sur l'aspect volontaire de l'auto-identification et expliquer de quelle manière la collecte de données profiterait aux enfants et aux jeunes autochtones. Afin de faciliter la mise en œuvre des politiques d'auto-identification, les conseils scolaires ont en outre été invités à expliquer clairement aux familles et aux collectivités autochtones les utilisations prévues des données recueillies et à préciser à qui elles seraient divulguées (BEA, 2007a). Outre ces lignes directrices et attentes, le ministère a laissé une latitude considérable aux conseils scolaires pour élaborer leurs politiques.

Caractéristiques des questions et instruments de collecte des données

Dans ses recommandations aux conseils scolaires, le document *Les chemins de la réussite* insiste longuement sur les mesures à adopter pour faire participer les communautés autochtones à l'élaboration des politiques et sur la nature des informations à faire ressortir au cours des consultations (c.-à-d., l'aspect volontaire et confidentiel de l'auto-identification). Au-delà de l'obligation d'être en mesure d'identifier les élèves des Premières nations, Métis et Inuit (admissibles ou non à une entente sur les frais de scolarité), il n'existait que peu de recommandations ou de paramètres à propos de la terminologie à utiliser ou des manières d'aborder cette question. Cette approche peut occasionner des problèmes d'intégration des données recueillies par les divers conseils scolaires à un système global. Examinons les quatre exemples suivants tirés de formulaires conçus spécialement pour l'auto-identification des élèves autochtones :

1. Formulaire d'auto-identification volontaire et confidentielle, conseil scolaire du district de Limestone
[http://www.limestone.on.ca/Parents/Aboriginal Parents/Documents/Self Id form.pdf](http://www.limestone.on.ca/Parents/Aboriginal%20Parents/Documents/Self%20Id%20form.pdf)

<p>___ Mon enfant est/mes enfants sont d'ascendance autochtone ou ___ je suis d'ascendance autochtone (étudiants de 18 ans ou plus)</p> <p>Indiquez le ou les peuples autochtones liés à votre ascendance d'origine. Si vous êtes d'ascendance mixte, cochez toutes les cases qui s'appliquent.</p> <p>___ Premières nations _____ (préciser) ___ Métis ___ Inuit</p>

2. Formulaire d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves des Premières nations, Métis et Inuits, conseil scolaire du district de Trillium Lakelands (CSDTL)
<http://www.tldsb.on.ca/documents/FirstNationVoluntaryID-FIN.pdf>

Je considère que mon enfant est d'ascendance autochtone Oui Non
J'ai coché ci-dessous les catégories qui s'appliquent à mon enfant :
 Premières nations - Entente sur les frais de scolarité (élève vivant sur une réserve et fréquentant une école du CSDTL aux termes d'une entente sur les frais de scolarité)
 Premières nations Métis Inuit

3. Brochure sur l'ascendance des Premières nations, Métis et Inuits, conseil scolaire du district du comté de Simcoe
<http://scdsb.on.ca/media/files/programs-and-services/aboriginal-education/Ancestry%20BrochureJan-09.pdf>

Ascendance des Premières nations, Métis et Inuits :
Je considère que mon enfant a des ancêtres des Premières nations, Métis et Inuits.
 Oui Non
J'ai coché ci-dessous les catégories qui s'appliquent à mon enfant :
 Membre inscrit des Premières nations Membre non inscrit des Premières nations
 Métis Inuit
Langue d'ascendance des Premières nations, Métis ou Inuits :
 ojibway cri oji-cri mohawk michif inuktitut anglais
Autre, veuillez préciser _____

4. Feuillet d'information à l'intention des parents ou tuteurs, conseil scolaire du district de Lakehead
<http://www.lakeheadschoools.ca/content/media/510.pdf>

À quoi ressemble la question sur les formulaires d'inscription ou de mise à jour?
Veuillez cocher l'un des choix suivants :
 Premières nations (inscrit/non inscrit) Métis
 Métis Inuit
 Non autochtone
Langues parlées à la maison : anglais français ojibway oji-cri cri
 autre (veuillez préciser) : _____

Ces quatre exemples offrent quatre façons différentes d'aborder la catégorie des Premières nations, même si elles sont toutes formulées avec la notion d'« ascendance ». Dans le premier exemple, on ne fait aucune distinction entre les élèves autochtones inscrits et les autres, mais les répondants doivent préciser leur nation d'ascendance. Dans le deuxième cas, le répondant peut cocher « Premières nations - Entente sur les frais de scolarité » et/ou simplement « Premières nations », sans mention du statut. Le troisième exemple ne propose aucune catégorie générale englobant les Premières nations, mais le répondant peut indiquer s'il en est membre inscrit ou non. Enfin, le dernier formulaire n'offre qu'une catégorie relative aux Premières nations, qui englobe clairement les membres inscrits et les membres non inscrits. Par ailleurs, il n'y a que dans le troisième formulaire que les réponses multiples ne sont pas permises.

Intégration, analyse et utilisation des données

Les conseils scolaires ont été avisés que leurs politiques d'auto-identification devaient permettre l'identification des élèves des Premières nations vivant sur une réserve, des autres élèves des Premières nations, des élèves Métis et des élèves Inuits. On peut dès lors présumer que les renseignements recueillis grâce aux diverses approches et formulaires pourraient être regroupés au sein de ces catégories.

Toutefois, le regroupement des données recueillies au moyen de ces divers formulaires pourrait se révéler difficile. Dans les cas mentionnés plus haut, par exemple, il existe quatre différentes catégories d'élèves des Premières nations (c.-à-d., membre des Premières nations, membre des Premières nations bénéficiant d'une entente sur les frais de scolarité, membre inscrit des Premières nations et membre non inscrit des Premières nations). Si au moins deux de ces catégories devaient être combinées, comment les données seraient-elles interprétées? Dans une province comptant 72 conseils scolaires, il est probable que, dans le cadre d'une approche non normalisée, les données recueillies ne seraient pas interprétables une fois regroupées à l'échelle provinciale. Dans un tel contexte, il serait impossible d'atteindre l'objectif consistant à établir les données de base mentionnées dans le *Cadre d'élaboration*.

Par ailleurs, l'ajout de questions pertinentes à l'échelle locale, telles que celles portant sur la langue dans les formulaires trois et quatre, ne nuit pas à l'objectif visant à amasser des données significatives et utiles en matière d'auto-identification. L'établissement d'une ou deux questions normalisées n'empêcherait aucunement les conseils scolaires de concevoir des formulaires d'auto-identification adaptés à leurs propres besoins.

Cette approche recèle un autre problème potentiel associé aux définitions. Précédemment dans le présent rapport, nous avons évoqué les difficultés liées aux termes et définitions utilisés (ou à l'absence de définitions) pour désigner les personnes autochtones au Canada. Certains conseils scolaires, encouragés à adopter une approche à l'échelle locale, ont essayé de définir eux-mêmes les termes utilisés dans leurs formulaires. Cette pratique risque d'ouvrir la porte à

l'élaboration de définitions hétérogènes et concurrentes.⁷ De telles définitions ont non seulement des répercussions sur l'intégration et l'interprétation des données, mais elles soulèvent également des enjeux d'ordre politique. Les gouvernements et les autres organisations qui utilisent ces données pourraient éprouver de la difficulté au moment de décider laquelle des définitions concurrentes est la plus appropriée.

Somme toute, le fait d'éviter les problèmes liés aux définitions pourrait constituer une meilleure approche si l'objectif visé est de dresser une liste des personnes qui s'identifient elles-mêmes comme Autochtones, qu'elles soient membres des Premières nations, Métis ou Inuits. Le but de ces politiques est d'encourager les élèves à s'auto-identifier, plutôt que de les en dissuader.

Programmes et efforts pour encourager l'auto-identification

Essentiellement, l'ensemble du processus qui a mené à la publication du rapport *Les chemins de la réussite* peut être considéré comme un programme pour encourager l'auto-identification. Grâce au financement et à l'orientation offerts aux conseils scolaires par le ministère de l'Éducation, de nombreuses consultations et rencontres avec les parents et les communautés autochtones ainsi qu'avec les dirigeants ont été effectuées. Plusieurs conseils scolaires et organisations autochtones ont indiqué dans le rapport que ces rencontres se sont révélées essentielles pour rassurer les personnes concernées sur le maintien de la confidentialité des données recueillies, favorisant ainsi une compréhension conjointe des raisons pour lesquelles ces données étaient amassées et de l'utilisation qui en serait faite (BEA, 2007). En outre, certains districts scolaires ont créé des brochures d'information qui fournissent aux parents des élèves qui intègrent chaque année le système scolaire les renseignements nécessaires à propos de l'initiative d'auto-identification.

Questions relatives à l'auto-identification actuellement utilisées dans les formulaires et questionnaires au niveau postsecondaire

L'annexe C contient une variété de questions relatives à l'auto-identification des Autochtones provenant de sondages et formulaires à l'intention des étudiants; la majorité provient de compétences canadiennes. Il existe différentes approches parmi les sondages et formulaires examinés utilisés en Ontario (y compris les sondages effectués à l'échelle nationale, comme l'Enquête nationale sur la participation étudiante – NSSE – et l'enquête du CCREU). À première vue, ces questions peuvent sembler similaires mais, en fait, elles sont peu uniformes (voir le tableau 1 ci-dessous). La présente section examine les forces et faiblesses des diverses questions qu'on retrouve dans l'annexe C, en s'appuyant sur ce qui a précédemment été dit sur les questions du recensement.

⁷ En fait, dans le cadre de cette étude, nous avons découvert au moins deux définitions du mot « Métis » dans des documents relatifs aux politiques d'auto-identification des conseils scolaires.

Tableau 1 : Résumé des caractéristiques des questions

Titre du sondage ou formulaire	Ascendance par opposition à identité	Réponses multiples permises	Précise : Premières nations, Inuit ou Métis
Service d'admission des collèges de l'Ontario	Ascendance	Non	Oui
Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario	Identité	Non	Oui
Enquête nationale sur la participation étudiante 2007 (version canadienne)	Identité ET ascendance (deux questions séparées)	Oui	Oui
Enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat	Identité OU ascendance	Non	Non
Sondage sur la satisfaction des étudiants des collèges de l'Ontario	Ascendance	Oui	Non
Sondage national des médecins	Identité	Oui	Oui
Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires	Groupe ethnique ou culturel	Oui	Oui
Formulaire d'auto-identification des étudiants autochtones du collège Mohawk	Identité	Non	Non
Sondage auprès des groupes sous-représentés de la Laurentienne	Ascendance	Oui	Oui
Sondage du groupe Academica auprès des candidats des collèges et universités	Identité	Non	Non

Ascendance ou origine ethnique par opposition à identité autochtone

Un des premiers éléments à examiner au moment de formuler une question visant à permettre l'auto-identification des personnes autochtones consiste à déterminer si cette question doit porter sur l'ascendance ou les origines ou encore sur l'identité autochtone. Il existe diverses possibilités de formulation pour chacune de ces approches. Par exemple, dans le cadre d'une approche axée sur l'ascendance, le sondage australasien sur la participation des étudiants de 2008 formule la question en termes d'origine/de descendance : « *Êtes-vous d'origine autochtone ou indigène du détroit de Torrès? Êtes-vous descendant*

des Maoris? »⁸ Le questionnaire de l'Enquête nationale sur la participation étudiante (NSSE) de 2007 contient une question à propos du groupe ethnique ou culturel auquel appartenaient les ancêtres du répondant et propose des catégories d'autochtones comme exemples de réponse.⁹ Cette approche est similaire à celle de la question sur l'origine ethnique du formulaire détaillé du recensement canadien, duquel les statistiques sur les personnes d'ascendance autochtone sont tirées.

La question la plus simple à poser sur l'identité autochtone d'un répondant est celle-ci : « *Êtes-vous une personne autochtone?* » C'est cette approche qui est mise de l'avant dans le recensement, ainsi que dans de nombreux exemples fournis dans l'annexe C. Toutefois, certaines questions sont formulées de façon à mettre l'accent sur la primauté de la perception de soi (p. ex., Vous considérez-vous comme une personne autochtone?; Vous identifiez-vous comme une personne autochtone?), alors que d'autres types de formulation insistent sur l'appartenance à un groupe (p. ex., À quel groupe appartenez-vous?; Appartenez-vous à un des groupes suivants?). Les questions relevant de la deuxième approche sont généralement suivies d'une longue liste d'ethnies, et les répondants sont invités à cocher la ou les réponses qui, à leur avis, s'appliquent à eux. La première approche, plus directe, est souvent utilisée lorsque la question s'attarde sur l'identité autochtone des répondants.

Les données du recensement de 2001 indiquent qu'un nombre considérablement plus élevé de personnes au Canada ont signalé être d'ascendance autochtone (1 319 890) que celles ayant déclaré une identité autochtone (952 890). N'oublions pas qu'un répondant peut indiquer jusqu'à quatre réponses liées aux « origines ethniques », et que l'« ascendance autochtone » signifie que la personne a indiqué au moins une catégorie autochtone parmi les quatre réponses possibles. Une telle réponse n'indique pas nécessairement qu'une personne s'auto-identifie comme Autochtone. Toutefois, comme le montre plus haut le tableau 2, bien qu'il y ait un chevauchement important entre les répondants affirmant être d'ascendance autochtone et ceux déclarant une identité autochtone, l'identité autochtone ne suppose pas nécessairement une ascendance autochtone.

Une approche inclusive consisterait à combiner les concepts d'identité et d'ascendance. Par exemple, l'Enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat (CGPSS) pose la question suivante : « *Vous identifiez-vous comme autochtone ou êtes-vous d'ascendance autochtone (Amérindien, Métis ou Inuit)?* »¹⁰ On peut supposer que les répondants à ce questionnaire cocheront « Oui », qu'ils se considèrent eux-mêmes comme Autochtones ou

⁸ http://www.acer.edu.au/ausse/AUSSE_SEQ2008.pdf

⁹ http://nsse.iub.edu/pdf/NSSE2007_Canada_French_Web_Questionnaire.pdf

¹⁰ <http://qa2.uottawa.ca/services/irp/docs/GPSS-final-FR.pdf>

d'origine autochtone. L'EEECO de 2007 pose la question suivante : « *Vous considérez-vous comme une personne de descendance autochtone?* » Cette formulation combine également les concepts d'ascendance et d'identité.

L'approche adoptée peut reposer sur de nombreuses considérations, dont la plus importante est le but pour lequel les renseignements relatifs à l'auto-identification sont recueillis. S'ils le sont pour encourager une approche plus inclusive, l'approche du CPGSS pourrait bien être la plus appropriée. L'approche axée sur l'identité se penche davantage sur les personnes qui se considèrent elles-mêmes comme Autochtones et pourrait exclure certains répondants qui autrement se déclareraient d'ascendance autochtone.

Détails des renseignements démographiques demandés

La plupart des questions qu'on retrouve dans l'annexe C demandent aux répondants de s'auto-identifier comme membres des Premières nations, Métis, ou Inuit en répondant à une question additionnelle ou en choisissant parmi une liste variée d'origines culturelles possibles. La collecte de renseignements de ce type pourrait offrir de nombreux avantages. Il est important de connaître la proportion de Métis ou d'Inuits au sein de la population étudiante, comparativement à celle des étudiants des Premières nations, de façon à s'assurer que les besoins spéciaux de ces sous-groupes soient pris en considération.

Les réponses au sondage en ligne et l'analyse des ententes pluriannuelles de reddition de comptes révèlent que certaines méthodologies utilisées pour estimer le nombre d'étudiants autochtones reposent sur le nombre d'étudiants parrainés ou financés par leur bande. Toutefois, ces chiffres ne comprennent probablement pas tous les étudiants autochtones, puisque les Métis et les membres non inscrits des Premières nations ne sont pas admissibles au financement par leur bande. Ainsi, il pourrait être utile de demander aux élèves qui s'identifient comme membres des Premières nations s'ils sont inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Soixante-quinze pour cent des répondants au sondage en ligne réalisé dans le cadre de cette étude ont déclaré qu'il est important de savoir si un élève est financé par sa bande.¹¹ En même temps, le fait de savoir si un étudiant appartient à une collectivité particulière des Premières nations, ou s'il est inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens*, pourrait se révéler insuffisant pour déterminer si l'étudiant en question reçoit un soutien financier par l'entremise du Programme fédéral d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Selon David Holmes (2006) :

Même pour les Indiens inscrits admissibles au programme de soutien aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire, les fonds ne suffisent pas toujours. [...] le financement n'a pas augmenté au même rythme que la demande, surtout dans les

¹¹ Une analyse complète des résultats du sondage en ligne se trouve de la page 59 à la page 77.

années 1990, période de compression des dépenses publiques. En effet, le programme de soutien aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire a souffert tant des compressions budgétaires que de l'augmentation des frais de scolarité universitaires, de telle sorte qu'au cours des dernières années, le nombre d'étudiants aidés financièrement par Affaires indiennes et du Nord Canada a chuté, passant du nombre record de 27 183 (1995-1996) à environ 25 000 à l'heure actuelle. En 2000-2001, année au cours de laquelle Affaires indiennes et du Nord Canada a consenti un soutien financier à 25 305 étudiants, l'Assemblée des Premières nations estime que 8 475 candidatures admissibles ont été rejetées (p. 14).

L'Université Laurentienne a récemment créé un sondage à l'intention des groupes d'étudiants sous-représentés dans lequel on demande directement aux répondants autochtones s'ils reçoivent des bourses ou du soutien financier et, le cas échéant, de préciser leurs sources de financement (Université Laurentienne, 2009). Il s'agit d'une méthode simple pour obtenir ces renseignements. Cette question serait toutefois inappropriée dans le cadre d'autres instruments visant à recueillir des données. Par exemple, un étudiant qui fait une demande d'admission à un établissement postsecondaire pourrait ne pas savoir, au moment où il fait la demande, s'il recevra du financement ou d'où celui-ci proviendra. En outre, il est probable que, grâce au couplage ou au recoupement des données, les renseignements relatifs aux bourses et au financement puissent être obtenues d'une autre façon. Plusieurs répondants à notre sondage ont déclaré que les informations relatives aux bourses étaient disponibles par l'entremise de leur système actuel de données sur les étudiants.

Réponses multiples

On donne le choix d'indiquer des réponses multiples relativement à l'ascendance ou l'identité autochtone dans le contexte d'une question plus large sur l'ethnicité ou l'origine culturelle. Ce choix soulève toutefois le problème du traitement des réponses lorsque le répondant en indique plusieurs. Par exemple, si un répondant indique cinq ou six différentes ethnies, dont seulement *une* est autochtone, devrait-on considérer qu'il s'est auto-identifié comme Autochtone?

Une des approches possibles consiste à exclure les réponses multiples lors de l'analyse des données. Selon une autre approche, nommée par Liebler and Halpern-Manners (2008) *approche inclusive*, une personne qui indique avoir des ancêtres membres à la fois des Premières nations et Métis pourrait être classée dans ces deux catégories. Une troisième approche consiste à créer un *groupe résiduel unique* pour ce type de réponses multiples. Chacune de ces approches peut poser des difficultés, en particulier si plusieurs ensembles de données sont destinés à être couplés ou regroupés.

Une solution simple à ce type de problèmes consiste à poser une question n'offrant pas la possibilité de fournir des réponses multiples, en particulier parce que la principale préoccupation de la présente étude est l'auto-identification des Autochtones plutôt que la collecte de renseignements relatifs à l'origine ethnique ou culturelle. Les questions axées sur l'identité autochtone permettent également des réponses multiples lorsque les répondants peuvent opter pour des réponses comme « Premières nations », « Métis », ou « Inuit »; cependant, comme chacune de ces réponses indique que le répondant est Autochtone, les

réponses multiples sont moins problématiques lorsque le but de ces questions est d'identifier les répondants autochtones.

Renseignements supplémentaires - exemples, motifs et définitions

Il pourrait être utile, dans un préambule à la question, d'offrir quelques explications sur les raisons pour lesquelles cette question est posée et sur les utilisations potentielles des renseignements obtenus, ainsi que des exemples ou définitions des catégories de réponses. Par exemple, la demande conjointe d'admission aux universités de l'Ontario contient ce préambule à la question relative à l'auto-identification des étudiants autochtones :

Les droits ancestraux ou issus des traités des peuples autochtones du Canada sont reconnus et affirmés dans les Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 (article 35). L'article 35.2 indique que les peuples autochtones comprennent les Indiennes et Indiens (Premières nations), les Inuites et Inuits, et les Métisses et Métis. Conformément à cette définition, vous pouvez vous identifier personnellement en répondant Oui à la question. Vous pouvez ensuite préciser l'une des appartenances : Première nation, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit. Si vous ne correspondez pas à cette définition ou si vous ne souhaitez pas déclarer votre statut, laissez cet espace vierge ou choisissez « Non/Non déclaré ».

Selon l'Educational Policy Institute (EPI) (2008a), certaines organisations ont découvert que des étudiants étrangers qui ont mal compris la signification et l'objectif des questions d'auto-identification se sont identifiés par erreur comme étudiants autochtones (p. 42). La définition proposée dans la demande conjointe d'admission aux universités de l'Ontario pourrait permettre d'éviter ce type d'identification erronée.¹²

En outre, le préambule laisse clairement entendre que la réponse à cette question est volontaire, et que les répondants peuvent soit ne pas répondre à la question, soit cocher « Non/Non déclaré ». Cette approche situe toutefois l'identité autochtone dans le cadre d'une définition imposée de l'extérieur, laquelle pourrait ne pas convenir à certaines personnes qui croient que leur identité autochtone ne repose pas sur des définitions d'ordre juridique.

Lors de la collecte de renseignements personnels, il est essentiel de fournir dans certains cas, aux termes de la loi sur la protection des renseignements personnels, de l'information additionnelle. Selon le paragraphe 39 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario, lorsque des renseignements personnels sont recueillis au nom d'un

¹² Le Service d'admission des collèges de l'Ontario adopte une autre approche pour éviter que des étudiants étrangers s'identifient par erreur comme Autochtones. Seuls les répondants s'étant identifiés comme citoyens canadiens ont la possibilité de préciser qu'ils sont d'« ascendance autochtone ». Toutefois, cette approche en elle-même pourrait se révéler problématique car elle pourrait donner l'impression que le candidat est contraint de choisir entre « citoyen canadien » ou « personne autochtone ». Ce n'est cependant pas le cas ici, car les répondants doivent s'identifier en tant que citoyens canadiens en réponse à une question précédente pour obtenir la possibilité d'indiquer leur ascendance autochtone.

établissement, que ce soit directement auprès de la personne concernée ou indirectement auprès d'une autre source, l'établissement doit informer la personne de cette collecte de renseignements. Un avis de collecte de renseignements personnels doit clairement indiquer : a) l'autorité légale invoquée aux fins de la collecte; b) les fins principales auxquelles serviront ces renseignements personnels et c) les coordonnées d'un fonctionnaire qui peut renseigner la personne concernée au sujet de cette collecte (CIPVP, 2008). Ces exigences se retrouvent dans l'avis de collecte qui accompagne le Sondage auprès des groupes sous-représentés de l'Université Laurentienne :

Sondage auprès des groupes sous-représentés de la Laurentienne : Avis de collecte

L'Université Laurentienne reçoit des subventions provinciales pour aider les étudiants sous-représentés à faire des études.[...]

*En acceptant d'aider la Laurentienne à comprendre les caractéristiques de sa population étudiante, **vous l'aidez à obtenir des fonds et à améliorer les services aux étudiants.***

***Il n'est pas obligatoire de remplir le questionnaire.** Vous pouvez refuser de participer au sondage ou de répondre à une question donnée, ou même cesser de répondre au questionnaire n'importe quand sans vous exposer à des conséquences. [...] Nous recueillons ces renseignements en vertu de la Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury, 1960.*

Seuls les membres autorisés du personnel, ou des chercheurs externes autorisés, utiliseront les rapports pour préparer des rapports sur les groupes sous-représentés. Leur analyse peut les amener à établir des liens entre les renseignements recueillis au moyen de ce questionnaire et d'autres que la Laurentienne possède déjà. Tous les rapports et analyses contiendront uniquement des données globales et non pas personnelles. Ces renseignements seront utilisés à l'Université ou à l'extérieur pour comparer les groupes sous-représentés de la Laurentienne à d'autres groupes d'étudiants de la Laurentienne ou d'autres établissements. Si vous avez des questions sur la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur de la Recherche institutionnelle de la Laurentienne.

Collecte et utilisation des données dans le système d'éducation postsecondaire : Ententes pluriannuelles de reddition de comptes

Les Ententes pluriannuelles de reddition de comptes utilisées pour recueillir des données relatives aux étudiants autochtones et aux autres groupes d'étudiants sous-représentés dans les établissements publics d'enseignement postsecondaire en Ontario adoptent une approche similaire à celle des conseils scolaires. Dans les deux cas, les établissements ou les conseils scolaires, fortement autonomes, sont toutefois encouragés à suivre certains paramètres ou lignes directrices. Dans un tel contexte, les données sont souvent recueillies de façon hétérogène et ne peuvent donc pas être regroupées entre plusieurs établissements. Cependant, si un établissement particulier recueille ses données de la même manière année

après année, il peut établir des données de référence et mesurer les augmentations ou diminutions du nombre d'étudiants autochtones qui le fréquentent au fil du temps.

Depuis 2006-2007, chaque année, à la fin du mois de juillet, les établissements doivent remettre au ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) un rapport annuel comprenant une copie de leurs états financiers vérifiés ainsi que le « rapport de reddition des comptes » prévu dans les ententes pluriannuelles. Le « rapport de reddition des comptes » est un modèle dans lequel les établissements sont tenus d'indiquer les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs fixés dans plusieurs contextes, notamment le plan stratégique de l'établissement et l'entente pluriannuelle entre chaque établissement et le ministère.

Aux fins du présent projet, nous ne nous préoccupons que des dispositions du « rapport de reddition des comptes » visant à mesurer le nombre d'étudiants autochtones dans un établissement donné. Nous avons recueilli et analysé au moins un « rapport de reddition des comptes » d'entente pluriannuelle pour chaque université et collège de l'Ontario, en nous attardant sur les réponses fournies dans les champs du premier tableau sous le titre *A. Accès*. Vous trouverez un tableau résumant cette analyse dans l'annexe B. Dans le modèle de rapport de reddition des comptes des ententes pluriannuelles, les collèges doivent remplir la section qui nous intéresse selon les directives suivantes :

En vous reportant au plan d'action approuvé de votre entente pluriannuelle de reddition de comptes, énumérez les méthodologies de mesure que votre collège utilise pour déterminer la présence des groupes sous-représentés (étudiants autochtones, étudiants de première génération, étudiants ayant un handicap et étudiants adultes) de même que des étudiants francophones au sein de la population étudiante. Décrivez les outils utilisés et les catégories des étudiants recensés. Les méthodologies et les résultats qui complètent ceux du Sondage sur la participation des étudiants et étudiantes des collèges de l'Ontario sont particulièrement utiles, par exemple en ce qui a trait à la participation aux programmes à temps partiel, de transition ou d'apprentissage.

Une étudiante ou un étudiant peut faire partie de plus d'un groupe. Dans les cases faisant état du nombre de recensés dans chaque groupe sous-représenté, ne faites aucun rajustement pour éliminer tout double compte potentiel. Éliminez les doubles comptes dans la colonne « Total des étudiants s'identifiant comme membres d'un groupe sous-représenté ».

Les directives ci-dessus servent de guide pour aider les établissements à remplir les champs dans un tableau figurant dans le modèle (voir l'exemple dans la figure 4 ci-après). Dans le modèle, il est possible de fournir des notes explicatives au bas du tableau.

Comme l'indique la figure 4, le Collège Canadore a fourni en 2007 tous les renseignements exigés par le modèle. Toutefois, le tableau susmentionné pourrait offrir davantage de renseignements si les établissements y étaient également invités à indiquer le total d'étudiants inscrits, le taux de réponse aux sondages desquels sont extraites les données et leurs propres calculs, à partir des données indiquées, de la proportion d'étudiants s'identifiant comme Autochtones.

Figure 4 : Exemple du tableau relatif à l'accès des étudiants sous-représentés dans le rapport de reddition de comptes des ententes pluriannuelles

Méthodologie de mesure (y compris la description)	Groupes au sein de votre population étudiante				Nombre total s'étant auto-identifiés comme membres des groupes sous-représentés	Étudiants francophones	Nombre total d'étudiants interrogés, si applicable
	Autochtones	Première génération	Étudiants handicapés	Étudiants adultes			
	#	#	#	#			
Total de l'EEECO	55	104	59	7	186	26	332
Données sur l'auto-identification des étudiants autochtones dans le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges	309						
Étudiants handicapés auto-identifiés inscrits au service des besoins particuliers du collège Canadore		653					
Nombre dans la catégorie non secondaire du SACO (inscription pour la 1 ^{re} seulement)				803			

Source : Collège Canadore (2007). Rapport annuel
<http://www.canadorec.on.ca/AboutCanadore/upload/MYAAReportBack07-08-2.pdf>

Dans le cadre des ententes pluriannuelles, 14 des 24 collèges déclarent avoir utilisé l'Enquête sur l'engagement des étudiants collégiaux de l'Ontario (EEECO) pour établir leur nombre d'étudiants autochtones. Ce sondage est accessible en ligne et tous les étudiants de l'établissement peuvent y répondre. Plusieurs rapports n'établissent pas clairement le nombre d'étudiants ayant répondu au sondage et, lorsqu'ils le font, n'indiquent pas quelle proportion ce nombre représente par rapport au nombre de répondants potentiels total. Si cette proportion n'est pas clairement établie, la divulgation du nombre de répondants s'identifiant comme Autochtones n'est d'aucun secours pour estimer leur nombre au sein de l'ensemble de la population étudiante. Heureusement, dans l'exemple précité, l'établissement a ajouté au sondage des données provenant de leurs propres dossiers administratifs.

Bien qu'invités à utiliser l'EEECO dans leur méthodologie, dix collèges ont préféré recourir à une autre méthode ou à des sources imprécises pour obtenir leurs chiffres. Certains ont peut-être écarté les données de l'EEECO en raison d'un faible taux de réponse. Un établissement a

dressé cette liste des méthodes utilisées : auto-identification, formulaire du Service d'admission des collèges de l'Ontario (SACO), renseignements relatifs au financement des frais de scolarité, sondage interne auprès des étudiants. Il est difficile de savoir si les chiffres obtenus proviennent d'un amalgame de ces sources ou encore comment les cas de double comptage parmi ces sources ont été traités.

Le modèle de rapport de reddition des comptes pour les universités contient des directives similaires à celui des collèges afin de remplir une grille semblable à celle de la figure 4. Toutefois, certaines universités avaient déjà défini, dans un document de planification approuvé, leur méthodologie pour identifier les groupes d'étudiants sous-représentés. Contrairement aux collèges, les universités sont informées dans le rapport de reddition de comptes que le ministère reconnaît que ces méthodologies pourraient demander aux étudiants de s'auto-identifier, ce qui pourrait occasionner une sous-estimation.¹³

Parmi les rapports de reddition de comptes soumis par les universités, la méthode la plus fréquemment employée pour estimer le nombre d'étudiants autochtones est l'Enquête nationale sur la participation étudiante (NSSE). Douze des 21 universités ont déclaré avoir eu recours à cette enquête, seule ou parallèlement à une autre source (p. ex., le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, l'Enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat), ou à des données administratives. Toutefois, l'Enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat n'est effectuée que tous les deux ans et est administrée auprès de deux catégories distinctes d'étudiants, soit ceux de première année et de dernière année. Plusieurs universités ayant utilisé cette enquête pour identifier les étudiants autochtones n'ont pas fait de distinction entre les résultats obtenus auprès des étudiants de première année et des étudiants de dernière année, et au moins une université n'a pas indiqué l'année du sondage dont provenaient les données fournies.

En outre, les difficultés soulevées par l'utilisation du NSSE sont similaires à celles occasionnées par le recours à l'EEECO par les collèges. Bien que certaines universités indiquent la taille de l'échantillon ainsi que les marges d'erreur de leurs estimations, d'autres ont omis de fournir la taille de l'échantillon ou de la population étudiante ayant répondu à l'enquête.

Sept universités ont invoqué ce que nous présumons être un ensemble de données administratives pour expliquer la provenance de leurs estimations. Toutefois, dans ces situations, il n'y avait aucune indication claire de la façon dont les données avaient été recueillies ou d'où provenaient les renseignements relatifs à l'auto-identification des étudiants autochtones.

Certaines universités ont ajouté des notes expliquant la méthodologie employée pour l'élaboration de leurs estimations. Dans son rapport 2007-2008 de reddition de comptes, l'Université Queen's a fourni les notes techniques suivantes :

¹³ Pour un exemple, consulter <http://www.trentu.ca/oirsp/includes/documents/08MYAAreportbackforTrent.pdf>

Les éléments qui figurent dans le tableau ci-dessus indiquent la limite inférieure, la valeur médiane et la limite supérieure des intervalles de confiance à 95 %, où les chiffres de l'échantillon sont répartis au prorata de la taille connue de la population étudiante connue (définition de la population telle qu'énoncée). Nous avons procédé à quelques estimations. Les estimations ponctuelles suivantes sont considérées comme les plus appropriées en se fondant sur l'ensemble des populations étudiantes. [. . .] Ces estimations ponctuelles devraient être interprétées avec prudence en raison de l'ampleur des intervalles de confiance mentionnés plus haut.

L'Université de Waterloo, dans son rapport 2006-2007 de reddition de comptes, formule les commentaires suivants au ministère :

L'identification des étudiants autochtones pose un problème. Nous avons examiné plusieurs méthodes – auto-identification dans le cadre de l'Enquête nationale sur la participation étudiante, données du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario et données financières des étudiants – pour mesurer ou rendre compte de cette caractéristique; chaque méthode examinée produisait des résultats variables. Nous avons donc entrepris un nouveau projet pour inscrire de façon formelle les étudiants autochtones au Service aux étudiants autochtones pour nous permettre de mieux identifier et suivre ces étudiants.

Au vu des préoccupations manifestées, entre autres par l'Université de Waterloo, et en prenant en compte les problèmes techniques liés aux données mentionnés par l'Université Queen's, il n'est pas certain que le ministère ou le COQES serait en mesure d'obtenir un nombre global significatif à partir duquel il serait possible d'établir une valeur de référence quant au nombre d'étudiants autochtones dans le système postsecondaire. Toutefois, il semble que cette approche ait aidé certains établissements dans l'élaboration de méthodologies efficaces afin de connaître le nombre d'étudiants autochtones sous leurs auspices. Grâce à ces efforts, les établissements seront mieux en mesure d'offrir des conseils, et peut-être même obtenir un consensus, sur la meilleure méthode pour obtenir une valeur de référence à l'échelle du système.

Résumé

Il existe en Ontario des approches variées en matière d'auto-identification des Autochtones, tant en ce qui concerne les questions posées que les instruments de collecte des données utilisés. On y constate également une volonté généralisée de connaître de façon plus précise le nombre d'étudiants autochtones dans le système d'éducation. Les établissements postsecondaires et les conseils scolaires cherchent à identifier les élèves et étudiants autochtones qui les fréquentent et à mieux comprendre leur réalité. Avec le temps, si les méthodes de collecte de données demeurent cohérentes, chaque établissement et conseil scolaire devrait acquérir une connaissance plus approfondie des peuples autochtones qu'ils desservent, même s'il pourrait y avoir certaines variations sur le plan de la sous-déclaration selon la question posée et la méthode utilisée dans chaque cas.

Il est toutefois improbable que des renseignements significatifs soient récoltés au sujet des étudiants autochtones en Ontario au moyen d'un regroupement des données obtenues par les méthodes actuelles. Dans leur analyse des discussions dans le cadre de la table ronde sur l'éducation universitaire des Autochtones de 2007, Mendelson et Usher (2007) soutiennent que :

« On doit trouver une méthode cohérente pour l'auto-identification des étudiants autochtones, ou alors il sera impossible de déterminer avec précision quels établissements et, par ricochet, quelles pratiques améliorent la réussite des Autochtones au sein du système d'éducation postsecondaire. » Ce constat s'applique non seulement à l'éducation postsecondaire de l'Ontario, mais également à celle de l'ensemble du Canada.

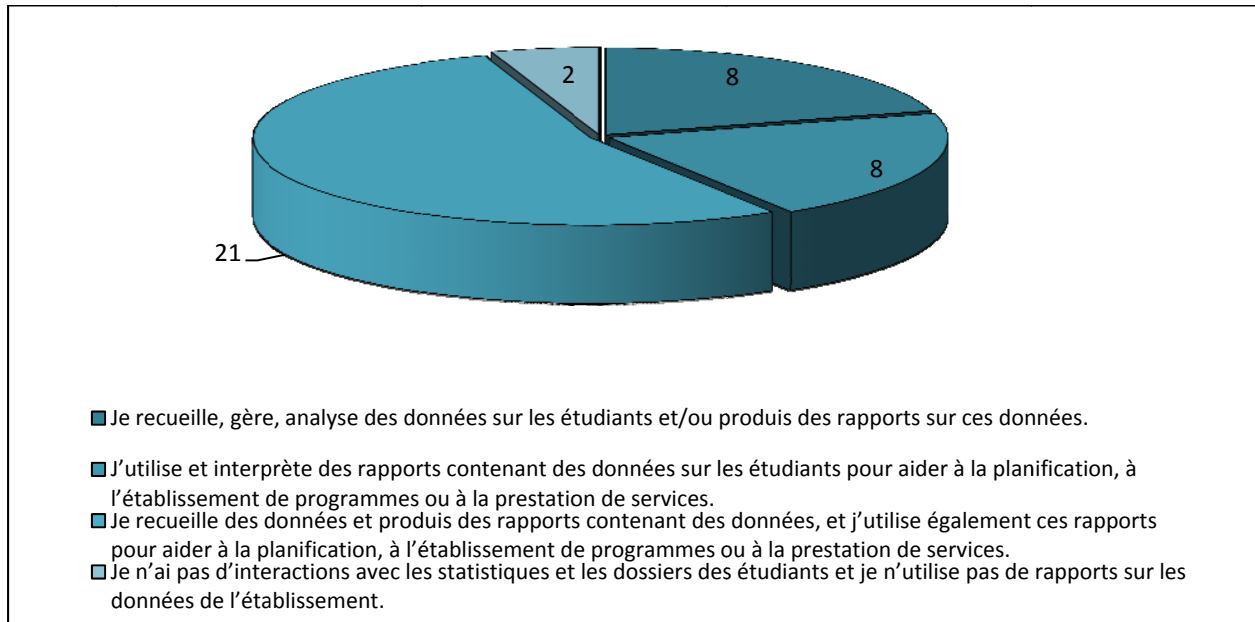
G. Résultats du sondage en ligne

Comme nous l'avons mentionné précédemment, lors de la préparation du sondage en ligne, nous avons consulté des personnes qui travaillent en étroite collaboration avec les étudiants autochtones, ainsi que celles qui ont un accès direct aux dossiers des étudiants dans le cadre de leur travail quotidien. Le sondage en ligne insistait principalement sur l'interaction des répondants avec les données liées aux étudiants et les utilisations qui en sont faites, ainsi que sur leur opinion sur les méthodes actuelles de collecte de données et d'auto-identification des Autochtones. Un total de 169 personnes-ressources a été identifié, en se fondant sur leur fonction et la désignation de leur emploi : 88 personnes qui, selon nous, avaient un accès direct aux données et 81 qui, à notre avis, travaillaient en étroite collaboration avec les étudiants autochtones.

Profil des réponses

Trente-deux sondages entièrement complétés et sept partiellement remplis ont été retournés. Nous croyons que les sondages incomplets sont attribuables au fait que leurs répondants ont peut-être cru qu'ils avaient terminé de le remplir après seulement une ou deux pages alors que d'autres questions figuraient plus loin. Les réponses partielles ont été incluses dans l'analyse; par conséquent, le nombre de répondants pour chaque question n'est pas le même. Le taux de réponse global s'établit à 22,4 %. Le sondage a été effectué entre la fin de mai et juin, une période au cours de laquelle plusieurs employés des établissements participent à des conférences ou à des réunions, ou encore sont en vacances. En raison du faible taux de réponse, nous avons choisi de présenter le nombre de réponses, plutôt que leur fréquence, pour assurer une interprétation précise des données.

Figure 5. Dans le cadre de votre travail, laquelle des réponses suivantes décrit le mieux votre interaction avec les données de votre établissement relatives aux étudiants autochtones? (Question 4, n = 39)



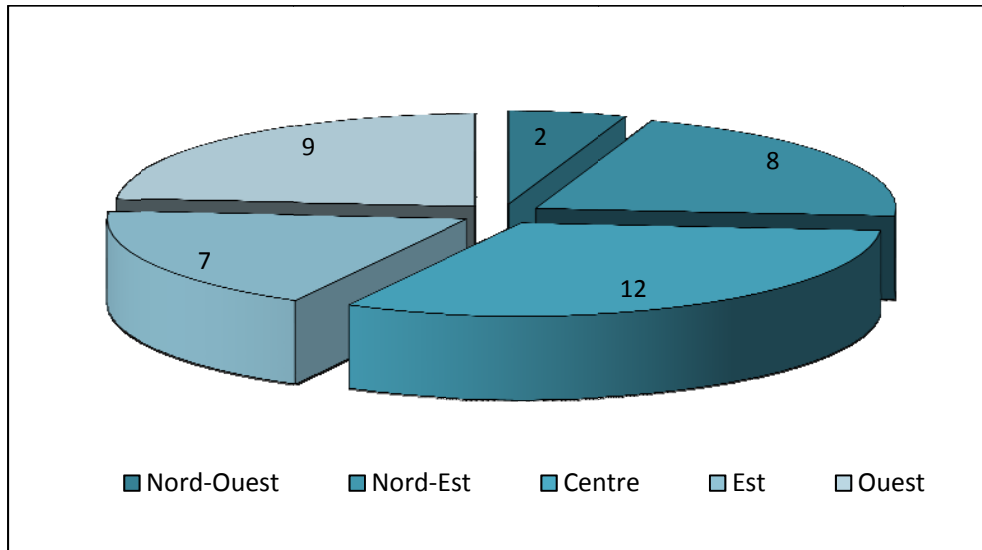
Les 39 sondages reçus étaient répartis également entre les répondants travaillant à titre de chercheurs ou de registraires au sein de leur établissement et ceux œuvrant comme conseillers ou fournisseurs de services auprès des étudiants autochtones; les fonctions ou désignations d'emploi de 19 répondants se classaient dans l'une ou l'autre de ces catégories. Une majorité de répondants ont déclaré recueillir des données et produire des rapports, ainsi qu'utiliser ces rapports pour aider à la planification, à l'établissement de programmes ou à la prestation de services (figure 5, ci-dessus). Au total, 20 des sondages remplis provenaient du secteur universitaire, comparativement à 18 soumis par des employés de collèges de l'Ontario.

Tableau 2 : Profil des répondants du sondage en ligne - Secteur (question 1, n = 39)

Parmi les termes suivants, lequel décrit le mieux le secteur dans lequel vous travaillez?	
Université	20
Collège	18
Autre	1

Il n'est pas étonnant que la proportion la plus élevée de réponses (12) provienne de répondants travaillant dans des établissements du Centre de l'Ontario, une région densément peuplée où les établissements d'éducation postsecondaire sont fortement concentrés. Neuf répondants provenaient de l'Ouest de l'Ontario, huit de la région du Nord-Est et seulement sept de l'Est de l'Ontario. La région du Nord-Ouest a retourné le plus petit nombre de sondages, soit deux.

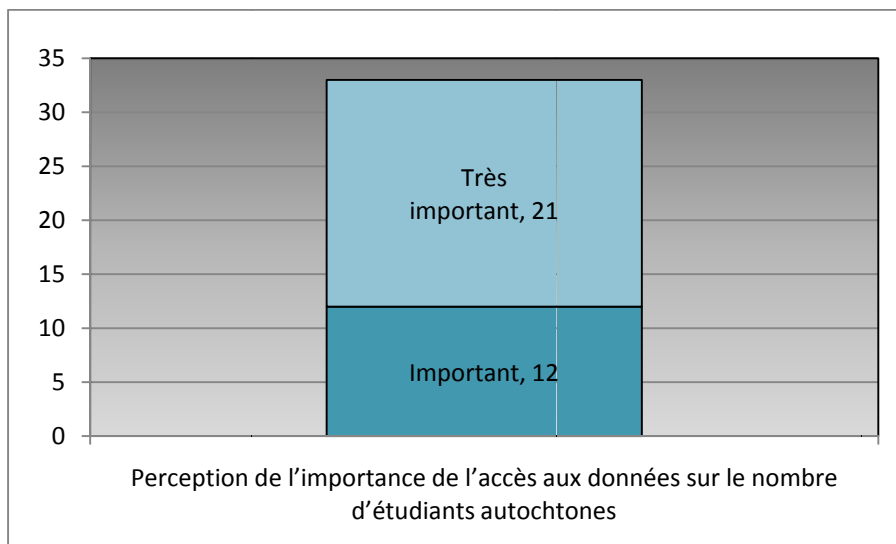
Figure 6 : Profil des répondants au sondage en ligne : Région (n = 38)



Opinion des répondants au sujet des données actuelles

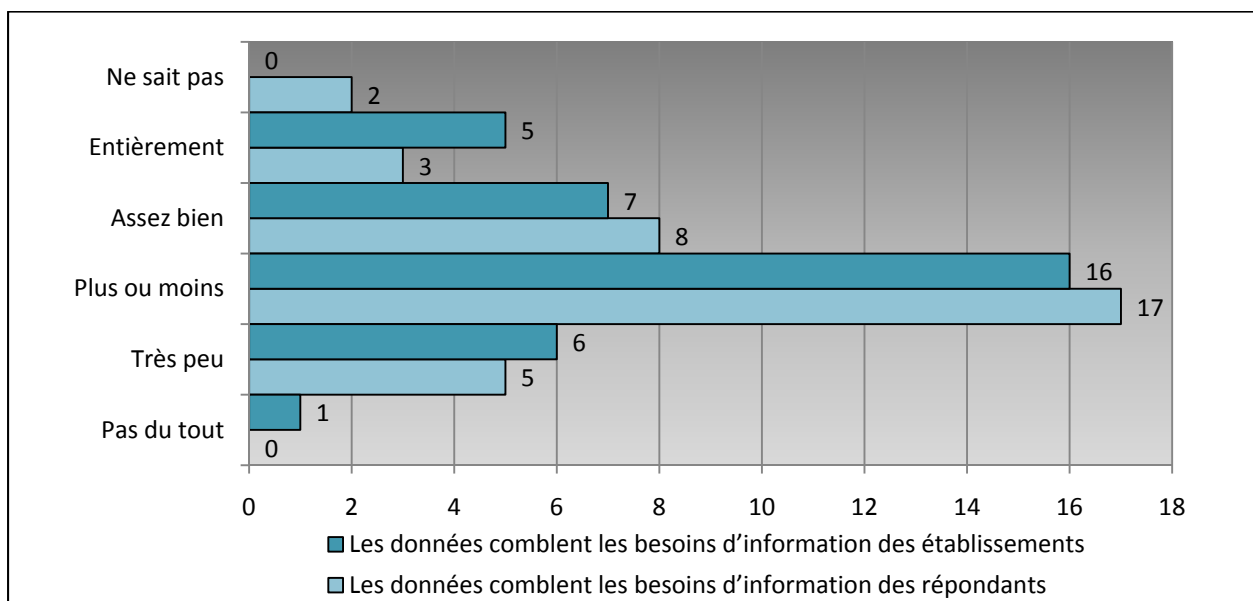
La plupart des répondants (94 %) ont déclaré qu'il est important ou très important, aux fins de leur travail, d'avoir accès, année après année, à des données sur le nombre et la proportion d'étudiants autochtones au sein de leur établissement (question 12, figure 7 ci-dessous).

Figure 7 : Position des répondants sur l'importance d'avoir accès aux données à propos des étudiants autochtones (n = 35)



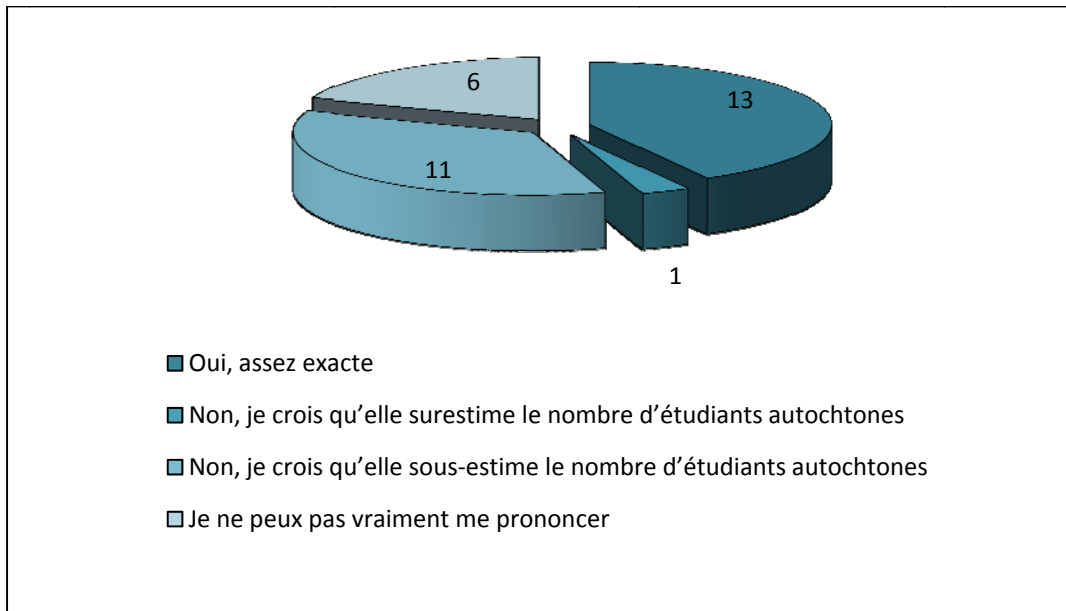
Cependant, peu de répondants estimaient que les données actuellement accessibles comblaient leurs besoins personnels ou ceux de leur établissement (figure 8, ci-dessous). Parmi ceux qui ont répondu que les besoins de leur établissement en matière de données étaient plus ou moins comblés, il y avait une proportion égale de chercheurs et registraires que de personnes œuvrant plus directement avec les étudiants autochtones. La majorité d'entre eux ont affirmé que leurs propres besoins et ceux de leur établissement étaient seulement plus ou moins satisfaits. Toutefois, le nombre de répondants ayant déclaré que *leurs propres* besoins d'information étaient « entièrement » comblés était plus élevé que ceux ayant fourni la même réponse à propos des besoins de leur établissement (5 comparativement à 3).

Figure 8 : Opinion des répondants au sujet de la satisfaction des besoins d'information sur les étudiants autochtones (n = 35, questions 10 et 11)



Malgré l'insuffisance des données mentionnée par nombre de répondants, la quasi-totalité d'entre eux ont indiqué connaître l'estimation du nombre d'étudiants autochtones dans leur établissement (question 29, n = 31). Treize d'entre eux ont affirmé croire que cette estimation était exacte (question 30, n = 31). Onze répondants étaient d'avis que leur établissement sous-estime le nombre d'étudiants autochtones qui le fréquentent, alors que six autres doutaient de l'exactitude de l'estimation de leur établissement.

Figure 9 : L'estimation du nombre d'étudiants autochtones fréquentant votre établissement est-elle juste? (question 30, n = 31)



Invités à indiquer la source de cette inexactitude (question 31), 22 répondants ont fourni des explications pour appuyer leur affirmation; toutefois, cinq de ces explications ont été fournies par des répondants qui croyaient en fait que l'estimation de leur établissement était juste. L'un d'entre eux a expliqué qu'il croyait l'estimation juste pour la raison suivante :

Un processus minutieux nous permet d'identifier chaque étudiant autochtone à partir d'une liste [alphabétique], que nous confirmons ensuite au moyen du financement accordé et du recours aux services; de nombreuses heures-personnes sont consacrées à déterminer le nombre d'étudiants autochtones.

Parmi les répondants qui doutaient de l'exactitude de l'estimation de leur établissement, sept ont affirmé croire que la principale raison est l'hésitation des étudiants autochtones à s'auto-identifier. Sept autres ont attribué l'inexactitude ou le manque de fiabilité supposé de l'estimation à la méthodologie utilisée pour obtenir ces chiffres. Trois explications ont évoqué à la fois les lacunes dans le processus d'auto-identification et les problèmes méthodologiques. Voici quelques exemples :

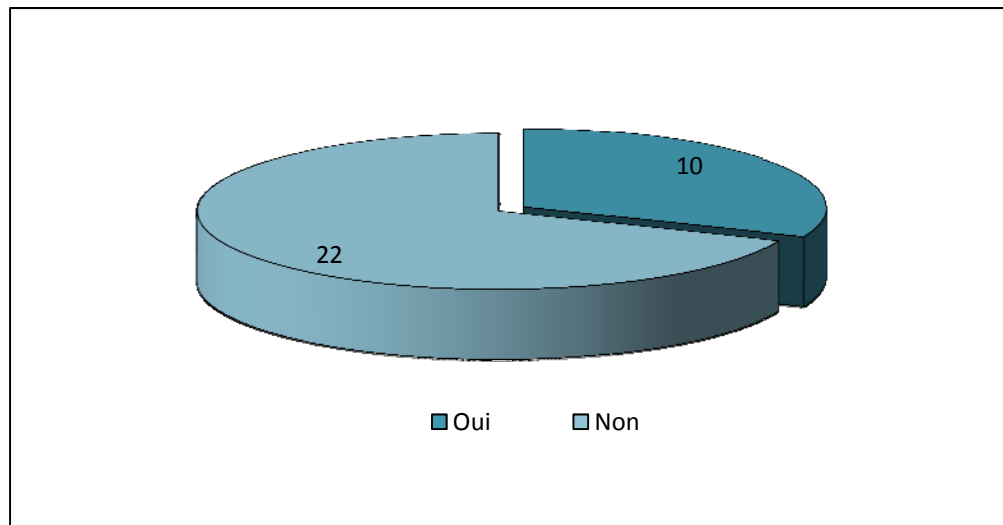
Le nombre d'étudiants varie beaucoup d'une année à l'autre, et nous sommes toujours en retard quand vient le temps d'obtenir les chiffres exacts, alors nous procédons à des estimations pour obtenir le financement nécessaire parce que nous manquons toujours d'argent. L'autre aspect du problème, ce sont les lacunes liées à l'auto-identification des étudiants qui financent leurs propres études; les étudiants autochtones qui reçoivent du

financement sont identifiés dans le système, alors que les étudiants autofinancés ne le sont pas.

[Il n'existe] pas de méthode unique permettant aux étudiants autochtones de s'auto-identifier ou d'entrer cette information dans notre système. Nous recueillons des renseignements à partir des [demandes d'admission], des données relatives au financement octroyé par les bandes et au statut socio-économique ainsi que du Centre des étudiants autochtones. Nous dressons ensuite une liste fondée sur les chiffres uniques pour chaque étudiant. Cette façon de faire est très frustrante et fastidieuse.

Certains répondants ont mentionné que, d'après eux, le recours à des enquêtes-échantillon donnait lieu à des inexactitudes. À la question 16 qui demandait aux répondants s'ils croyaient que les réponses à un sondage étaient suffisantes pour effectuer une estimation du nombre d'étudiants autochtones fréquentant leur établissement, 22 personnes ont répondu « non ».

Figure 10 : Les réponses à un sondage sont-elles suffisantes pour effectuer une estimation du nombre d'étudiants autochtones fréquentant votre établissement d'année en année? (question 16, n = 32)



Un certain nombre de répondants ont indiqué que les données obtenues grâce à un sondage étaient adéquates, mais qu'il serait préférable d'obtenir les renseignements désirés par des méthodes plus fiables. Invités à expliquer leur position relativement aux données provenant d'un sondage, certains répondants ayant répondu « oui » à la question ont profité de l'occasion pour nuancer leur position:

C'est quand même mieux que de ne disposer d'aucune information à ce sujet ou de produire une estimation fondée sur des renseignements anecdotiques ou sur la participation à des activités sur le campus, MAIS la marge d'erreur est problématique

dans le cas de pourcentages peu élevés; il est très difficile de déterminer avec fiabilité si la proportion d'étudiants autochtones augmente ou diminue au fil du temps... J'ai répondu « oui », mais j'aimerais rajouter les commentaires suivants :

- *La définition du mot « autochtone » a changé et est devenue beaucoup plus inclusive; les étudiants autochtones « Métis » ne réalisent pas qu'ils doivent participer à des sondages, qu'ils ont droit à certains services, etc.*
- *Un nombre statistiquement significatif d'étudiants autochtones ne participent à aucune collecte de données et ne s'identifient pas en tant qu'Autochtones ou, encore, demandent aux services aux Autochtones de « dissimuler leur participation » parce qu'ils ne font confiance à personne relativement à leurs renseignements personnels.*
- *Les étudiants autochtones ne voient pas nécessairement la nécessité de l'auto-identification, sauf s'ils ont une raison de le faire, c.-à-d. bourses d'études, prix, etc.*

Chez les répondants ayant affirmé croire que les données obtenues par l'entremise de sondages étaient insuffisantes, les raisons évoquées comprenaient le faible taux de réponse aux sondages; le manque de ressources pour faire un suivi auprès des étudiants identifiés; le manque de reconnaissance chez les étudiants de leur propre patrimoine et, enfin, une réticence générale perçue, de la part des étudiants autochtones, à répondre à des sondages. Un répondant a mentionné la non-pertinence perçue des sondages pour les Autochtones. D'autres répondants ont évoqué des variations considérables en matière d'auto-identification d'une année à l'autre et entre les divers sondages.

Notre sondage ne comprenait pas de questions particulières relatives à la méthodologie consistant à obtenir le nombre d'étudiants autochtones en se fondant sur les données associées aux bourses d'études et au financement par la bande, bien que certaines réponses à d'autres questions ont révélé que les répondants ont des opinions différentes à propos de cette approche. Alors que certains répondants ont reconnu que cette façon de faire exclut les étudiants autochtones qui financent eux-mêmes leurs études, d'autres ont fait part de l'importance du recours aux données sur les bourses d'études et le financement pour identifier les étudiants autochtones :

Les étudiants qui reçoivent du financement sont ceux qui sont identifiés. Les étudiants autochtones qui n'en reçoivent pas ne sont pas bien retracés. Plusieurs étudiants autochtones ne participent pas aux sondages, et plusieurs d'entre eux ne remplissent pas les formulaires d'auto-identification. Il a toujours été important de commencer avec les données sur le financement, de parler directement aux étudiants et de leur offrir des services accessibles.

Le choix de l'auto-identification

Vingt-huit répondants ont répondu à la question 21, une question ouverte qui sollicitait leur opinion sur les raisons pour lesquelles les étudiants autochtones pourraient choisir de ne pas

s'auto-identifier. La plupart des répondants ont mentionné la crainte, la méfiance, la perception d'un biais à leur égard ou la discrimination. Des répondants ont écrit qu'une discrimination systémique et manifeste était perçue dans certains établissements scolaires.

Ils ne veulent pas que les gens sachent qu'ils sont Autochtones parce que d'autres étudiants font des remarques racistes à l'endroit des Autochtones.

Certains craignent que cette information puisse avoir une influence négative ou positive, mais inappropriée, sur le traitement dont ils font l'objet par leur établissement.

Nous ne sommes pas certains de ce qu'est, pour les répondants, une influence « positive, mais inappropriée ». Nous pouvons présumer que ce commentaire pourrait témoigner de la perception selon laquelle les étudiants autochtones ne veulent pas recevoir un traitement spécial, même si cela résulte d'une bonne intention. Un tel traitement pourrait être perçu comme une forme de discrimination.

Des répondants ont émis l'hypothèse que certains étudiants craignent d'être singularisés ou identifiés parce qu'ils ne savent pas vraiment si ce renseignement sera traité de façon confidentielle, ou que d'autres refusent de s'identifier parce qu'ils ne connaissent pas les avantages qu'ils pourraient en retirer. Des répondants ont reconnu que la méfiance et le scepticisme apparaissent lorsque les fins de la collecte ne sont pas clairement établies. Par exemple, certains étudiants pourraient percevoir des intérêts gouvernementaux derrière cette collecte :

. . . être ciblé ou désigné comme « représentant » d'une culture; contestent le mandat et s'interrogent sur l'intention du gouvernement canadien. . .

Racisme – crainte d'être traité différemment, financement d'AINC/peur de l'utilisation qui est faite des données. Crainte des relations avec les gouvernements et des institutions gouvernementales. Avantages octroyés aux étudiants.

Un des répondants a dressé une liste de plusieurs raisons possibles pour lesquelles les étudiants pourraient choisir de ne pas s'auto-identifier. Ce point de vue est cohérent avec la littérature dans ce domaine, qui laisse entendre que l'auto-identification ethnique constitue un processus fortement subjectif sensible à certains facteurs contextuels :

. . . le méconnaissance de sa culture, ne pas vouloir être traité différemment, ne pas être conscient des avantages; le manque de fierté envers sa culture et de liens avec elle, ne pas se sentir assez « Indien »; ne pas se sentir accepté, vouloir être invisible ou se fondre dans la masse?; déjà accablés et incertains des implications et attentes

Selon un répondant, la confusion relative à la formulation de la question pourrait contribuer au refus de s'auto-identifier comme un étudiant autochtone. En outre, dans une réponse à une question précédente (la question 16, ci-dessus), un autre répondant a admis que la formulation de la question relative à l'auto-identification peut également avoir un effet sur la réponse.

. . . la formulation varie d'un sondage à l'autre, (et parfois dans diverses versions d'un même sondage, c.-à-d., le NSSE). Toute petite modification entraîne des différences sur le plan des réponses.

Caractéristiques des questions

Un des principes fondamentaux de la protection des renseignements personnels consiste à préciser les fins d'une collecte de données au moment où elle a lieu. C'est peut-être pour cette raison que tous les répondants ont indiqué que les questions relatives à l'auto-identification devraient comprendre des renseignements sur les fins auxquelles l'information sera utilisée.

Une variété d'utilisations et de fins relatives aux données sur les étudiants autochtones ont été identifiées par les répondants (tableau 3, ci-après). Les initiatives de recrutement et de rétention ont été les plus fréquemment citées (26), suivies de la planification des programmes (21) et de la transmission des données au gouvernement (21). Les fins d'ordre financier ont été moins fréquemment mentionnées par les participants. Étonnamment, aucun répondant n'a évoqué l'utilisation des données pour la recherche en sciences sociales, alors que la majorité de la recherche faite dans les établissements relativement aux étudiants pourrait être classée dans cette catégorie. Cependant, s'il est possible que ces données soient plus tard transmises à des étudiants diplômés ou à d'autres chercheurs à des fins de recherche, il pourrait être sage d'inclure cette possibilité dans les fins auxquelles ces informations sont recueillies.

Tableau 3 : À quelle(s) fin(s) utilisez-vous les données actuellement disponibles sur les étudiants autochtones? (question 7, n = 35)

À quelles fins utilisez-vous les données actuellement disponibles sur les étudiants autochtones? (cocher toutes les réponses qui s'appliquent)	
Initiatives de recrutement et de rétention	26
Planification des programmes	21
Transmission des données au gouvernement	21
Ententes pluriannuelles de reddition de comptes avec le MFCU	18
Mesure du rendement	16
Planification des inscriptions	14
Financement, bourses d'études et prix	12
Allocation des ressources	10
Finances	7
Autre	6
Calcul des formules de financement	5
Développement /anciens élèves	4
Je n'utilise pas ces données	1
Recherche en sciences sociales	0

Le sondage sollicitait des commentaires à propos des caractéristiques démographiques que les personnes œuvrant au sein des établissements postsecondaires de l'Ontario considèrent

importantes par rapport à leurs besoins d'information sur les étudiants autochtones. La question 22 visait à obtenir de l'information sur la meilleure façon de formuler la question sur l'auto-identification des Autochtones. Vingt-sept répondants trouvaient important que les étudiants déclarent leur « identité autochtone » alors que 22 d'entre eux jugeaient importante la déclaration de l'« ascendance autochtone ». On doit noter que *tous* les répondants ayant signalé l'importance de l'ascendance avaient *également* indiqué l'importance de l'identité autochtone. En raison de l'interdépendance entre l'autoperception de l'identité culturelle et celle de l'ascendance culturelle, certains pourraient ne pas percevoir une différence significative entre ces deux approches.

Comme le montre le tableau 4 ci-dessous, 25 répondants ont signalé qu'il était l'important de savoir si les étudiants s'auto-identifient comme des personnes des Premières nations, Métis ou Inuits. Les répondants se sont montrés moins intéressés à propos de l'identification des étudiants selon leur groupe culturel ou linguistique particulier, 17 répondants sur 32 jugeant ces renseignements importants. Le renseignement le plus fréquemment mentionné comme « non important » était l'identité de la nation ou de la bande soutenant financièrement les étudiants (12 répondants).

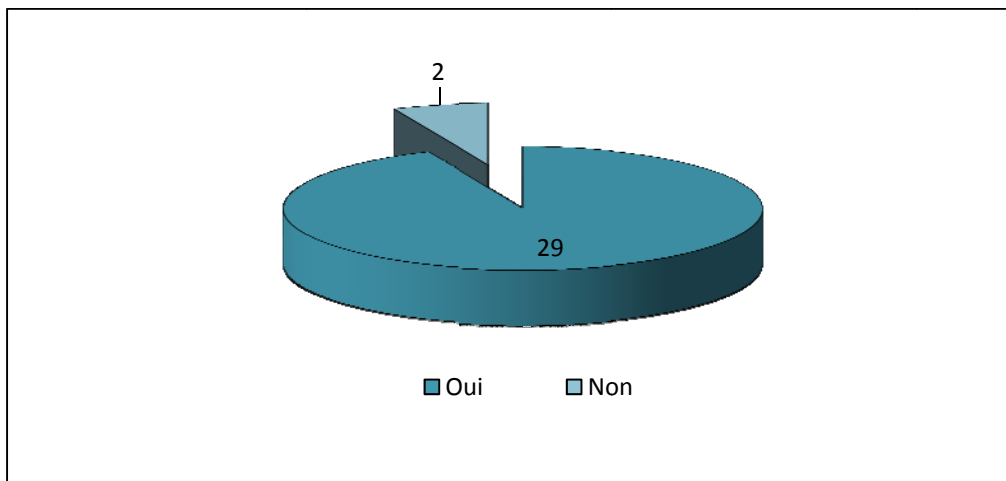
Tableau 4 : Quelle information démographique devrait être obtenue au moyen de la question sur l'auto-identification des étudiants autochtones? (question 22, n = 32)

Veillez indiquer l'importance, pour vos besoins d'information, des renseignements démographiques suivants à propos des étudiants autochtones			
	Non important	Important	Non applicable
Auto-identification en tant qu'Autochtone	3	27	2
Auto-identification en tant que membre des Premières nations / Métis / Inuit	4	25	2
Financement ou non de l'étudiant par sa bande	7	24	1
Auto-identification de l'ascendance autochtone	6	22	4
Lieu de résidence avant les études (p. ex., rural ou urbain, dans une réserve ou non)	8	21	2
Statut d'Indien inscrit	8	21	3
Membre d'une bande ou d'une communauté des Premières nations	10	18	2
Identité de la bande qui finance l'étudiant	12	18	1
Identification à un groupe culturel ou linguistique particulier (p. ex, Cri, Algonquin, Ojibway)	11	17	3

La figure 11 révèle que les répondants étaient en faveur d'une approche normalisée en ce qui concerne les questions sur l'auto-identification, 29 ayant indiqué qu'il serait utile de poser la même question dans tous les formulaires et sondages du système d'éducation postsecondaire. Un participant a pris parti en faveur d'une normalisation en répondant à une question ouverte :

... , il est frustrant de constater que chaque établissement est livré à lui-même pour trouver des méthodes pour estimer ces chiffres, souvent en recourant à des méthodes et définitions différentes. Il semble qu'il serait dans le meilleur intérêt de chacun d'utiliser des définitions et une méthodologie communes.

Figure 11 : Une question normalisée permettant aux étudiants autochtones de s'auto-identifier tout au long de leurs études postsecondaires serait-elle utile? (question 25, n = 31)



Le même nombre de répondants croient qu'il serait utile d'inclure une question normalisée à propos de l'auto-identification des autochtones dans tous les formulaires, tests et sondages provinciaux du système d'éducation de l'Ontario, de la maternelle à la 12^e année ainsi qu'au palier postsecondaire (question 27, n = 30). Toutefois, seulement 17 répondants étaient au courant des initiatives du ministère de l'Éducation visant à collaborer avec les conseils scolaires pour l'élaboration de politiques d'auto-identification des étudiants autochtones (question 26, n = 31).

Interrogés sur le type d'informations qui, incluses dans la question, pourraient encourager l'auto-identification, la plupart des répondants ont répondu qu'ils croyaient important d'indiquer les fins auxquelles seront utilisés les renseignements recueillis et d'insister sur les avantages qu'en retireront les étudiants. Les répondants avaient l'occasion de fournir d'autres réponses et ont suggéré d'indiquer que le financement est fourni aux associations d'étudiants autochtones selon les chiffres recueillis, ou encore d'expliquer que la question sur l'auto-identification est posée à la suite de demandes provenant de la communauté autochtone.

Tableau 5 : Renseignements qui devraient accompagner la question sur l’auto-identification pour encourager les étudiants à y répondre (question 20, n = 32)

Quels renseignements devraient être inclus dans la question sur l’auto-identification des Autochtones pour encourager les étudiants à y répondre? (cochez toutes les réponses qui s’appliquent)	
Fins auxquelles les renseignements seront utilisés	32
Avantages pour les étudiants que procurent les données obtenues grâce à l’auto-identification	31
Assurance de confidentialité et de protection des renseignements personnels	30
Mentionner que ces données favorisent la promotion des occasions d’apprentissage pour les étudiants autochtones	25
Insister sur l’aspect volontaire de cette question	23
Évoquer les initiatives mises en place par l’établissement pour favoriser l’équité et la diversité	21

Caractéristiques des instruments de collecte des données

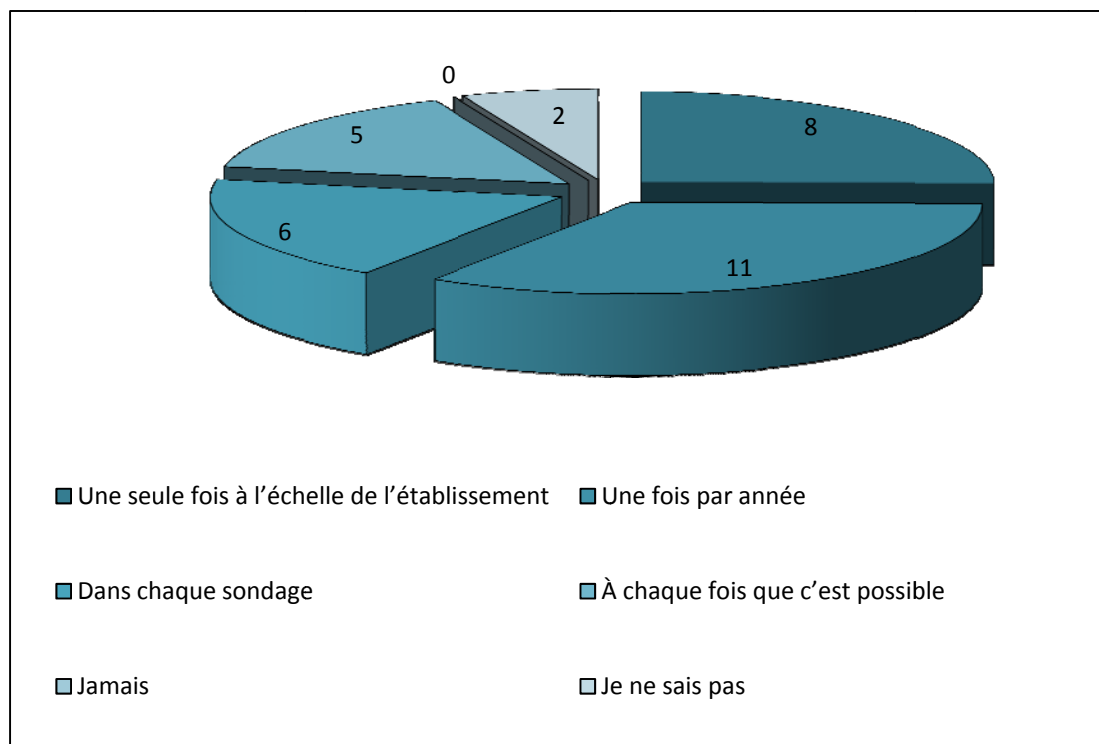
Plusieurs questions ont été posées de façon à solliciter l’opinion des répondants quant aux méthodes de collecte des données qui devraient être utilisées pour inciter les étudiants autochtones à s’auto-identifier. Les réponses révèlent une préférence pour les données administratives plutôt que pour celles provenant de sondages et mentionnent le plus souvent la demande d’admission et l’inscription comme moment possible de la collecte. On a par ailleurs constaté une légère préférence pour l’inscription plutôt que le processus de demande d’admission comme moment propice pour poser la question de l’auto-identification. Cette situation pourrait appuyer la perception selon laquelle les étudiants autochtones ne désirent peut-être pas s’auto-identifier avant l’examen de leur demande d’admission car ils ne veulent pas être traités différemment. Cette question mérite un examen plus approfondi, parce que les deux services de demandes d’admission en Ontario recueillent actuellement des données sur l’auto-identification, et qu’il s’agit d’une source potentiellement riche d’informations.

Presque la moitié des répondants ont affirmé préférer recueillir les renseignements à propos de l’auto-identification dans le cadre de l’accès aux services offerts aux étudiants par l’établissement (tableau 6, ci-dessous). Un plus petit nombre de répondants ont indiqué être en faveur de l’utilisation de sondages à la fin des études pour identifier les étudiants autochtones, comparativement à ceux qui ont appuyé le recours aux sondages effectués lors de l’inscription, de la demande d’admission ou de la première année d’études.

Tableau 6 : De quelle façon et à quel moment est-il préférable de poser des questions relatives à l'auto-identification des Autochtones? (question 18, n = 32)

À quel(s) moment(s) du parcours scolaire d'un étudiant croyez-vous qu'il est préférable de poser des questions relatives à l'auto-identification des Autochtones? (cocher toutes les réponses qui s'appliquent)	
Dans le cadre du processus d'inscription	25
Sur la demande d'admission	23
À l'occasion de sondages menés lors de l'inscription, de la demande d'admission ou de la première année d'études	18
Dans le cadre de l'accès aux services offerts	15
Lors de sondages de fin d'études ou de graduation	12

Figure 12 : Combien de fois durant la période d'études devrait-on poser des questions relatives à l'auto-identification des Autochtones? (question 19, n = 32)



On a également demandé aux répondants combien de fois une question relative à l'auto-identification devrait être posée durant toute la période d'études (figure 11, ci-dessus). Aucun parmi eux n'a indiqué que la question ne devrait jamais être posée, alors que cinq répondants croyaient qu'elle devait être posée à chaque fois que l'occasion se présentait. La majorité des

participants ont manifesté leur préférence pour poser la question un nombre limité de fois, 11 d'entre eux préférant poser la question une fois par année et six une seule fois pendant la période d'études.

La dernière question de notre sondage offrait aux répondants l'occasion de faire des commentaires sur le sondage et sur la question de l'auto-identification des Autochtones. Un répondant a profité de l'occasion pour effectuer une mise en garde à propos d'une formulation de la question qui pourrait soulever le doute sur les motifs de l'établissement :

Certains étudiants ont affirmé être pour l'auto-identification, d'autres contre. C'est simple à comprendre et il s'agit d'un choix. Il est nécessaire de préciser les avantages qu'en retirent les étudiants, pas ceux de l'établissement. Ne leur parlez pas de statistiques et, dans la même phrase, de financement additionnel.

Grâce à ces réponses ouvertes, il est apparu clairement qu'au moins certains établissements vérifient le patrimoine autochtone autodéclaré par les étudiants par d'autres méthodes :

Notre établissement... demande poliment et avec respect à tous les étudiants se déclarant Autochtones auprès du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario de fournir des preuves vérifiables de leur ascendance autochtone, etc., soit des cartes de statut, cartes de Métis, autodéclaration, lettres d'Aînés, de la communauté, des membres de la famille.

Un autre répondant indique que cette approche pourrait nuire à la promotion de l'auto-identification, mentionnant que « l'obligation de prouver son ascendance autochtone à plusieurs reprises représente un obstacle en soi ».

Lors de discussions avec des intervenants autochtones au sein et hors de l'établissement sur une politique d'auto-identification, on s'est attardé à la façon de vérifier l'identité autochtone des étudiants. Certains craignent des fraudes ethniques ou l'utilisation des fonds accordés à l'établissement pour la prestation de services aux Autochtones pour des services à des étudiants « quasi autochtones ».

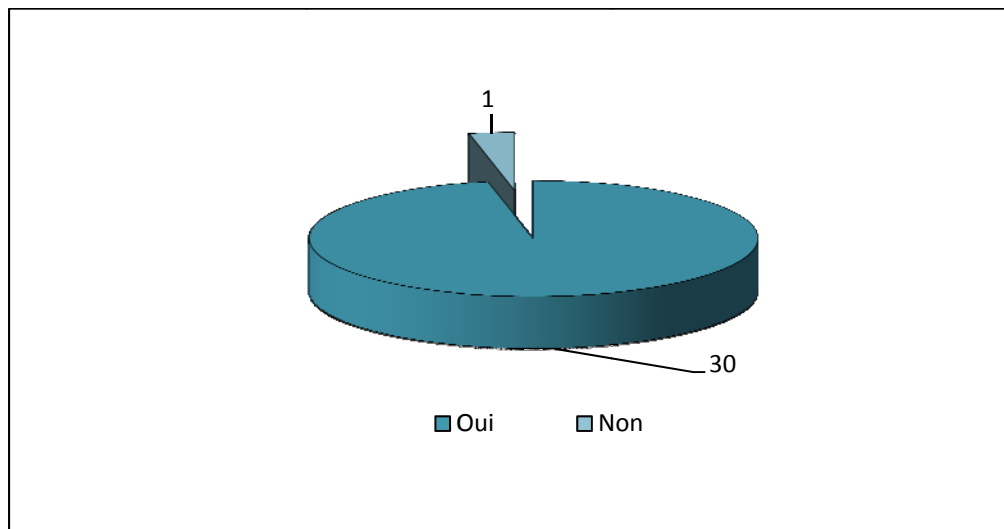
En général, les réponses indiquent que la plupart des participants à notre sondage se préoccupent davantage de la non-auto-identification des étudiants autochtones; toutefois, les extraits cités plus haut indiquent que certains intervenants sont également préoccupés par la possibilité que des étudiants s'auto-identifient faussement comme Autochtones pour obtenir certains avantages réservés aux étudiants autochtones. Nous ignorons ce que signifie exactement l'expression « quasi autochtones » à laquelle cette réponse fait allusion; cependant, il ne serait pas approprié qu'un établissement d'enseignement établisse de telles distinctions.

En l'absence de définitions claires et complètes sur qui est un Autochtone au Canada, des problèmes d'ordre politique comme ceux-ci sont inévitables lors de l'élaboration de politiques et de méthodes d'auto-identification. L'établissement d'une relation de confiance entre les parties intéressées et une mention claire et transparente des fins auxquelles serviront les renseignements recueillis pourraient se révéler la meilleure stratégie pour éviter ces problèmes.

Caractéristiques des ensembles de données

Un Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) unique est attribué par le ministère de l'Éducation à chaque élève des paliers primaire et secondaire de la province. Ce numéro sert de principal identificateur pour le dossier scolaire des élèves. La question 28 demandait aux répondants s'ils croyaient qu'il serait utile d'utiliser également le NISO dans le dossier scolaire des étudiants du secteur postsecondaire; un seul participant était en désaccord avec cette approche (figure 12, ci-après). Dans le cadre d'une question ouverte, un répondant a suggéré que « l'accélération de l'adoption du NISO pour les établissements postsecondaires représenterait une première étape très utile ».

Figure 13 : L'utilisation du Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario pour les dossiers des étudiants du palier postsecondaire serait-elle utile? (question 28, n = 31)



Comme le souligne la récente étude de King et coll. (2009) sur les choix d'études postsecondaires et le cheminement des élèves du palier secondaire en Ontario, il est possible de lier les dossiers scolaires des étudiants aux paliers secondaire et postsecondaire. On peut établir le lien entre ces deux ensembles de données en mettant en commun des champs de données contenant des renseignements d'identification personnels. Il s'agit d'un processus difficile qui soulève plusieurs préoccupations en matière de protection de la vie privée, de divulgation et d'utilisation des renseignements personnels. Ces inquiétudes sont atténuées si on dispose pour chaque étudiant d'un identificateur unique grâce auquel on peut lier les dossiers scolaires, puisque d'autres renseignements personnels ne sont pas requis.

S'il était possible de lier tous les dossiers scolaires grâce au NISO, par exemple, cela faciliterait le recoupement des données scolaires et le suivi des étudiants dans le système d'éducation public de l'Ontario, d'une année à l'autre. Il serait ainsi possible d'identifier les étudiants qui se

sont identifiés comme Autochtones aux paliers primaire et secondaire ou au niveau postsecondaire, dans la mesure où cette information est disponible. Toutefois, de telles initiatives d'intégration des données exigent d'importants efforts de collaboration entre les établissements, ainsi que sur le plan de la mise en œuvre, de la sécurité et de la protection des renseignements personnels, sans compter sur celui du nettoyage des données.

Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer l'importance de diverses caractéristiques des bases de données pour répondre aux besoins d'information sur les étudiants autochtones (question 24, n = 30), peu de répondants ont désigné une caractéristique particulière comme n'étant pas importante. La caractéristique la moins fréquemment désignée comme importante était un faible fardeau en matière de coût ou d'allocation de ressources (25 répondants). L'obtention de données sur les étudiants, la possibilité de comparer les données avec celles des autres établissements de la province, la protection des renseignements personnels, les définitions de données communes et la possibilité d'établir un rapprochement avec d'autres ensembles de données ont été jugées comme des caractéristiques importantes ou souhaitables des bases de données sur les étudiants par 28 et 27 répondants, respectivement. Ces résultats ne devraient pas être surprenants, étant donné que 95 % des répondants ont déclaré utiliser ces données dans le cadre de leur travail quotidien.

Tableau 7 : Type d'informations que contiennent les données actuellement disponibles (question 6, n = 35)

Quel type d'informations contiennent les données sur les étudiants autochtones auxquelles vous avez accès?	
Inscription aux programmes et aux cours	29
Données relatives à l'admission	26
Moyenne pondérée cumulative	26
Sources de financement	20
Réponses aux sondages auprès des étudiants	20
Résultats de l'étudiant	20
Bourses et prix	15
Données sur l'aide financière fournie à l'étudiant	11

La plupart des répondants (25 sur 35) ont indiqué avoir accès aux données scolaires par l'entremise du système d'information sur les étudiants de leur établissement (questions 8 et 9). Certains répondants ont toutefois déclaré que les données relatives aux étudiants autochtones auxquelles ils ont accès concernent plus fréquemment l'inscription, la demande d'admission et les notes obtenues (tableau 7, ci-dessus). Un peu plus de la moitié des répondants ont indiqué avoir accès à des renseignements sur les sources de financement, les résultats des étudiants ou les réponses aux sondages destinés aux étudiants. Un nombre encore moins élevé de participants ont affirmé avoir accès à des données liées au recours à l'aide financière par les étudiants autochtones, ou encore aux bourses et aux prix obtenus.

En réponse à une question ouverte, un des répondants a indiqué que les données nécessaires pour suivre les progrès des étudiants dans les programmes préparatoires et de transition

étaient insuffisantes, et a manifesté le désir de voir ces renseignements accessibles à l'échelle provinciale :

Les données devraient établir la distinction entre les étudiants acceptés dans les catégories « admission générale », « admission à un programme » ou « admission spéciale ou sous condition ». Actuellement, il est impossible d'évaluer les programmes de transition et préparatoires à l'échelle provinciale ou nationale, y compris pour les étudiants financés par AINC. Il est important de savoir quels itinéraires donnent accès aux études postsecondaires et quelles stratégies permettent d'accroître la fréquentation scolaire.

Bien que plusieurs répondants souhaitent disposer, dans leur établissement, d'un ensemble de données comparables avec celles des autres établissements de la province, plusieurs d'entre eux (14) ont indiqué qu'ils n'essayaient pas d'obtenir des renseignements sur les étudiants autochtones auprès d'autres établissements ou organisations (tableau 8, ci-après). Les participants ont le plus souvent déclaré chercher des informations sur les étudiants autochtones auprès d'établissements postsecondaires et conseils scolaires autochtones (10), mais seulement neuf ont indiqué le faire auprès d'autres universités, comparativement à huit qui ont recherché des données auprès d'autres collègues (8).

Table 8 : Accès à des données provenant de l'extérieur de l'établissement (question 14, n = 32)

Vous arrive-t-il d'accéder, ou d'essayer d'accéder, à des renseignements à propos d'étudiants autochtones auprès des établissements ou organisations suivants autres que la vôtre?	
Ne s'applique pas	14
Établissements postsecondaires autochtones	10
Conseils scolaires	10
Universités	9
Collèges	8
Autre	5
Établissements postsecondaires privés	4

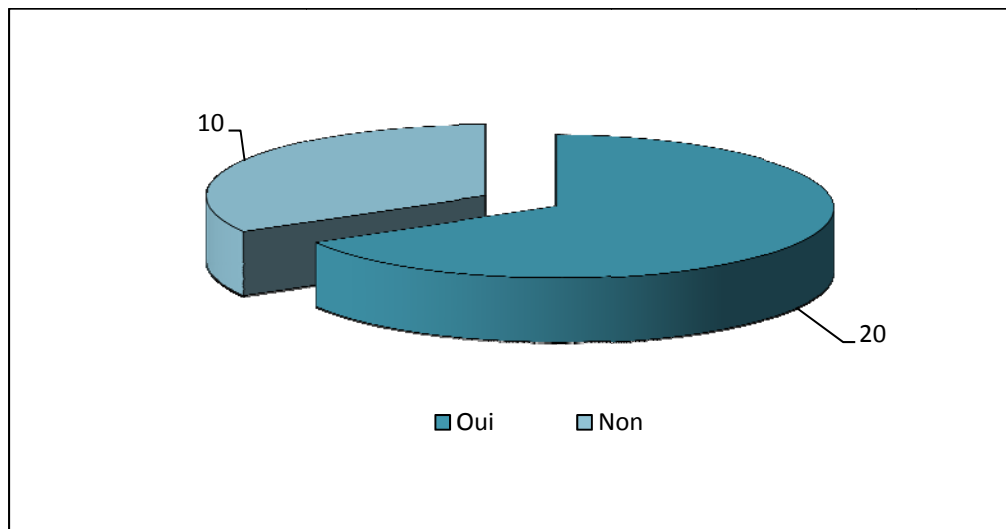
Bon nombre des répondants (22) ont indiqué être au courant de l'existence de plans pour améliorer la collecte ou la gestion des données dans leur établissement (question 34, n = 1). Certains établissements ont affirmé utiliser de nouvelles technologies pour recueillir des données sur les étudiants autochtones et les identifier. L'un d'entre eux se penche sur des méthodes axées sur les médias sociaux, alors qu'un autre élabore un portail de communication destiné aux étudiants autochtones.

Quelques établissements ont mentionné l'élaboration de nouveaux sondages ou l'amélioration de sondages déjà existants au sein de l'établissement, afin de mieux identifier les étudiants autochtones. Un répondant a indiqué que son établissement « de façon générale, n'est pas intéressé à planifier des améliorations à la gestion de la collecte des données sur les étudiants autochtones ».

Initiatives et programmes pour encourager l'auto-identification

Interrogés au sujet des initiatives visant à améliorer la collecte de données, certains répondants ont indiqué prendre des mesures, au-delà de la collecte de données, pour favoriser l'auto-identification des étudiants autochtones, telles que la production de dépliants promotionnels et l'installation d'un kiosque d'information lors de la semaine d'orientation. Vingt répondants ont également mentionné être au courant de l'existence d'initiatives particulières de leur établissement pour encourager l'auto-identification des étudiants autochtones (figure 13, ci-dessous).

Figure 14 : À votre connaissance, votre établissement prend-il des mesures pour encourager l'auto-identification des étudiants autochtones? (question 32, n = 30)



Certains participants ont signalé que ces mesures comprenaient l'inclusion d'une question relative à l'auto-identification dans un formulaire ou un sondage. Plusieurs répondants ont mentionné des services d'extension ainsi que l'utilisation de matériel et de sites Web promotionnels. La mise sur pied de centres de ressources, de bureaux ou d'espaces sur le campus spécialement destinés aux étudiants autochtones a également été évoquée. Un établissement a organisé des groupes de discussion pour échanger et encourager l'auto-identification des Autochtones, alors qu'un autre établissement a animé des ateliers à l'intention des étudiants autochtones. Un autre répondant a fait état d'« efforts importants pour la mise sur pied de programmes scolaires et parascolaires pour les étudiants autochtones »; un autre participant a laissé entendre que la présence d'employés autochtones visibles et accueillants avait une influence positive sur les initiatives d'auto-identification.

En 2006, David Holmes a préparé, pour l'Association des universités et collèges du Canada, un rapport contenant un répertoire des programmes et des services de soutien à l'intention des

étudiants autochtones dans les universités canadiennes. Le rapport contient également une analyse exhaustive des soutiens, des programmes et des services offerts aux étudiants autochtones dans les universités de l'Ontario. Il est plus difficile de trouver de l'information sur l'évaluation de ces initiatives et de leurs effets sur la participation, les expériences et les résultats des étudiants autochtones. En fait, l'étude de Holmes révèle que 27,8 % des universités canadiennes ayant répondu ont signalé avoir essayé de mesurer l'efficacité des services et programmes visant les étudiants autochtones (2006: 43). On doit s'attendre à des progrès négligeables en cette matière jusqu'à ce que des données plus fiables et comparables soient disponibles.

H. Examen des constatations

Considérations préliminaires

Trois constatations ressortent d'entrée de jeu. La première, c'est que les personnes qui participent à la collecte de données liées à l'ethnicité doivent s'attendre à un certain niveau d'imprécision inhérent à leurs efforts, et l'accepter; ce constat est particulièrement vrai en ce qui concerne les personnes autochtones. Cette imprécision est attribuable à plusieurs facteurs, notamment :

1. la nature fluide, subjective et contextuelle de l'identité culturelle;
2. la réticence, parmi certains groupes, à s'auto-identifier dans certaines situations en raison de la méfiance envers la collecte de données en général;
3. les définitions et classifications ethniques imprécises;
4. le manque de clarté, tant chez les responsables de la collecte de données que les sujets visés, relativement aux fins de la collecte ;
5. l'inconstance des questions et des méthodes de collecte de données;
6. l'inconstance des approches liées à l'utilisation et à l'analyse des données.

Certains de ces facteurs peuvent être modifiés sur le plan des pratiques et des politiques, d'autres non. Bien qu'on puisse prendre des mesures pour normaliser la collecte des données, clarifier les fins de la collecte et établir des relations ouvertes et de confiance entre les parties intéressées, on ne peut vraiment rien faire à propos de la nature fluide de l'identité culturelle. Les tendances sur le plan des mariages interraciaux et de la migration portent à croire que l'identité culturelle deviendra de plus en plus complexe, et que ce phénomène continuera à poser un défi pour l'établissement des classifications et méthodes visant à recenser les membres de divers groupes culturels ainsi que des motifs fournis pour procéder à ce recensement. La deuxième constatation est éloquemment évoquée par Kukutai (2004) comme suit :

...le processus de définition et de délimitation des critères des groupes ethniques est fortement politique et lié aux ressources et aux personnes qui y ont accès. De façon

implicite, ceux qui définissent les critères applicables entrent en ligne de compte.
(p. 103)

Ces questions d'ordre politique sont particulièrement pointues pour les peuples autochtones au Canada, parmi lesquels des groupes ont été, et continuent d'être, exclus de certains programmes et avantages en raison de classifications ou définitions venant de l'extérieur. La portée de l'influence de ces divisions sur les pratiques de collecte des données et les décisions relatives à l'auto-identification dans les établissements est difficile à mesurer, mais cela ne signifie pas nécessairement que les effets sont négligeables.

Les réponses au sondage indiquent que l'auto-identification des personnes autochtones dans les établissements postsecondaires publics de l'Ontario pourrait être influencée par les attitudes, parmi les étudiants et autres parties, à propos des personnes qui sont « suffisamment autochtones ». L'élaboration de politiques en matière d'auto-identification des Autochtones doit atteindre un équilibre délicat, en ce sens qu'elles ne doivent pas donner lieu à des abus, tout en prenant garde d'éviter la possibilité de dénier l'identité culturelle d'une personne. C'est seulement en atteignant un tel équilibre que la confiance et le respect mutuel peuvent s'installer entre toutes les parties intéressées.

La confiance représente la clé du succès des politiques en matière d'auto-identification. Soucieux de cet aspect, les quatre conseils scolaires de l'Ontario qui participent au projet-pilote d'élaboration de politiques en matière d'auto-identification ont adopté une approche inclusive, en consultant les parents, les communautés et les organisations autochtones. Bien que les limites de cette étude ne permettent pas d'effectuer une analyse complète des apprentissages retirés de ces processus, les personnes ayant participé à ces conversations constituent une ressource précieuse à consulter lors des délibérations futures portant sur l'auto-identification des Autochtones dans les systèmes d'éducation postsecondaire, de santé et de justice ainsi que d'autres programmes sociaux de l'Ontario.

Établir la confiance et éclairer le consentement au moment de la collecte de données

Les conseils scolaires de l'Ontario ont été invités, lors de l'élaboration de pratiques et politiques en matière d'auto-identification des Autochtones, à insister sur l'aspect volontaire de l'auto-identification et sur le traitement confidentiel des données recueillies. Ces considérations revêtent la même importance au niveau postsecondaire afin d'assurer la conformité avec les lois relatives à la protection de la vie privée et d'établir la confiance. Les réponses à notre sondage ont révélé que plusieurs intervenants dans les établissements postsecondaires de l'Ontario croient que les étudiants autochtones pourraient ne pas s'identifier parce qu'ils craignent d'être singularisés, ou encore parce qu'ils ne veulent pas être traités différemment des autres; les personnes qui s'auto-identifient ne devraient toutefois pas craindre ces conséquences si leurs réponses demeurent confidentielles. Il doit apparaître clairement que l'auto-identification dans le cadre d'un formulaire ou d'un sondage confidentiel ne permettra pas d'identifier une personne hors des systèmes de données clos et sécurisés des établissements.

Une telle information pourrait être diffusée par l'entremise de brochures, de pages Web explicatives ou d'un atelier conçu pour appuyer les politiques d'auto-identification. Un

programme combinant ces trois moyens de communication constitue probablement la meilleure approche. Les renseignements fournis dans ces contextes devraient informer les gens à propos des lois sur la protection de la vie privée et des codes des droits de la personne conçus pour protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels, tout en fournissant toutes les informations nécessaires concernant le respect des dispositions législatives sur la collecte de données et le consentement. Tel que mentionné précédemment, il est primordial de fournir des renseignements clairs à propos des fins auxquelles les données sont recueillies et leurs utilisations potentielles pour assurer la conformité aux lois sur la protection de la vie privée et susciter la confiance.

Les fins auxquelles sert la collecte de données relatives à l'auto-identification peuvent varier d'un service à l'autre au sein d'un établissement, ainsi qu'au fil du temps. En outre, les renseignements fournis au moment de la collecte des données doivent comprendre les utilisations potentielles de ces données, la façon dont celles-ci pourraient être rapprochées, l'identité des personnes responsables des données et les possibles divulgations à des tiers (p. ex., COQUES, gouvernement, autres établissements). L'atteinte de ces objectifs repose largement sur l'approche qu'adoptera en bout de ligne le secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario en matière d'auto-identification.

Options pour la collecte de données

L'Étude *Review of the Measurement of Ethnicity* menée en 2004 en Nouvelle-Zélande recommande que :

...les données recueillies au moyen de collectes devraient, lorsque c'est possible, demeurer uniformes au fil du temps et des collectes. Par conséquent, le processus de collecte de renseignements devrait utiliser des questions et des méthodes permettant une telle uniformité (Statistics New Zealand, 2005).

Pour obtenir des données uniformes dans l'ensemble du système, une approche systémique est nécessaire. Une des possibilités serait similaire à celle qui prévaut dans les conseils scolaires de l'Ontario : une approche décentralisée, non normalisée au sein de laquelle chaque établissement élabore ses propres politiques et pratiques selon des lignes directrices établies. Une autre approche consisterait à élaborer une question et un ou des instruments de collecte de données normalisés qui seraient utilisés de manière uniforme par tous les établissements postsecondaires. Une troisième approche comprendrait l'élaboration d'une question et d'un ou de plusieurs instruments de collecte de données uniformes qui seraient administrés dans le cadre d'un processus centralisé comme les services d'admission aux collèges et universités de l'Ontario.

La troisième approche est celle à privilégier pour de nombreuses raisons, y compris l'efficacité, la commodité et l'uniformité des données recueillies. Plusieurs répondants au sondage ont souligné que les méthodes actuelles d'identification et d'estimation du nombre des étudiants autochtones sont laborieuses et fastidieuses. De plus, ces méthodes ne sont pas uniformes d'un établissement à l'autre et sont souvent sujettes à caution.

La troisième approche, axée sur les demandes d'admission, permet d'éviter les problèmes d'échantillonnage des approches actuelles fondées sur les sondages. Comme tous les étudiants du système d'éducation postsecondaire doivent remplir une demande d'admission, tous ont l'occasion de s'identifier par cette voie.

La présente étude insiste beaucoup sur la notion de clarté et de transparence à propos des fins auxquelles les données d'auto-identification sont recueillies et soutient qu'il s'agit d'une des meilleures stratégies pour dissiper la méfiance. Selon Statistics New Zealand (2005) :

Les collectes administratives de données (telles que dans les demandes d'admission) ... sont généralement perçues par les répondants comme ayant des fins spécifiques, un facteur qui influence la façon dont ils répondent aux questions sur l'ethnicité.

La normalisation et la centralisation de la collecte de données permettent non seulement d'obtenir des données plus claires, mais également de fournir un message plus compréhensible et uniforme sur les raisons de la collecte. À l'heure actuelle, de nombreux établissements utilisent une combinaison de méthodes pour estimer le nombre d'étudiants autochtones qui les fréquentent. Toutefois, les raisons motivant la collecte sont peut-être présentées différemment dans les formulaires de demande d'admission, les sondages et les formulaires d'inscription.

La centralisation de la collecte de données dans l'ensemble du système permettrait d'exposer de façon plus uniforme les fins, l'utilisation et la divulgation des données obtenues.

Un des inconvénients de la centralisation de la collecte dans le cadre de la demande d'admission dans les établissements postsecondaires réside dans l'absence de données sur les inscriptions dans ces établissements, par exemple si les étudiants continuent de s'inscrire année après année ou s'ils terminent leurs programmes. Pour obtenir ces renseignements, les données recueillies au moment de la demande d'admission doivent être comparées ou recoupées avec les données administratives des établissements sur l'inscription aux programmes et aux cours. L'adoption du NISO dans les dossiers des étudiants du niveau postsecondaire permettrait le recoupement des données et le suivi des étudiants au fil de leurs études.

Le sondage a révélé que la formulation d'une question normalisée en matière d'auto-identification et l'adoption du NISO dans les établissements postsecondaires recevaient un accueil favorable. Prises simultanément, ces deux mesures donneraient lieu à l'obtention de données plus uniformes et permettraient la création de larges et riches ensembles de données qui rendraient possible le suivi de tous les étudiants, y compris ceux s'étant identifiés comme Autochtones, de la maternelle à la 12^e jusqu'au palier postsecondaire dans divers établissements.

La Colombie-Britannique est en train d'élaborer une norme gouvernementale en ce qui concerne la collecte de données sur les étudiants autochtones et leur auto-identification. L'absence d'une question normalisée n'a pas diminué l'utilité du recoupement des données du système postsecondaire et du système primaire et secondaire pour mieux connaître la population étudiante autochtone en Colombie-Britannique. Tel que mentionné précédemment,

l'application d'une référence « identifié comme Autochtone à un moment donné » dans les ensembles de données administratives recoupées dans le cadre du projet de recherche sur les transitions parmi la population étudiante (Student Transitions Project ou STP) permettent aux chercheurs d'identifier les personnes s'étant auto-identifiées comme Autochtones à un moment donné de leur parcours scolaire, peu importe la question posée ou la méthode de collecte des données utilisée pour l'auto-identification.

Comme le numéro d'immatriculation personnel (PEN) de la Colombie-Britannique permet de suivre les étudiants tout au long de leurs études dans le système d'éducation de la province jusqu'au niveau postsecondaire, la Colombie-Britannique a été en mesure d'en apprendre davantage sur le parcours scolaire des étudiants autochtones, notamment :

Chaque année, en Colombie-Britannique, environ 40 % des diplômés autochtones des écoles secondaires publics de la Colombie-Britannique suivent des études postsecondaires dans l'année suivant la fin de leurs études secondaires. Ce pourcentage est inférieur de 10 points à celui des diplômés non autochtones de la C.-B.; toutefois, au bout d'un certain temps, le taux d'étudiants autochtones qui entreprennent des études postsecondaires dans le système public de la C.-B. se rapproche de celui des étudiants non autochtones (Heslop, 2009).

L'application de la référence « identifié comme Autochtone à un moment donné » neutralise les fluctuations relatives à l'auto-identification chez les étudiants autochtones. D'une part, elle simplifie l'analyse et la présentation des données; d'autre part, elle pourrait produire des résultats qui simplifient exagérément les réalités liées à l'éducation des Autochtones de la C.-B. Par exemple, le STP a découvert que :

Lorsqu'on compare les dossiers d'étudiants particuliers entre le système primaire et secondaire et le système postsecondaire en se fondant sur le PEN, il apparaît clairement que les élèves s'étant identifiés comme Autochtones dans le système primaire et secondaire ne le font plus au niveau postsecondaire (Heslop, 2009 : note 2).

Néanmoins, il est possible d'utiliser les ensembles de données longitudinales de la Colombie-Britannique pour étudier les tendances en matière d'auto-identification année après année, comme l'a montré l'étude de Hallett et coll. (2008) citée précédemment. Bien que cette méthode puisse poser certains défis d'ordre logistique dans un système de collecte de données axé sur les demandes d'admission aux études postsecondaires, la collecte annuelle des données sur l'auto-identification permet aux chercheurs d'examiner les facteurs et corrélations relatifs aux fluctuations en matière d'auto-identification.

L'adoption plus étendue du NISO dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario demanderait des efforts considérables — une telle initiative mériterait à elle seule un projet de recherche distinct. Nous pouvons toutefois tirer des leçons de l'initiative de la Colombie-Britannique où, à l'instar du NISO, le PEN est d'abord attribué au primaire et au secondaire. Au minimum, l'adoption du NISO dans le système postsecondaire nécessiterait :

1. que ce numéro soit inclus dans tous les dossiers et relevés de notes des élèves de la maternelle à la 12^e année;
2. que les centres d'admission et les établissements inscrivent le NISO des étudiants dans leurs propres systèmes d'information parallèlement aux autres données obtenues au moment de la demande d'admission et de l'inscription;
3. que des protocoles soient établis pour attribuer un NISO aux étudiants du système postsecondaire provenant de l'extérieur du système scolaire de l'Ontario (p. ex., extérieur de la province, écoles de bandes);
4. qu'une installation centralisée et sécuritaire soit mise sur pied pour valider les NISO du niveau postsecondaire régulièrement afin de s'assurer que ces numéros ne soient pas dédoublés ou attribués à plusieurs dossiers;
5. que des processus et protocoles soient établis pour l'utilisation d'ensembles de données administratives accessibles grâce au NISO.

La confidentialité et la protection des renseignements personnels demeurent une préoccupation primordiale, en particulier dans le contexte hautement délicat de l'auto-identification des Autochtones. Toutefois, le ministère de l'Éducation dispose d'une base solide sur laquelle bâtir une banque de données sécuritaire et efficace dans l'ensemble du système.¹⁴ L'adoption du NISO dans le système d'éducation postsecondaire demanderait la tenue d'importantes consultations avec les établissements scolaires, des groupes comme Collèges Ontario et le Conseil des universités de l'Ontario, les centres d'admission et le ministère de l'Éducation.

Problèmes de définitions et la question sur l'auto-identification

L'élaboration d'une question unique permettant l'auto-identification des étudiants autochtones dans l'ensemble du système d'éducation postsecondaire demande également des consultations exhaustives avec les parties intéressées et touchées. La réalisation de la présente étude indique qu'il y a des échanges entre certains intervenants au sein du système d'éducation postsecondaire en Ontario à propos des nouvelles approches en matière d'auto-identification des Autochtones et de collecte des données relatives aux étudiants. Cependant, l'établissement d'un processus formel de consultation est recommandé. Ces consultations incluraient nécessairement les étudiants, parents et organisations autochtones, ainsi que des représentants des établissements scolaires de divers secteurs et régions. Il serait inapproprié

¹⁴ Consulter le document du ministère intitulé *AUTO-IDENTIFICATION VOLONTAIRE ET CONFIDENTIELLE DES ÉLÈVES AUTOCHTONES : Questions et réponses à l'intention des conseils scolaires en matière d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques d'auto-identification à l'adresse : http://cal2.edu.gov.on.ca/june2009/OnSIS_Eleves_autochtones_qandas.pdf*

pour le Conseil canadien sur l'apprentissage, malgré la recherche considérable effectuée dans le cadre du présent projet, d'offrir des conseils sur la meilleure approche à adopter en matière d'auto-identification sans organiser des consultations. L'exposé qui suit vise à proposer des points à considérer dans le cadre ces consultations, ainsi que quelques options pouvant servir de tremplins aux discussions.

Premièrement, il est essentiel de clarifier les fins auxquelles l'information est recueillie. Tout au long du présent projet, nous avons présumé que l'intention derrière la récolte de données à l'échelle du système à propos des étudiants autochtones consiste à connaître leur nombre dans le système ainsi qu'à concevoir et à dispenser des programmes destinés à accroître leur participation et leur réussite et à mesurer l'efficacité de ces programmes. Nous ne nous préoccupons toutefois pas ici des méthodes utilisées pour déterminer l'admissibilité des étudiants aux programmes, possibilités, bourses d'études et autres avantages conçus pour les étudiants autochtones.

Actuellement, dans sa brochure offrant des conseils aux candidats aux programmes de premier cycle, le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario indique que :

Le Centre peut effectuer la collecte des renseignements relatifs à votre statut d'autochtone au Canada, si vous les fournissez. Ces renseignements ne sont pas obligatoires. Par contre, si vous les fournissez, le Centre les achemine à l'université ou aux universités de votre choix, afin de permettre à cette dernière (ou à ces dernières) de vous renseigner quant aux programmes et aux services particuliers offerts aux étudiantes et aux étudiants autochtones du Canada. (OUAC, 2009).

Cette formulation laisse entendre que la seule raison pour la collecte de cette information est de contacter les étudiants et de les informer à propos des services offerts aux étudiants autochtones qu'ils sont fort probablement en mesure de découvrir par eux-mêmes. Les réponses à notre sondage indiquent que les étudiants autochtones pourraient choisir de ne pas s'identifier comme Autochtones parce qu'ils ne désirent pas être personnellement identifiés ou singularisés comme tels. Cependant, selon les lignes directrices relatives à la demande d'admission, l'objet principal de l'auto-identification des étudiants autochtones est de *permettre aux universités d'identifier les personnes autochtones*. En outre, on ne mentionne aucun autre avantage de l'auto-identification pour les étudiants autochtones, tels qu'une meilleure connaissance de la population étudiante autochtone par les établissements scolaires afin de soutenir l'élaboration de meilleurs programmes et services.

L'information citée plus haut figure également sous forme de clause dans la section *Déclaration et avis de collecte, d'utilisation, de divulgation et de traitement de renseignements personnels* du formulaire du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario. Une clause en petits caractères précise également les utilisations potentielles des renseignements personnels fournis dans la demande d'admission, notamment :

Le Centre utilise les renseignements personnels provenant de toutes les demandes d'admission de premier cycle pour créer des données agrégées non identifiables sur le plan personnel, à l'usage du public (par le biais du site Web du Centre); des ministères

gouvernementaux (ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et ministère de l'Éducation de l'Ontario); du CUO; des universités et des collèges de l'Ontario; du Service d'admission des collèges de l'Ontario (SACO); ainsi que des chercheurs en milieu universitaire (à la discrétion du Centre), à des fins d'élaboration de politiques en matière d'admission, d'inscription, et autres, et de recherche. (OUAC, 2009).

Qu'arrive-t-il si un étudiant autochtone désire faire connaître son identité autochtone pour appuyer l'élaboration de politiques et à des fins de recherche, mais ne veut pas être identifié et contacté par son université? Cette situation recèle un élément dissuasif inhérent à l'auto-identification. Une option possible pour les établissements postsecondaires serait de mettre sur pied leurs propres méthodes pour identifier les étudiants autochtones aux fins de la promotion de leurs services et programmes.

Les établissements postsecondaires pourraient également élaborer leurs propres méthodes pour vérifier l'ascendance autochtone des étudiants afin d'établir leur *admissibilité* à certains programmes. Nous croyons qu'il s'agit d'un objectif distinct des efforts de collecte des données dans l'ensemble du système. Par exemple, un établissement ou un donateur pourrait mettre sur pied un programme particulier pour offrir du financement exclusivement à l'intention d'étudiants autochtones, des Premières nations, Métis ou Inuits, et exiger qu'on vérifie le patrimoine autochtone allégué des étudiants pour établir leur admissibilité. Toute initiative de collecte de données à l'échelle du système ne doit pas se substituer ou nuire autrement à la volonté de l'établissement ou du donateur en cette matière.

Comme nous l'avons vu, la définition de l'autochtonicité au Canada est problématique. La définition constitutionnelle est essentiellement tautologique, et la seule autre définition légale (établie aux fins de l'inscription aux termes de la *Loi sur les Indiens*) exclut trois importants groupes autochtones (Inuits, Métis, et membre des Premières nations non inscrits). Toutefois, en se tournant vers l'Australie, un pays où la définition de l'aboriginalité « soulève depuis longtemps la controverse », Gardiner-Garden (2003) a découvert qu'« aucun autre pays comparable ne semble posséder un système de définitions exempt de problèmes ». Selon Gardiner-Garden (2003), dans les années 1980, l'Australie est allée au-delà des définitions axées sur la race ou fondées sur la pureté du sang autochtone, grâce à l'élaboration d'une définition « en trois parties » des Autochtones ou indigènes du détroit de Torrès. Ces trois parties sont :

Un Autochtone ou indigène du détroit de Torrès est une personne d'**origine** autochtone ou indigène du détroit de Torrès qui **s'identifie** comme Autochtone ou indigène du détroit de Torrès et **est acceptée comme telle par la communauté au sein de laquelle elle vit.**

Cette définition pourrait sembler quelque peu familière : la définition du terme « Métis » du Ralliment national des Métis évoquée plus haut adopte une structure similaire à trois volets. Selon Gaminiratne (2000), le dernier élément de la définition à trois volets a été retiré très tôt de la définition du recensement à cause des difficultés d'ordre logistique qu'il pose dans un contexte de collecte de données statistiques. L'inclusion d'un critère de reconnaissance de la

communauté dans une définition exécutoire de l'autochtonicité en Ontario ne serait pas moins problématique.

Il reste donc deux approches envisageables pour le problème de la définition :

- A. Éviter l'ensemble du problème de la définition et laisser les personnes qui s'identifient comme Autochtones définir l'autochtonicité dans leurs propres termes.
- B. Établir une définition fondée sur une combinaison d'ascendance et d'auto-identification.

Dans le premier cas, la question posée pour vérifier si le répondant est autochtone pourrait ressembler à celle-ci :

Structure de question A :

- | |
|--|
| (1) Êtes-vous une personne autochtone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(2) Si oui, veuillez préciser : <input type="checkbox"/> Premières nations <input type="checkbox"/> Métis <input type="checkbox"/> Inuit <input type="checkbox"/> Autre
(3) Si vous vous avez déclaré être membre des Premières nations, veuillez indiquer si vous êtes inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
|--|

Structure de question B :

- | |
|--|
| (1) Dans le cadre de cette demande, une personne autochtone au Canada est une personne qui a des ancêtres des Premières nations, Métis ou Inuits qui s'identifie elle-même comme Autochtone.
(2) En vous fondant sur cette définition, êtes-vous une personne autochtone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(3) Si oui, veuillez préciser: <input type="checkbox"/> Premières nations <input type="checkbox"/> Métis <input type="checkbox"/> Inuit <input type="checkbox"/> Autre
(4) Si vous vous avez déclaré être membre des Première nations, veuillez indiquer si vous êtes inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
|--|

Les avantages de la structure de question A sont la simplicité et la concision. Souvent, l'espace dans les formulaires de demande est limité — la question actuelle sur l'ascendance autochtone dans les demandes d'admission universitaire s'étend sur une ligne. De plus, cette question laisse l'établissement de la définition de l'autochtonicité aux personnes autochtones elles-mêmes. Toutefois, certaines personnes qui favorisent une approche plus restrictive pourraient avancer que la structure de la question ne permet pas de détecter les fausses identifications, par exemple des étudiants étrangers qui s'identifieraient de façon erronée comme Autochtones.

Alors que les faits appuient l'idée que les données du système d'éducation postsecondaire sous-estiment le nombre d'étudiants autochtones en raison de la réticence envers l'auto-identification, on craint que, dans certains cas, des personnes non autochtones s'identifient faussement comme Autochtones. Cela pourrait se révéler un enjeu important là où le fait de se déclarer Autochtone peut procurer des avantages et offrir des possibilités à des particuliers.

Par ailleurs, il n'y a pas d'avantages individuels inhérents aux collectes de données dans l'ensemble du système. Une amélioration du financement, des programmes et des services constitue un avantage collectif pour les étudiants et communautés autochtones, ainsi que pour l'ensemble de la communauté postsecondaire. Néanmoins, la structure de question B propose une approche plus restrictive, car l'auto-identification n'est pas le seul critère pour être considéré comme une personne autochtone, une approche que certains trouvent préférable.

Étant donné que les conseils scolaires de l'Ontario ont été invités à inclure dans leurs politiques sur l'auto-identification si les étudiants étaient membres des Premières nations, Métis ou Inuits, les deux structures proposées incluent une question additionnelle demandant aux étudiants autochtones de préciser à laquelle de ces catégories ils appartiennent. Cette mesure permettra de comparer les données du système de la maternelle à la 12^e année et celles du secteur postsecondaire si elles sont liées. Une catégorie résiduelle « Autre » est proposée à ceux qui ont l'impression de ne pas être en mesure de se classer eux-mêmes dans une de ces trois catégories, et les personnes possédant une ascendance autochtone multiple peuvent être invitées, dans des documents additionnels, à choisir cette option si elles le désirent. Une troisième étape demande aux étudiants membres des Premières nations s'ils sont inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

Les structures de question présentées permettront de recueillir des données très claires. Les réponses multiples ne sont pas encouragées, et l'inscription aux termes de la *Loi sur les Indiens* ne confond pas l'identification à titre de membre des Premières nations, Métis ou Inuit. Les analystes des données n'ont pas besoin de dériver le statut d'Autochtone à partir du choix de réponse en tant que membre des Premières nations, Métis ou Inuit (comme c'était le cas avec la question sur l'ascendance autochtone dans le recensement de 2006), et les répondants ont la possibilité de s'identifier comme Autochtones sans préciser s'ils sont membres des Premières nations, Métis ou Inuits. Un autre avantage de cette structure réside dans la possibilité d'ajouter des éléments additionnels plus tard ou par l'entremise d'un formulaire propre à un établissement en particulier (si l'établissement en question choisit d'adopter la question normalisée aux fins de l'établissement de ses propres dossiers). Si un établissement s'intéresse à l'appartenance des étudiants à un groupe linguistique ou à une bande particulière, elle peut poser ces questions additionnelles en les ajoutant à cette structure.

Examinons finalement la pertinence d'inclure, dans la question ou sous forme de prélude à la question, les raisons pour lesquelles cette question est posée et les avantages que pourraient procurer aux étudiants autochtones des données plus exactes et de meilleure qualité. L'espace limité sur la demande d'admission ne devrait pas empêcher l'adoption d'une structure de question qui offre la possibilité de demander des renseignements supplémentaires et qui est considérée, sur la base de consultations et d'un consensus, comme étant la plus efficace pour l'auto-identification des étudiants autochtones. Nous croyons qu'il est préférable d'ajouter à cette question des informations, consistant au minimum à expliquer que la réponse à la (aux) question(s) est volontaire, que les renseignements demandés sont confidentiels et que les étudiants ne seront pas personnellement identifiés comme Autochtones en fournissant ces renseignements. Une déclaration transparente à propos des raisons pour lesquelles cette

question est posée devrait également accompagner la question en caractères d'imprimerie clairs et lisibles.

I. Conclusion

L'objet principal de ce projet de recherche consistait à améliorer la collecte des données à propos des étudiants autochtones dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario. L'adoption d'une question normalisée sur l'auto-identification est essentielle pour atteindre cet objectif. Bien que la présente étude ait fourni de nombreux éléments de contexte et renseignements généraux, l'élaboration d'une question normalisée devrait se faire avec la participation des étudiants, membres des communautés et organisations autochtones de partout en Ontario. Bien que l'atteinte d'un consensus sur cette question ne soit pas une tâche facile, nous disposons d'exemples de consultations réussies dans certains conseils scolaires de l'Ontario. Pour obtenir de meilleures données sur les peuples autochtones, et améliorer les relations avec ceux-ci, les conversations sur la collecte de données devront s'appuyer sur une communication inclusive, ouverte et transparente, la clarté des objectifs de la collecte et le respect mutuel. La qualité et l'uniformité des données, ainsi que la confidentialité et la protection des renseignements personnels doivent également être prises en considération lors de ces conversations.

Nous avons laissé entendre que l'établissement d'une question normalisée dans les demandes d'admission pour les collèges et universités constitue la première étape pour l'obtention de données claires à propos des étudiants autochtones dans l'ensemble du système postsecondaire. Comme cette donnée est validée auprès des établissements, le simple fait d'adopter une question normalisée et de faire du centre de demande d'admission la source centrale de données pour l'ensemble du système permettra d'obtenir des données sur les étudiants au niveau de l'admission, de l'inscription et des programmes. Cela représenterait en soi un important accomplissement. Actuellement, les approches relatives à la question sur l'auto-identification dans les demandes d'admission des collèges et des universités de l'Ontario étant passablement similaires, l'harmonisation de ces deux approches constituerait un rapide pas en avant vers la constitution de données à l'échelle du système. Cependant, nous recommandons d'analyser l'approche actuelle à la lumière des considérations soulignées dans la présente étude et ailleurs, ainsi que des commentaires reçus lors de consultations d'envergure avec les parties intéressées.

Nous avons également suggéré d'instaurer l'utilisation du Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario dans l'ensemble du secteur postsecondaire, tant dans les établissements que dans le processus d'admission. L'utilisation du NISO permettrait de faire le suivi des élèves de la maternelle à la 12^e année jusqu'au palier postsecondaire. Nous pourrions ainsi suivre les étudiants du postsecondaire d'année en année afin d'obtenir un tableau plus précis de leur persévérance, du degré d'achèvement des programmes et de la mobilité entre les établissements dans l'ensemble de la province. Cela améliorerait les données sur l'ensemble du corps étudiant. Grâce à la possibilité d'identifier des groupes sous-représentés à partir des

données globales du système, nous pourrions mesurer l'efficacité des initiatives gouvernementales visant à améliorer l'accès et les résultats de ces étudiants.

L'établissement de meilleurs systèmes de données sur les étudiants est un processus long et répétitif. Une telle démarche nécessite l'examen de plusieurs enjeux qui n'ont pas été abordés dans le cadre de la présente étude, notamment en matière de gouvernance, de gestion, de technologie et de politiques liées à l'accès aux données et à leur utilisation. Et même quand ces questions pointues auront été résolues, l'établissement d'un ensemble de données globales pourrait prendre des années.

Néanmoins, grâce aux investissements et à la collaboration, de puissants outils d'analyse font leur apparition dans certaines provinces qui ont relevé ce défi. Il n'est pas nécessaire de retarder plus longtemps la décision de recueillir des données de meilleure qualité à propos des étudiants autochtones. Il n'y a aucun doute qu'une approche soigneusement songée et normalisée en regard de l'auto-identification et de la collecte de données dans l'ensemble du système constitue l'option à privilégier. Malgré la diversité des communautés autochtones de la province et la nature décentralisée et autonome des systèmes d'éducation postsecondaire en Ontario, nous sommes convaincus qu'il est possible d'en arriver à un consensus dans le but d'améliorer la collecte de données sur les étudiants autochtones et de proposer une approche réfléchie et uniforme relativement à l'auto-identification.

Références

- Anderson, C. « From nation to population: The racialization of 'Métis' in the Canadian census », *Nations and Nationalism*, vol. 14, n° 2, 2008, p. 347-368.
- Bureau de l'éducation des Autochtones, ministère de l'Éducation. *Les chemins de la réussite pour les élèves des Premières nations, Métis et Inuit*, Toronto, gouvernement de l'Ontario, 2007a.
- Bureau de l'éducation des Autochtones, ministère de l'Éducation. *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*, Toronto, gouvernement de l'Ontario, 2007b.
- Bureau du directeur général de l'information et de la protection de la vie privée de l'Ontario. *Protection de la vie privée, manuel*, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008. Extrait le 9 octobre 2009 à l'adresse : <http://www.accessandprivacy.gov.on.ca/french/manual/CHAPTER5.htm>
- Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario. *105 - demande d'admission à un programme de premier cycle dans les universités ontariennes – 2010*, Toronto, Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario, 2009. Extrait le 4 novembre 2009 à l'adresse : http://www.ouac.on.ca/105/pdf/b_105_b.pdf
- Commission ontarienne des droits de la personne. *Directives concernant la collecte de données sur les motifs énumérés en vertu du Code*, 2003.
- Conseil des universités de l'Ontario. *Welcome to Common University Data Ontario (CUDO)*, 2008. Consulté le 13 mai 2009 à l'adresse : <http://www.cou.on.ca/bin/home/contactPage.cfm>
- Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. *Rapport d'étude et programme de recherche, 2007*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2007.
- Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. *Rapport d'étude et programme de recherche — deuxième publication annuelle*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2009.
- Conseil scolaire du district du comté de Simcoe. Brochure sur l'auto-identification confidentielle et volontaire de l'ascendance des Premières nations, Métis et Inuits, 2008. Consulté le 28 juillet 2009 à l'adresse : <http://scdsb.on.ca/media/files/programs-and-services/aboriginal-education/Ancestry%20BrochureJan-09.pdf>
- Corntassel, J. « Who is Indigenous? Peoplehood and ethnonationalist approaches to rearticulating indigenous identity », dans *Nationalism and Ethnic Policies*, vol. 15, n° 53, 2003, p. 75.

Cour suprême du Canada. *Re Eskimos*, R.C.S. 104, 1939.

Data Quality Campaign. *Building a Student-level Longitudinal Data Systems - Lessons Learned from Four States*, Austin, Texas, Data Quality Campaign. National Center for Educational Achievement, 2006. Consulté le 10 septembre 2008 à l'adresse : http://www.dataqualitycampaign.org/files/State_Specific-2006_Site_Visit_Synopsis.pdf

Doughrety, C. *Information won't be used if no one can see it*, Austin, Texas, Data Quality Campaign. National Center for Educational Achievement, 2008. Consulté le 13 mai 2009 à l'adresse : http://www.dataqualitycampaign.org/files/publication-information_wont_be_used_if_no_one_sees_it-090108.pdf

Downey, J. *Accountability versus autonomy*, conférence prononcée à la rencontre des vice-présidents du Quality Network for Universities, Conference Board du Canada, le 13 novembre 2008.

Dunn, M. F. *All my relations - The other Métis*, document de travail pour la Métis Circle Special Consultation de la Commission royale sur les peuples autochtones (1994). Extrait le 24 avril 2009 à l'adresse : <http://www.othermetis.net/Papers/Dunn/Definition/4-Terminology.html>

Educational Policy Institute. *Étude des approches actuelles d'auto-identification des Autochtones au Canada*, Ottawa, Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 2008a.

Educational Policy Institute. *Producing indicators of institutional quality in Ontario universities and colleges: Options for producing, managing and displaying comparative data*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2008b.

Erickson, E. H. *Identity: Youth and crisis*, New York, W. W. Norton & Company, 1994.

Frost, F. , V. Taylor et E. Fries. « Racial misclassification of Native Americans in a surveillance, epidemiology, and end results cancer registry », *Journal of the National Cancer Institute*, vol. 84, n° 12, 1992, p. 957.

Gardiner-Garden, J. « Defining Aboriginality in Australia », *Current Issues Brief*, n° 10, 2002-2003. Melbourne, Commonwealth of Australia, 2003. Extrait le 12 mai 2009 à l'adresse : <http://www.aph.gov.au/library/Pubs/CIB/2002-03/03cib10.pdf>

Gaminiratne, K. H. W. *Comparative socio-economic profile of Aboriginals, Torres Strait Islanders and persons of mixed Indigenous origin of Australia - A census based analysis 1996*, document produit à l'occasion de la 10th Biennial Conference of the Australian Population Association du 28 novembre au 1^{er} décembre 2000. Melbourne, Australie, 2000.

Gouvernement de l'Ontario. *Vers des résultats supérieurs : le plan d'action du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire*, Toronto, Bureau du premier ministre, 13 mai

2005. Extrait le 2 février 2009 à l'adresse :

<http://www.premier.gov.on.ca/news/Product.asp?ProductID=114>

Guimond, E., D. Kerr et R. Beaujot. « Charting the growth of Canada's Aboriginal populations: Problems, options and implications », *Canadian Studies in Population*, vol. 31, n° 1, 2004, p. 55-82. Extrait le 22 avril 2009 à l'adresse :

<http://www.canpopsoc.org/journal/CSPv31n1p55.pdf>

Hahn, R. A., B. I. Truman et N. D. Barker. « The reliability of ancestral identification in the United States by self, proxy, interviewer, and funeral director », *Epidemiology*, vol. 7, n° 1, 1996, p. 75-80.

Hallett et coll. « Identity in flux: Ethnic self-identification and school attrition in Canadian Aboriginal youth », *Journal of Applied Developmental Psychology*, vol. 29, n° 1, 2008, p. 62-75.

Heslop, J. (2009). *Student Transitions Project: Education achievements of Aboriginal students in B.C.*, Victoria, C.-B., Ministry of Advanced Education and Labour Market Development. Consulté le 19 octobre 2009 à l'adresse :

http://www.aved.gov.bc.ca/student_transitions/documents/STP_aboriginal_report.pdf

Holmes, D. *Rétablir l'équilibre : les programmes universitaires canadiens et le soutien aux étudiants autochtones*, Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 2006.

Jensen, L. A. « Coming of age in a multi-cultural world: Globalization and adolescent cultural identity formation », *Applied Developmental Science*, vol. 7, n° 3, 2003, p. 189-196.

Jérôme, L. « How can one be a young Aboriginal? », *Horizons*, vol. 10, n° 1, 2008, p. 21.

King, A. J. C., W. K. Warren, M. A. King, J. E. Brook et P. R. Kocher. *Who doesn't go to postsecondary education: Final report of findings for Colleges Ontario Collaborative Research Project*, Kingston, Ontario, Queen's University Social Program Evaluation Group, 2009. Extrait le 25 février 2010 à l'adresse :

<http://www.collegesontario.org/research/who-doesnt-go-to-pse.pdf>

Knermo, S., et S. Heyerdahl. « Ethnic identity in aboriginal Sami adolescents: the impact of the family and the ethnic community context », *Journal of Adolescence*, vol. 1996, n° 19, 1993, p. 453-463.

Kukutai, T. « The problem of defining an ethnic group for public policy: Who is Māori and why does it matter? », *Social Policy Journal of New Zealand (décembre 2004)*, vol. 23, 2004, p. 86-108.

Lavin, S. A., et P. Gauthier. *Conducting a Census on American and Canadian Indian reservations: Comparing challenges and solutions*, procès-verbal de la réunion annuelle de l'American Statistical Association, 5 au 9 août 2001.

- Lee, S. M., et B. Edmonston. *Identifying with a national ancestry or ethnic origin: A comparative study of Australia, Canada and the U.S.*, document préparé dans le cadre d'une présentation effectuée à la 26^e International Population Conference, Marrakech, Maroc, du 27 septembre au 2 octobre 2009.
- Liebler, C. A., et A. Halpern- Manners. « A practical approach to using multiple-race response data: A bridging method for public-use microdata », *Demography*, vol. 45, n^o 1, 2008, p. 143-155.
- Loue, S. *Assessing Race, Ethnicity and Gender in Health*, New York, Springer, 2006.
- Mayrand, L. *Note de service, Objet : Groupes d'étudiants sous-représentés à la Laurentienne*. Sudbury, Ontario, Recherche institutionnelle de l'Université laurentienne, 2009. Extrait le 22 juillet 2009 à l'adresse : <http://www.laurentian.ca/NR/rdonlyres/640A7774-8BB8-48EA-8389-DEBC9EE693D1/0/UnderrepresentedStudentsSurveyResults20090520Memorandum20090601.pdf>
- Mendelson, M. *Aboriginal peoples and postsecondary education in Canada*, Ottawa, Caledon Institute for Social Policy, 2006. Extrait le 29 novembre 2007 à l'adresse : <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/595ENG.pdf>.
- Mendelson, M., et A. Usher. *The Aboriginal university education roundtable*, Winnipeg, Université de Winnipeg, 2007. Extrait le 7 octobre 2009 à l'adresse : <http://www.uwinnipeg.ca/index/cms-filesystem-action?file=pdfs/conferences/2007/aboriginal-rt-spring-report.pdf>.
- Morning, A. « Ethnic classification in global perspective: A cross-national survey of the 2000 Census round », *Population Research and Policy Review*, vol. 27, 2008, p. 239-272.
- National Survey of Student Engagement (NSSE). *The College Student Report: 2003 Overview*, 2003.
- Office of Établissemental Analysis and Planning, Université polytechnique de Kwantlen. *Data to inform development of an Aboriginal admissions policy*, Surrey, Colombie-Britannique, Université polytechnique de Kwantlen, 2004. Extrait le 6 mai 2009 à l'adresse : http://www.kwantlen.bc.ca/_shared/assets/Aboriginal_Admissions_Policy6356.pdf
- Organisation nationale de la santé autochtone. *Guide terminologique*, 2003. Extrait le 6 mai 2009 à l'adresse : http://www.naho.ca/french/pdf/guide_terminologique.pdf
- Porter, S.R. « Raising response rates: What works? », *New directions for Institutional Research*, vol. 121 (printemps), 2004, p. 5.
- Porter, S.R., M. E. Whitcomb et W. H. Weitzer. « Multiple Surveys of students and survey fatigue », *New directions for Institutional Research*, vol. 121 (printemps), 2004, p. 5.

Purdie, N. *Self-identity and positive outcomes of schooling for indigenous Australian students*, 2003. Document présenté à la conférence NZARE AARE, à Auckland, en Nouvelle-Zélande, novembre 2003.

Ralliement national des Métis. *National definition of Métis*. Extrait le 24 avril 2009 à l'adresse : <http://www.metisnation.ca/who/definition.html>

Representative for Children and Youth of British Columbia. *Joint special report - Health and well-being of children in care in British Columbia: Educational experience and outcomes*, Victoria, copublié par l'Office of the Provincial Health Officer, 2007.

Restoule, J.P. « Aboriginal identity: The need for historical and contextual perspectives », *Canadian Journal of Native Education*, vol. 24, n° 2, 2000, p.102-112.

Sax, L. J., S. K. Gilmartin et A. N. Bryant. « Assessing response rates and nonresponse bias in web and paper surveys », *Research in Higher Education*, vol. 44, n° 4, 2003, p. 409-422.

Shanahan, T. *Accountability initiatives in higher education: An overview of the impetus to accountability, its expressions and implications*, Toronto, Université York, 2009.

Simon, P., et M.-F. Germain. *Résultats des essais qualitatifs des questions d'identification autochtone, N° 89-639-X*, Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone, 2009.

Statistique Canada. *Guide du recensement 2B*, Ottawa, Statistique Canada, 2006.

Statistique Canada. *Rapport sur les discussions régionales à propos des questions d'identification autochtone, N° 89-639-X*, Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone, 2008.

Statistics New Zealand. *Understanding and working with ethnicity data: A technical paper*, Wellington, 2005. Consulté le 20 mai 2009 à l'adresse : http://www.statisphere.govt.nz/sitecore/content/statistics/Home/reports/analytical-reports/review-measurement-of-ethnicity/~/_media/Statistics/Publications/Analytical-reports/review-measurement-ethnicity/understanding-working-ethnicity-data.ashx

Université Brock. NSSE 2008: An overview of the preliminary results. *Report of the Provost and Vice-President, Academic; Senate 562*. St. Catharine's, Ontario, 2008. Consulté le 28 juillet 2009 à l'adresse : <http://www.brocku.ca/secretariat/senate/agendae/2008-10-15/NSSEREPOR2008.pdf>.

Université de Waterloo. *Multi-year Accountability Agreement Report Back for 2006/07*, 2008. Consulté le 16 mai 2009 à l'adresse : http://www.analysis.uwaterloo.ca/docs/Accountability/Waterloo_MYAAReporback_0607_FinalApproved_Web.pdf

Université Queen's. *2007-08 Multi-Year Accountability Agreement Report-Back for Queen's*, 2008. Consulté le 18 août 2009 à l'adresse :
http://www.queensu.ca/irp/accountability/regcompliance/MYA_report_0708.pdf

Weaver, H. N. « Balancing culture and professional education: American Indians/Alaska Natives and the helping professions », *Journal of American Indian Education*, vol. 39, n° 23, 2000.

Weaver, H. N. « Indigenous identity: What is it, and who really has it? », *American Indian Quarterly*, vol. 25, n° 2, 2001, p. 240-255.

